

Français
Express

Annuaire des Nations Unies
Annuaire Express



YEARBOOK OF
THE
UNITED NATIONS



VOLUME 66
2012

Volume 66

Français

Express

L'Annuaire Express rassemble l'introduction de chaque chapitre de l'Annuaire, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation pour l'année correspondante.

Avertissement :

Ceci n'est pas une traduction officielle délivrée par les Nations Unies, excepté pour le Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation.

Cette traduction a été élaborée officieusement par des volontaires en ligne des Nations Unies (VNU) en collaboration avec le Département de l'Information des Nations Unies afin de rendre l'Annuaire des Nations Unies accessible aux lecteurs francophones.

ANNUAIRE DES NATIONS UNIES 2012

Volume 66

Avertissement:

Ceci n'est pas une traduction officielle délivrée par les Nations Unies, excepté pour le Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation.

Cette traduction a été élaborée officieusement par des volontaires en ligne des Nations Unies (VNU) en collaboration avec le Département de l'Information des Nations Unies afin de rendre l'Annuaire des Nations Unies accessible aux lecteurs francophones.

ANNUAIRE DES NATIONS UNIES 2012

Volume 66

Table des matières

Prologue	v
Table des matières	vii
A propos de l'Annuaire 2012	xi
L'Annuaire en ligne	xii
Abréviations courantes dans l'Annuaire	xiii
Note explicative des documents	xiv
Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation	3

Première partie : Questions politiques et de sécurité

I. Paix et sécurité internationales **33**

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 33 : Maintien de la paix et de la sécurité internationales, 33 ; Rétablissement et consolidation de la paix, 43; Questions relatives à la protection, 50 ; Missions politiques spéciales, 51. MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES, 53 : Terrorisme international, 53. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 61 : Aspects généraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 61 ; Examen approfondi du maintien de la paix, 63 ; Opérations menées en 2012, 64; Registre des opérations menées en 2012, 65 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 67.

II. Afrique **87**

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 88. AFRIQUE CENTRALE ET REGION DES GRANDS LACS, 96 : Afrique Centrale et Région des Grands Lacs, 96 ; République Démocratique du Congo, 101 ; Burundi, 116 ; République centrafricaine, 119 ; République centrafricaine et Tchad, 121 ; Ouganda, 123. AFRIQUE DE L'OUEST, 124 : Questions régionales, 124 ; Côte d'Ivoire, 130 ; Libéria, 142 ; Sierra Leone, 151 ; Guinée-Bissau, 158; Mali, 165 ; Cameroun–

Nigéria, 178 ; Guinée, 179. CORNE DE L'AFRIQUE, 180 : Soudan-Soudan du Sud, 180 ; Soudan du Sud, 213 ; Tchad, 223 ; Somalie, 223 ; Érythrée, 250; Érythrée-Éthiopie, 251. AFRIQUE DU NORD, 252 : Libye, 252 ; Sahara occidental, 259. AUTRES QUESTIONS, 265: Maurice-Royaume Uni, 265.

III. Amériques 266

AMERIQUE CENTRALE, 266 : Guatemala, 266 ; El Salvador-Honduras, 266 ; Golfe de Fonseca zone de paix, 267. HAÏTI, 267 : MINUSTAH, 274. AUTRES QUESTIONS, 277 : Colombie, 277 ; Cuba-États-Unis, 308.

IV. Asie et Pacifique 279

AFGHANISTAN, 280 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 280; MANUA, 302 ; Force internationale d'assistance à la sécurité, 302 ; Sanctions, 307. IRAQ, 323: Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 323 ; MANUI, 328 ; Mécanisme successeur du Fonds de développement, 329 ; Compte-séquestre Iraq des Nations Unies, 329. IRAQ-KOWEÏT, 330 : Médiateur des Nations Unies sur les questions bilatérales, 330 ; Commission et Fonds de compensation des Nations Unies, 332. TIMOR-LESTE, 333 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 333 ; MINUTO, 339 ; MINUT, 339. REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, 341 : Non-prolifération, 342. IRAN, 344 : Non-prolifération, 344. YEMEN, 347 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 347. AUTRES QUESTIONS, 351 : Cambodge, 351 ; Inde-Pakistan, 352 ; Sri Lanka, 352; Émirats Arabes Unis-Iran, 352.

V. Europe et Méditerranée 354

BOSNIE-HERZEGOVINE, 354: Mise en œuvre de l'Accord de paix, 355. KOSOVO, 360: Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 360 ; EULEX, 361; MINUK, 362. L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, 364. GEORGIE, 364: MONUG, 365. ARMENIE ET AZERBAÏDJAN, 366. CHYPRE, 367: Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 367; UNFICYP, 368. AUTRES QUESTIONS, 373: Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 373; Stabilité et développement en Europe du Sud-Est, 374 ; Organisation pour la démocratie et le développement économique-GUAM, 374.

VI. Moyen-Orient 375

PROCESSUS DE PAIX, 376: Actions diplomatiques, 376;Territoire palestinien occupé, 376. QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 403: Aspects généraux, 403; Assistance aux Palestiniens, 408. LIBAN, 422: Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 423; Mise en œuvre de la résolution 1559(2004), 425; Mise en œuvre de la résolution 1701(2006) et activités de la FINUL, 426; Tribunal spécial pour le Liban, 434. REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, 435: Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 435; le Golan syrien, 457; ONUST, 464. AUTRES QUESTIONS, 464: Israël-Iran, 464.

VII. Désarmement 465

MECANISMES DES NATIONS UNIES, 465: Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, 465. ROLE DES NATIONS UNIES DANS LE DESARMEMENT, 469. DESARMEMENT NUCLEAIRE, 471: Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 481; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 483; Interdiction du recours aux armes nucléaires, 485. NON-PROLIFERATION, 486: Traité sur la non-prolifération, 486; Non-prolifération des armes nucléaires, désarmement et sécurité, , 491; Missiles, 492; Non-prolifération des armes de destruction massive, 494; Multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, 499; Garanties de l'AIEA, 501; Déchets radioactifs, 504; Zones exemptes d'armes nucléaires, 504. ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 510: Armes bactériologiques (biologiques), 510; Armes chimiques, 512; Protocole de Genève de 1925, 515. ARMES CONVENTIONNELLES, 515: Vers un traité sur le commerce des armes, 515; Armes légères, 517; Convention sur les armes classiques pouvant être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles, 522; Armes à sous-munitions, 524; Mines antipersonnel, 524; Désarmement concret, 526; Transparence, 528. AUTRES QUESTIONS, 529: Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, 529; Respect des normes environnementales, 530; Effets de l'uranium appauvri, 531; Rôle de la science et de la technique dans le contexte du désarmement, 532. ETUDES, RECHERCHE ET FORMATION, 532. DESARMEMENT REGIONAL, 535: Centres régionaux pour la paix et le désarmement, 540.

VIII. Autres questions politiques et de sécurité

545

ASPECTS GENERAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 545 : Appui aux démocraties, 545. ASPECTS REGIONAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 546: Atlantique Sud, 546. DECOLONISATION, 546 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 547 ; Puerto Rico, 553 ; Territoires en cours d'examen, 554 ; Autres questions, 565. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, 570 : Mise en œuvre des recommandations UNISPACE III, 570 ; Sous-comité scientifique et technique, 570 ; Sous-comité juridique, 573 ; Coordination du système des Nations Unies, 574. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 577. SECURITE DE L'INFORMATION, 579. INFORMATION PUBLIQUE, 580: Comité de l'information, 580.

Deuxième partie : Droits de l'Homme

I. Promotion des droits de l'homme

593

MECANISME des Nations Unies, 593 : Conseil des droits de l'homme, 593 ; Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 597 ; Autres aspects, 598. INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME, 599 : Convention contre la discrimination raciale, 602 ; Pacte relatif aux droits civils et politiques et protocoles facultatifs, 605 ; Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et protocole facultatif, 606 ; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et protocole facultatif, 606 ; Convention contre la torture, 606 ; Convention relative aux droits de l'enfant, 608 ; Convention sur les travailleurs migrants, 616 ; Convention sur les droits des personnes handicapées, 616 ; Convention pour la protection contre les disparitions forcées, 617 ; Convention sur le génocide, 619 ; Aspects généraux, 619. AUTRES ACTIVITES, 619 :

Renforcement des actions pour la promotion des droits de l'homme, 619 ; Éducation aux droits de l'homme, 624 ; Journée internationale Nelson Mandela, 626 ; Suivi de la conférence mondiale de 1993, 626.

II. Protection des droits de l'Homme

627

PROCEDURES SPECIALES, 627. DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 628 : Racisme et discrimination raciale, 628 ; Défenseurs des droits de l'homme, 639 ; Représailles pour avoir coopéré avec des organes de défense des droits de l'homme, 640 ; Protection des migrants, 641 ; Discrimination à l'encontre des minorités, 646 ; Freedom of religion or belief Liberté de religion ou de croyance, 647 ; Droit à l'autodétermination, 653 ; État de droit, démocratie et droits de l'homme, 658 ; Autres questions, 665. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 682 : Réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, 682 ; Droit au développement, 683 ; Forum social, 699 ; Extrême pauvreté, 700 ; Droit à l'alimentation, 703 ; Droit à un logement convenable, 708 ; Droit à la santé, 709 ; Droits culturels, 711 ; Droit à l'éducation, 712 ; Préoccupations scientifiques et environnementales, 713 ; L'esclavage et les problèmes qui y sont liés, 715 ; Groupes vulnérables, 718.

III. Situation des pays en matière de droits de l'Homme

735

ASPECTS GENERAUX, 735. AFRIQUE, 736 : Côte d'Ivoire, 736 ; République démocratique du Congo, 737 ; Érythrée, 737 ; Guinée, 737 ; Libye, 738 ; Mali, 739 ; Somalie, 740 ; Soudan, 741 ; Soudan du Sud, 742. AMERIQUES, 742 : Bolivie, 742 ; Colombie, 743 ; Guatemala, 743 ; Haïti, 743. ASIE, 745 : Afghanistan, 745 ; Cambodge, 745 ; République populaire démocratique de Corée, 746 ; Iran, 750 ; Kirghizistan, 753 ; Myanmar, 754 ; Sri Lanka, 757 ; Yémen, 757. EUROPE ET MEDITERRANEE, 758 : Belarus, 758 ; Chypre, 758. MOYEN-ORIENT, 759 : République arabe syrienne, 759 ; Territoires occupés par Israël, 764.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

I. Politiques de développement et coopération économique internationale

771

RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES, 772 : Tendances économiques et sociales, 772 ; Développement et coopération économique internationale, 772 ; Sécurité humaine, 778 ; Bonheur et bien-être, 779 ; Développement durable, 779 ; Science et technologie au service du développement, 824 ; Technologies de l'information et de la communication, 827. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 836 : Comité des politiques de développement, 836 ; Administration publique, 838. GROUPES DE PAYS EN SITUATION PARTICULIERE, 840 : Pays les moins avancés, 840 ; Petits États insulaires en développement, 849 ; Pays en développement sans littoral, 852.

II. Activités opérationnelles de développement

856

ACTIVITES A L'ECHELLE DU SYSTEME, 856. COOPERATION TECHNIQUE, 874 : Conseil

exécutif du PNUD/FNUAP/UNOPS, 874 ; PNUD, 875 ; UNOPS, 886 ; Questions communes, 889. AUTRES ACTIVITES DE COOPERATION, 890 : Bureau des Nations Unies pour les partenariats, 890 ; Coopération économique et technique entre pays en développement, 892.

III. Assistance humanitaire et programmes spéciaux d'assistance économique 895

ASSISTANCE HUMANITAIRE, 895: Coordination, 895; Mobilisation des ressources, 904; Casques blancs, 905; Action humanitaire, 906. INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHE, 914: Coopération internationale, 914. PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE, 922: Redressement économique et développement de l'Afrique, 922; Autres activités d'assistance économique, 932.

IV. Commerce international, financement et transports 934

COMMERCE INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT, 934: Système commercial multilatéral, 935 ; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 937 ; Produits de base, 943 ; Mesures économiques coercitives, 944. SYSTEME FINANCIER INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT, 944 : État de la dette des pays en voie de développement, 947 ; Financement du développement, 951 ; Autres questions, 959. TRANSPORT, 962 : Transport Maritime, 962 ; Transport de marchandises dangereuses, 963.

V. Activités économiques et sociales régionales 964

COOPERATION REGIONALE, 964. AFRIQUE, 965: Tendances économiques, 965; Activités, 966; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 969. ASIE ET PACIFIQUE, 970: Tendances économiques, 970; Activités, 970; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 974. EUROPE, 974: Tendances économiques, 974; Activités, 975. AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES, 977: Tendances économiques, 977; Activités, 977; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 982. ASIE OCCIDENTALE, 983: Tendances économiques, 983; Activités, 983; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 986.

VI. Énergie, ressources naturelles et cartographie 987

ENERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 987 : Énergie, 987 ; Ressources naturelles, 992. CARTOGRAPHIE, 993.

VII. Environnement et établissements humains 995

ENVIRONNEMENT, 995 : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 995 ; Fonds pour l'environnement mondial, 1001 ; Conventions et mécanismes internationaux, 1002 ; Sujets relatifs à l'environnement, 1012 ; Autres questions, 1016. ETABLISSEMENTS HUMAINS, 1020 : ONU-Habitat, 1020 ; Suivi de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains 1996 (Habitat II), 1022.

VIII. Population 1027

COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT, 1027. MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DEVELOPPEMENT, 1028. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA

POPULATION, 1031. AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA POPULATION, 1036.

IX. Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines 1038

POLITIQUE SOCIALE, 1038 : Développement social, 1038 ; Vieillesse de la population, 1050 ; Personnes handicapées, 1055 ; Jeunes, 1060 ; Famille, 1061. DEVELOPPEMENT CULTUREL, 1064 : Culture de la paix, 1064 ; Sport au service du développement et de la paix, 1069 ; Patrimoine culturel, 1072. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1075 : Instituts de recherche et de formation des Nations Unies, 1075 ; Éducation, 1076.

X. Femmes 1080

SUIVI DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET DE BEIJING+5, 1080: Principaux domaines de préoccupation, 1085. MECANISME DES NATIONS UNIES, 1114: Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 1114; Commission de la condition de la femme, 1116; ONU-Femmes, 1117.

XI. Enfants 1126

SUIVI DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2002 CONSACREE AUX ENFANTS, 1126. FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE, 1127.

XII. Réfugiés et personnes déplacées 1136

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1136: Politique du programme, 1136; Protection et assistance aux réfugiés, 1140; Activités régionales, 1144; Elaboration de la politique générale et coopération, 1151; Questions financières et administratives, 1152.

XIII. Santé, alimentation et nutrition 1155

SANTE, 1155: Prévention et lutte contre le SIDA, 1155; Maladies non transmissibles, 1157; Tabac, 1158; Eau et assainissement, 1159; Paludisme, 1159; Santé publique mondiale, 1163; Sécurité routière, 1166. ALIMENTATION ET AGRICULTURE, 1169: Aide alimentaire, 1169; Sécurité alimentaire, 1169. NUTRITION, 1174.

XIV. Système international de contrôle des drogues et de prévention du crime 1176

OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME, 1176. CONTROLE INTERNATIONAL DES DROGUES, 1179 : Commission des stupéfiants, 1179 ; Conventions, 1191. PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE, 1198 : Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 1198 ; Suivi du douzième congrès des Nations Unies pour la prévention du crime, 1198 ; Tendances de la criminalité dans le monde et questions émergentes, 1201; Intégration et coordination, 1206 ; Règles et normes des Nations Unies, 1228.

XV. Statistiques 1242

COMMISSION DE STATISTIQUE, 1242: Statistiques démographiques et sociales, 1242; Statistiques économiques, 1244; Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement, 1247; Autres activités, 1248.

Quatrième partie : Questions juridiques

- I. Cour internationale de Justice** **1253**
- TRAVAIL JUDICIAIRE DE LA COUR, 1253 : Procédures contentieuses, 1253 ; Procédures consultatives, 1266. AUTRES QUESTIONS, 1267: Fonctionnement et organisation de la Cour, 1267; Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États à porter leurs différends devant la Cour internationale de Justice, 1268.
- II. Cour et tribunaux internationaux** **1269**
- TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1269 : Chambres, 1269 ; Bureau du Procureur, 1272 ; Greffe, 1273 ; Financement, 1274. TRIBUNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1275 : Chambres, 1276 ; Bureau du Procureur, 1279 ; Greffe, 1280 ; Financement, 1280. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1282 : Mise en œuvre des stratégies de fin de mandat, 1282 ; Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles, 1283. COUR PENALE INTERNATIONALE, 1286 : Chambres, 1288 ; Bureau du Procureur, 1291 ; Greffe, 1291 ; Coopération internationale, 1292.
- III. Questions juridiques internationales** **1293**
- ASPECTS JURIDIQUES DES RELATIONS POLITIQUES INTERNATIONALES, 1293 : Commission du droit international, 1293 ; Relations politiques internationales et droit international, 1300 ; Terrorisme international, 1301 ; Relations diplomatiques, 1307 ; Traités et accords, 1308. DROIT INTERNATIONAL ECONOMIQUE, 1309 : Commission pour le droit commercial international, 1309. AUTRES QUESTIONS, 1318 : État de droit aux niveaux national et international, 1318 ; Renforcement du rôle des Nations Unies, 1323 ; Relations avec le pays hôte, 1330.
- IV. Droit de la mer** **1332**
- CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, 1332. INSTITUTIONS CREEES PAR LA CONVENTION, 1349 : Autorité internationale des fonds marins, 1349 ; Tribunal international du droit de la mer, 1350; Commission des limites du plateau continental, 1350. AUTRES EVOLUTIONS RELATIVES A LA CONVENTION, 1351 : Évaluation mondiale de l'état du milieu marin, 1351 ; Ressources biologiques marines, 1351 ; Processus consultatif informel ouvert à tous, 1352 ; ONU-Océans, 1352 ; Piraterie, 1353 ; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1353.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

- I. Restructuration des Nations Unies et questions institutionnelles** **1377**
- QUESTIONS DE RESTRUCTURATION, 1377 : Programme de réformes, 1377. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, 1383 : Assemblée générale, 1383; Conseil de sécurité, 1389 ; Conseil économique et social, 1390. COORDINATION, SURVEILLANCE ET COOPERATION, 1390 : Mécanismes institutionnels, 1390 ; Autres questions, 1393. NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS, 1394 : Coopération avec les organisations, 1394 ; Participation au travail

des Nations Unies, 1424.

II. Financement et activités de programmation des Nations Unies 1430

SITUATION FINANCIERE, 1430. BUDGET DES NATIONS UNIES, 1431: Budget pour 2012–2013, 1431; Esquisse budgétaire 2014–2015, 1446. CONTRIBUTIONS, 1448: Évaluations, 1448. COMPTABILITE ET AUDIT, 1453: Pratiques de gestion financière, 1456; Examen du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, 1457. PLANIFICATION DES PROGRAMMES, 1458: Cadre stratégique pour 2014–2015, 1458; Performance des programmes, 1460.

III. Questions administratives et relatives au personnel 1461

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1461 : Réforme et contrôle de la gestion, 1461 ; Gestion des conférences, 1464 ; Systèmes d'information des Nations Unies, 1472 ; Locaux et biens des Nations Unies, 1474. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1476 : Conditions d'emploi, 1476 ; Sûreté et sécurité du personnel, 1483 ; Autres questions relatives au personnel, 1488 ; Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, 1495 ; Questions relatives aux voyages, 1497 ; Administration de la justice, 1497.

Appendices

I. Liste des membres de l'organisation des Nations Unies	1505
II. Charte des Nations Unies et Statut de la Cour internationale de Justice	1507
III. Structure des Nations Unies	1522
IV. Programmes des organes principaux des Nations Unies	1535
V. Centres et services d'information des Nations Unies	1545
VI. Organisations intergouvernementales associées aux Nations Unies	1547

Index

Index thématique	1551
Index des résolutions et décisions	1586
Index des déclarations présidentielles du Conseil de Sécurité	1589

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

A/67/1

Chapitre I

Introduction

1. Réunis par leur attachement à des idéaux et des principes communs, les dirigeants d'États du monde entier posaient voici 70 ans la première pierre de ce qui allait devenir l'Organisation des Nations Unies. Dans une déclaration signée le 1^{er} janvier 1942, ils proclamaient leur volonté de défendre la vie, la liberté, l'indépendance des États, la liberté de religion, les droits de l'homme et la justice. Consacrés dans la Charte des Nations Unies, les principes qui les inspiraient fonderont la triple vocation de l'Organisation : paix et sécurité, développement, promotion des droits de l'homme.

2. Le monde d'aujourd'hui ne ressemble guère à celui de la Déclaration des Nations Unies. De nos jours, l'humanité doit faire face à une multiplicité de menaces nouvelles d'ampleur planétaire, dont les conséquences funestes des changements climatiques, les inégalités croissantes entre populations et couches de population, la raréfaction des ressources, la propagation rapide des maladies infectieuses et le terrorisme. Pour les Membres de l'ONU, il n'y a aucun doute : l'Organisation a la légitimité, l'assise, le capital de compétences et la force de mobilisation qu'appelle cette entreprise titanesque.

3. Tout se tient : ce qui se passe dans le domaine de la paix et de la sécurité n'est pas sans incidences durables sur la marche du développement et l'épanouissement des droits de l'homme, et vice-versa. De cette interdépendance, l'actualité récente nous donne des exemples éloquents. Au cœur du conflit qui va en s'aggravant entre le Soudan du Sud et le Soudan, l'accès à l'eau et à l'énergie et l'utilisation des terres sèment l'instabilité un peu partout en Afrique et au Moyen-Orient. En Somalie, la déliquescence de l'État, qui explique en partie la gravité et l'ampleur de la famine, vient hypothéquer sérieusement l'aide humanitaire internationale. L'accident nucléaire survenu au Japon et les inondations dévastatrices en Thaïlande ont coupé des chaînes logistiques mondiales, retardant partout la relance économique. Au Nigéria, de dangereux fanatiques ont attaqué l'Organisation des Nations Unies qui est pourtant au service de la paix, de la prospérité et de la justice pour tous.

4. Aujourd'hui, le monde a également ceci de singulier qu'il envisage différemment le temps de l'action aux niveaux national et international. Le temps s'accélégrant, force nous est de réagir plus vite dans les domaines de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme tout autant que dans celui du développement. On le voit bien à la rapidité avec laquelle la crise alimentaire, énergétique et financière est venue lamener tant d'années d'acquis du développement, occasionnant émeutes et troubles politiques.

5. Encore que son attachement aux grands principes qui ont inspiré la Déclaration de 1942 ne se soit jamais démenti, l'Organisation ne parviendra à traduire ces principes dans les faits que si elle s'astreint à un programme à la mesure des ambitions dont ils sont porteurs.

6. Comme il ressort des grandes orientations biennales, dans sa vie de tous les jours, l'Organisation ordonne son action autour des huit axes définis par les États Membres en 1998. De mon premier mandat, je tire par ailleurs cet enseignement que l'ONU doit entreprendre encore de mieux coordonner ses activités dans l'ensemble de ses domaines d'intervention pour pouvoir exécuter comme il se doit plus de 9 000 mandats à elle assignés par les États Membres. À cette fin, j'ai proposé au début de mon second

mandat un programme d'action pour les cinq prochaines années, qui distingue cinq priorités : 1) promouvoir le développement durable; 2) encourager la prévention; 3) mettre l'innovation et l'expansion des activités au cœur de notre vocation au service d'un monde plus sûr; 4) accompagner les pays en transition; 5) agir de concert avec les femmes et les jeunes et dans leur intérêt. J'y vois des domaines où l'action concertée de l'ONU, des autres organismes des Nations Unies et des États Membres contribuera à la meilleure exécution des mandats.

7. Je retiens également deux moyens propres à nous permettre d'aller de l'avant dans chacun des cinq domaines prioritaires susmentionnés : d'une part, tirer pleinement parti des partenariats dans tous les secteurs d'activité de l'ONU et, d'autre part, renforcer le système des Nations Unies, ce qui exige notamment d'optimiser l'exécution des mandats et de faire davantage avec des moyens réduits en faisant appel à l'innovation et à des initiatives de gestion du changement.

8. Même s'il est encore tôt, on a d'ores et déjà dégagé des acquis dans la mise en œuvre du programme d'action : nous avons atteint avant l'heure certaines cibles essentielles des objectifs du Millénaire pour le développement; mon initiative Énergie durable pour tous a suscité une forte mobilisation; des initiatives de prévention des catastrophes et des conflits ont vu le jour; l'Organisation fait preuve d'innovation dans la poursuite de sa vocation première : à preuve, par exemple, ce qu'elle fait pour bâtir la société civile dans les pays relevant de conflit ou de crise; j'ai pris diverses initiatives de gestion du changement tendant à renforcer le fonctionnement de l'Organisation.

9. L'ONU ayant le souci de la viabilité écologique, j'ai voulu que le présent rapport soit diffusé sous une forme dématérialisée, pour en faire la porte de l'univers en ligne des Nations Unies, des exemplaires imprimés pouvant cependant en être mis sur demande à la disposition de tout État Membre.

Chapitre II

Activité de l'Organisation

A. Promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable

10. Créer les conditions du développement durable : tel est le pari le plus redoutable que la communauté internationale doit tenir de nos jours. Nous savons ce qu'il nous faut faire : éliminer la misère noire, protéger notre planète et susciter une croissance économique qui profite à tous sans exclusive.

1. Accélérer la marche vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

11. Nous sommes à trois ans de l'heure de vérité : celle du bilan des objectifs du Millénaire pour le développement. La communauté internationale a fait des progrès considérables dans bien des domaines : elle a ainsi fait reculer la pauvreté dans le monde; ouvert plus grandes les portes de l'enseignement primaire à tous les enfants; fait reculer la mortalité maternelle et post-infantile; généralisé l'accès au traitement du VIH et sorti plus de populations des taudis. Elle a encore à son actif ceci qu'elle a atteint certaines cibles avant l'heure : ainsi 89 % de la population mondiale ont désormais accès à l'eau potable et la proportion de cette population vivant dans la pauvreté extrême a été réduite de moitié. Par ailleurs, plus de 200 millions d'habitants de taudis ont de meilleures conditions de vie – ce qui représente le double de la cible fixée pour 2020 – et les filles sont désormais aussi nombreuses que les garçons à fréquenter l'école primaire. Ces acquis n'auraient pas été possibles sans la volonté bien arrêtée des gouvernements et les choix politiques plus éclairés qu'ils ont arrêtés.

12. Cependant, les progrès sont inégaux et les inégalités se creusent, singulièrement en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne. L'insécurité alimentaire et la malnutrition sévissent. Si l'accès aux soins de santé et à l'éducation s'améliore, la qualité des services laisse à désirer dans de nombreuses régions. Que l'on ait atteint la cible de l'eau potable ne doit pas cacher ceci que l'on est encore très loin de nos objectifs en matière d'assainissement, ou que la qualité de l'eau a empiré dans certaines régions. L'année dernière, le volume de l'aide publique au développement s'est contracté pour la première fois depuis bien des années, cependant que le protectionnisme gagne du terrain.

13. Bref, alors que nous entrons dans la dernière ligne droite vers 2015, il nous faut tenir le cap dans la discipline. Dans cette perspective, l'Organisation redouble d'efforts pour aider les pays à réaliser l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement et à mieux se préparer à faire face aux désordres climatiques, économiques et sociaux. Cette mobilisation trouve son expression notamment dans des initiatives mondiales (Toutes les femmes, tous les enfants; le Plan mondial pour éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants à l'horizon 2015 et maintenir leurs mères en vie; Renforcer la nutrition; les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale) et des mesures tendant spécialement à aider les pays à se doter de capacités; ainsi, le cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ou à se développer dans tel ou tel secteur, par exemple à améliorer leurs méthodes de collecte et d'analyse des statistiques nationales.

14. Pour asseoir le développement dans la durée, il est essentiel de réduire les risques de catastrophe. L'Assemblée générale ayant adopté sa résolution 66/199 le 22 décembre 2011, l'Organisation a entrepris d'élaborer un nouveau cadre de réduction des risques de catastrophe qui viendra remplacer, en 2015, le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : « Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes ». Elle a également mobilisé des réseaux de parlementaires, de responsables locaux, d'entreprises et d'autres partenaires au service d'actions de sensibilisation à cette entreprise.

15. Autre nouveauté majeure, l'Organisation vient de se doter de dispositifs de contrôle du respect des engagements souscrits vis-à-vis des objectifs du Millénaire pour le développement, dont un cadre de mise en œuvre intégrée, une Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant, de suivi des ressources et des résultats, et un cadre de suivi mondial en matière de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles assorti d'objectifs non contraignants.

16. L'Organisation a continué d'œuvrer à l'autonomisation des femmes, dans laquelle elle voit un moyen d'atteindre plus rapidement l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement. Créée en 2010, ONU-Femmes a pour mission non seulement de diriger et de coordonner les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, mais aussi de veiller à ce que les différents organismes respectent leurs obligations en la matière. Au cours de l'année écoulée, ONU-Femmes a axé ses travaux sur l'égalité des sexes envisagée dans tous ses aspects, notamment en encourageant la participation des femmes à la vie politique comme électrices, candidates ou élues, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et en poursuivant sa campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles ».

2. Nouvelle voie tracée par la Conférence Rio +20

17. À toutes les initiatives que je viens d'évoquer, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), à l'occasion de laquelle les États Membres ont réaffirmé leur volonté d'emprunter le chemin du développement durable, viendra imprimer un nouvel élan, ce qui ne manquera

pas d'influer sur les choix futurs de l'Organisation et de ses Membres, s'agissant en particulier d'arrêter le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

18. La Conférence a posé un certain nombre de jalons importants. Dans le document final, intitulé « L'avenir que nous voulons », les États Membres sont convenus de fixer des objectifs de développement durable de portée mondiale et ont amorcé la réflexion qui, faisant fond sur les objectifs du Millénaire pour le développement, doit être conduite en étroite coordination avec les travaux menés dans la perspective de l'après-2015, notamment par mon Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015.

19. À Rio, les États Membres ont également décidé d'œuvrer à créer un fonds global pour l'environnement et de fournir à chaque pays l'assistance technique qui lui permettra de se donner une économie verte adaptée à sa situation. Ils se sont par ailleurs donné pour programme de dégager des indicateurs de progrès plus généraux qui viendraient compléter le produit intérieur brut et ont arrêté un cadre décennal de programmes de promotion de modèles de production et de consommation durables. Ils ont en outre rappelé que développement durable et respect des droits de l'homme sont indissociables.

20. Les dirigeants du monde ont décidé de créer un Forum politique intergouvernemental mondial de haut niveau qui viendra remplacer la Commission du développement durable et de renforcer et de revaloriser le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Ils ont aussi décidé d'amorcer un processus de négociation intergouvernementale sous les auspices de l'Assemblée générale et de réfléchir à des stratégies de financement du développement durable. Ils m'ont demandé de proposer à l'Assemblée générale divers choix, l'idée étant de créer un mécanisme de facilitation ayant vocation à favoriser la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement.

21. La Conférence a par ailleurs suscité nombre d'engagements unilatéraux et un partenariat mondial autour du développement durable regroupant la société civile, le secteur privé et divers grands groupes et organisations internationales. Jamais autant d'entreprises ne s'étaient ainsi mobilisées au service d'une grande conférence des Nations Unies. Plus de 1 000 chefs d'entreprise venus d'une centaine de pays ont participé au Forum sur le développement durable des entreprises Rio +20 et souscrit aux priorités que sont l'énergie durable, le climat, l'eau, l'alimentation et l'autonomisation des femmes.

3. Changements climatiques : un chantier de plus en plus urgent

22. Ce n'est pas parce que le changement climatique ne fait plus la une des journaux, surtout depuis la Conférence de Durban, que la crise s'est éloignée. D'après l'Organisation météorologique mondiale, les émissions de dioxyde de carbone qui ont atteint un niveau record continuent d'augmenter. L'Agence internationale de l'énergie nous a mis en garde : s'interdire d'opérer les révisions déchirantes qui s'imposent, c'est s'enfermer dans une logique énergétique prisonnière du carbone, faite d'insécurité, d'inefficience. Le changement climatique a d'ores et déjà un impact considérable sur les habitants de la planète. Plus fréquents, les phénomènes météorologiques extrêmes sont de plus en plus violents. En 2011, les inondations qu'a connues le Brésil ont été les plus meurtrières de son histoire et celles survenues en Thaïlande ont été, pour ce pays, la catastrophe naturelle la plus coûteuse de tous les temps. Près de 106 millions de personnes ont souffert des inondations et 60 millions de la sécheresse dans le monde.

23. Trois acquis majeurs sont à mettre à l'actif de la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Durban en 2011 : premièrement, elle a reconduit le Protocole de Kyoto; deuxièmement, elle a sanctionné les plans d'atténuation de 89 pays à l'horizon 2020 et, enfin, elle a permis de dégager entre les gouvernements, un accord pour la négociation d'un cadre juridique équitable d'application mondiale d'ici à 2015.

24. À l'évidence, force est à la communauté internationale de concilier l'impératif qu'il y a à s'adapter aux changements climatiques et à en atténuer les effets d'une part et l'exigence d'accompagner les politiques de croissance des pays en développement d'autre part. Pour tenir ce pari, elle doit mobiliser plus de ressources financières et technologiques qu'elle ne l'a jamais fait, surtout en faveur des groupes de pays les plus sinistrés et les plus vulnérables que sont les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ayant créé le Fonds vert pour le climat, les gouvernements sont sur le point de mettre en place le mécanisme pour les technologies relatives aux changements climatiques prévu par la Convention-cadre. De nombreuses initiatives conduites ou soutenues par l'Organisation et ses États Membres font leur chemin. Le secteur privé concourt désormais à des entreprises d'atténuation et de plus en plus à des mesures d'adaptation.

25. Je suis décidé à œuvrer, aux côtés des États Membres, à mobiliser les ressources qu'il faut et à voir se dégager, d'ici à 2015, un accord mondial contraignant à la mesure des menaces climatiques et de l'ampleur des dégâts causés, comme il en a été décidé à Durban.

4. Énergie durable pour tous

26. Sans énergie durable – c'est-à-dire accessible, plus propre, à meilleur rendement et moins coûteuse – point de développement durable. Aussi, ai-je lancé l'initiative multipartite Énergie durable pour tous à laquelle j'assigne trois objectifs à savoir a) garantir à tous un accès à des services modernes de distribution d'énergie, b) doubler le taux d'amélioration du rendement énergétique, c) doubler la part des énergies renouvelables dans l'offre mondiale, objectifs qui, pris ensemble, devraient aider le monde à se mettre à l'école de l'énergie durable d'ici à 2030.

27. Au mois d'avril, j'ai publié mon Programme d'action mondial. J'y propose la voie à suivre pour traduire cette ambition dans la réalité et de faire de l'ONU le lieu où les forces vives des pays développés et des pays en développement viendront souscrire des engagements audacieux, susciter de nouveaux partenariats public-privé et mobiliser les investissements considérables nécessaires pour changer les habitudes énergétiques dans le monde. Tel est le modèle de partenariat de l'avenir.

28. Mon initiative porte déjà des fruits. Plus de 50 pays en développement y ont déjà souscrit et d'autres sont sur le point de leur emboîter le pas. J'ai mobilisé des dizaines de milliards de dollars à l'appui des trois objectifs susévoqués et suscité des centaines de démarches et d'engagements dans ce sens. Cette solidarité publique et privée devant bénéficier à plus d'un milliard de personnes, j'encourage tous nos partenaires à apporter leur concours à cette entreprise capitale.

5. La crise mondiale de l'emploi

29. La crise mondiale de l'emploi a été propulsée au devant de la scène internationale par le jeu conjugué de la récente crise économique et des troubles du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Le chômage gagne du terrain dans nombre de régions du monde, en particulier chez les jeunes. D'après l'Organisation internationale du Travail, le taux de chômage est trois fois plus élevé chez les jeunes que dans le reste de la population et plus de 75 millions de jeunes sont sans emploi dans le monde. Qui plus est, la précarité gagne du terrain, l'emploi à temps partiel, temporaire et informel prenant le pas sur l'emploi stable à plein temps. L'Organisation des Nations Unies s'est intéressée à la question lors de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social, dont le débat thématique et le dialogue de haut niveau ont été l'occasion d'une réflexion sur des choix de principe et approches autres, l'idée étant de promouvoir l'emploi productif et décent car les politiques ont une marge de manœuvre plus réduite et il faut préserver l'environnement. De la Déclaration ministérielle (voir A/67/3/Rev.1, chap. IV.F), issue de

cette réflexion, il ressort que le plein emploi productif et le travail décent pour tous, à commencer par les femmes et les jeunes, doivent occuper une place de choix dans les politiques nationales et le programme de l'ONU en matière de développement.

30. Dans cette perspective, l'Organisation entreprendra d'élaborer d'autres programmes et d'aider les États Membres à se donner des politiques créatrices d'emplois.

B. Paix et sécurité internationales

31. Depuis quelques années, les conflits deviennent de plus en plus complexes. Leurs causes se sont diversifiées, et des acteurs non étatiques y sont plus fréquemment impliqués. Un regard sur ce que les Nations Unies ont entrepris et obtenu durant l'année écoulée dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales permet de mesurer l'ampleur et la diversité des activités en cours. Il montre aussi à l'évidence que les ressources humaines et les moyens matériels et financiers affectés à ces activités ne sont guère à la mesure des besoins. Faute des ressources nécessaires, qu'il importe de mobiliser en répartissant équitablement la charge correspondante entre les États Membres, l'Organisation risque de se trouver dans l'incapacité de répondre aux demandes et aux attentes de ceux-ci.

32. Depuis septembre 2011, l'Organisation a pris part à plus de 20 processus de paix, facilité la transition démocratique en cours dans plusieurs États arabes, participé aux préparatifs et aidé au déroulement d'élections dans plus de 50 États Membres et travaillé à la consolidation de la paix dans le cadre de 16 opérations de maintien de la paix et de 18 missions politiques, avec le concours des équipes de pays des Nations Unies.

1. Prévention des conflits, processus de paix, transition démocratique et élections

33. L'Organisation s'est attachée à renforcer tous les moyens qui lui sont indispensables pour des interventions rapides de prévention des conflits, notamment l'équipe de réserve pour l'appui à la médiation, le fichier de médiateurs et le dispositif d'affectation spéciale de fonctionnaires du Siège. Depuis juillet 2011, l'équipe de réserve a été sollicitée 56 fois, et au moins 37 médiateurs figurant au fichier ont été mis à contribution. L'Organisation est maintenant capable de déployer sur le terrain des experts, des moyens de soutien logistique et d'autres ressources en un temps record, souvent moins de 72 heures. Les trois bureaux régionaux établis, respectivement, en Afrique de l'Ouest, en Asie centrale et en Afrique centrale, jouent un rôle essentiel lorsque l'aggravation des tensions, telle flambée de violence ou telle crise politique nécessite une intervention rapide.

34. Accompagner la transition démocratique en cours dans le monde arabe a été au premier plan des préoccupations de l'Organisation pendant l'année écoulée. En Égypte et en Tunisie, l'ONU a fourni une assistance technique et des services d'expert pour l'organisation d'élections. L'élection des membres de l'Assemblée constituante qui a eu lieu en Tunisie en octobre dernier et les élections législatives et présidentielle qui se sont déroulées en Égypte, respectivement, de novembre 2011 à février 2012 et en mai et juin 2012, sont des étapes décisives de l'évolution démocratique de ces deux États.

35. En Libye, la médiation de mon Envoyé spécial a ouvert la voie à la pleine participation de l'ONU et des organisations régionales à la recherche d'une issue pacifique et leur a permis de s'attaquer aux problèmes humanitaires. Étant bien préparée, l'Organisation, à la demande du Conseil de sécurité, a pu mettre sur pied rapidement une mission d'appui suffisamment souple pour s'adapter à l'évolution des besoins. Des spécialistes des opérations électorales ont été envoyés à Tripoli en septembre 2011 pour aider aux préparatifs d'élections démocratiques, les premières depuis près de 50 ans, qui se sont déroulées le 7 juillet 2012, pour l'essentiel sans incident et dans la transparence.

36. Au Yémen, afin d'aider à résoudre la crise politique et d'empêcher que la situation ne s'aggrave encore, mon Conseiller spécial, dans l'exercice de ses bons offices, s'est attaché à favoriser le dialogue et à renforcer la confiance entre toutes les parties. Son action, entreprise en étroite collaboration avec, notamment, le Conseil de coopération du Golfe et le Conseil de sécurité, a abouti à la signature, le 23 novembre 2011, d'un accord sur la transition politique. Dans le cadre de cet accord, l'ONU a appuyé l'organisation d'élections qui, ayant eu lieu dans de bonnes conditions le 21 février, ont permis la passation pacifique des pouvoirs. L'Organisation s'emploie à ce stade à faciliter la tenue à bref délai d'une conférence nationale de dialogue sans exclusive.

37. La crise qui continue de sévir en République arabe syrienne risque de s'étendre à toute la région. Les tentatives de règlement politique ont jusqu'à présent été tenues en échec par le refus des parties de renoncer à la violence, voire leur propension à surenchérir, au mépris quasi total du sort des civils, et par la persistance de divisions entre les membres du Conseil de sécurité. Le 2 août, j'ai dû, à mon grand regret, annoncer que M. Kofi Annan se démettait de ses fonctions d'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie. Le 3 août, l'Assemblée générale a adopté, au sujet de la situation en République arabe syrienne, une résolution par laquelle elle a encouragé le Conseil de sécurité à examiner les mesures qu'il y aurait lieu de prendre, m'a demandé, ainsi qu'à tous les organismes compétents des Nations Unies, d'appuyer les efforts déployés par l'Envoyé spécial conjoint pour parvenir à un règlement politique de la crise, et m'a prié de lui rendre compte sous 15 jours de l'application de la résolution. L'escalade de la violence a empêché la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne, nouvellement créée, d'exécuter pleinement le mandat à elle assigné de contrôler la cessation de la violence armée et de faciliter la mise en œuvre de la proposition en six points de l'Envoyé spécial conjoint, cependant que certains membres du Conseil de sécurité réclament le retrait de celle-ci. L'Organisation reste néanmoins résolue à user des ressources de la diplomatie pour faire cesser la violence et parvenir à un règlement politique, dirigé par les Syriens et conforme aux aspirations légitimes du peuple syrien à la démocratie. Pour que pareille entreprise puisse réussir, il est indispensable que les parties acceptent le dialogue et puissent compter sur le soutien fermement solidaire de la communauté internationale.

38. En Iraq, l'ONU continue de promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale, s'attachant en particulier à faciliter le règlement des différends concernant la délimitation de certaines circonscriptions, ce qui l'a amenée à s'intéresser au statut de Kirkouk.

39. En Somalie, les principales parties prenantes ont signé en septembre 2011 la feuille de route pour l'achèvement de la transition, à la suite de quoi l'ONU a établi un bureau permanent à Mogadiscio. L'Organisation aide le Gouvernement somalien à réaliser les objectifs prioritaires de la transition : rédaction d'une constitution, réforme des institutions fédérales et mise sur pied d'une autorité politique nationale représentative de toutes les tendances. Parallèlement, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a fourni à celle-ci un soutien logistique et donné à la Commission de l'Union africaine des conseils techniques et des avis d'expert sur la gestion de l'AMISOM.

40. À la suite des coups d'État survenus au Mali (en mars 2012) et en Guinée-Bissau (le 12 avril), mes Représentants spéciaux dans la région ont, à la demande des États Membres concernés, apporté leur soutien au processus de médiation engagé à l'initiative de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue de faciliter le rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel. Aux Maldives, j'ai exercé mes bons offices afin d'encourager les membres du Gouvernement et les chefs des partis politiques à résoudre par le dialogue et le consensus la crise politique au cours de laquelle le Vice-Président a pris le pouvoir en remplacement du Président. À Madagascar, le concours apporté par

l'ONU à l'action entreprise à l'échelon régional a facilité l'adoption, en septembre 2011, d'une feuille de route politique dont la mise en œuvre doit conduire à des élections. Au Malawi, après les violents affrontements politiques et l'agitation sociale de juillet 2011, j'ai chargé un facilitateur de favoriser le dialogue entre le Gouvernement et les organisations de la société civile, dialogue qui a abouti en mars 2012 à un accord entre les parties sur une feuille de route pour la période de transition.

41. Au Népal, l'action de l'Organisation a consisté principalement à encourager le règlement de la question de l'intégration des combattants maoïstes à l'armée népalaise et à aider à la rédaction de la constitution.

42. Au Myanmar, je vois des signes encourageants dans les réformes entreprises sous l'autorité du Président Thein Sein et dans l'action menée par Aung San Suu Kyi pour faire progresser l'évolution vers la démocratie, favoriser la réconciliation nationale et promouvoir le respect des droits de l'homme et l'état de droit. Le processus engagé reste cependant fragile, et bien des obstacles devront encore être surmontés avant que le pays puisse être assuré du succès de la transition démocratique et de la réconciliation politique. Les Nations Unies se tiennent prêtes à apporter leur soutien au Myanmar, et je suis moi-même tout disposé à envisager des formules novatrices et souples qui me permettront d'exercer mes bons offices en parfaite intelligence avec le Gouvernement et avec son entière coopération.

2. Maintien de la paix

43. Les soldats de la paix des Nations Unies ont été très sollicités durant l'année écoulée. Dans les hauteurs du Golan, dans le sud du Liban, à Chypre, au Jammu-et-Cachemire et au Sahara occidental, ils ont contrôlé la cessation des hostilités pendant que se poursuivait la recherche de solutions politiques durables. Les Casques bleus ont fait œuvre utile lors des élections qui ont eu lieu en 2011 en Haïti, au Libéria et en République démocratique du Congo. Ils ont apporté leur contribution à la stabilisation politique et à la protection des civils en Côte d'Ivoire, en Haïti, au Libéria, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Ils ont de plus aidé les États à renforcer leurs moyens et à prendre des mesures initiales de consolidation de la paix dans les domaines suivants : facilitation des processus politiques, droits de l'homme, police, justice, affaires pénitentiaires, réforme de l'appareil de sécurité, désarmement, démobilisation et réinsertion, lutte antimines et affaires civiles.

44. Une nouvelle mission de paix, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a aidé les autorités nationales à prévenir ou contenir les affrontements intercommunautaires dans l'État de Jonglei et à gérer les déplacements de population qui en résultent. Dans la région contestée d'Abyei, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), elle aussi nouvellement créée, a facilité la coexistence pacifique des communautés, empêché la recrudescence de la violence armée et protégé les civils, en attendant que soit réglé le différend territorial qui oppose le Soudan au Soudan du Sud. L'Organisation a également appuyé la mise en place d'un Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance le long de la frontière qui sépare le Soudan du Soudan du Sud. La FISNUA, la MINUSS et mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud ont apporté leur concours au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, qui dirige la négociation des accords à conclure à la suite de la partition.

45. Après avoir procédé aux études demandées par le Conseil de sécurité, le Secrétariat ajustera les effectifs et la structure des opérations ou missions en cours en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, au Darfour, en Haïti, au Liban et au Libéria pour la période 2012-2014. Ces ajustements devraient permettre à l'Organisation de mieux répondre aux difficultés nouvelles survenant sur le terrain et à l'évolution des besoins des autorités nationales. Au Timor-Leste, la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

(MINUT), le Gouvernement et ses partenaires internationaux de développement préparent le retrait de la Mission, prévu pour la fin de l'année suivant l'achèvement du cycle électoral en cours.

46. Afin de pouvoir répondre à l'expansion de la demande en dépit des moyens limités dont elle dispose pour le maintien de la paix, l'Organisation a entrepris de développer et d'intensifier sa collaboration stratégique et opérationnelle avec des organisations telles que l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation du Traité de sécurité collective, la CEDEAO et l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Afrique de l'Est. Elle a, l'an dernier, ouvert à Bruxelles un bureau de liaison pour la paix et la sécurité.

47. Soucieuse d'accroître encore l'efficacité de son action au service de la paix et de la sécurité, l'Organisation, d'ici à la fin de l'année, achèvera de définir des normes communes applicables, notamment, aux bataillons d'infanterie et aux officiers d'état-major, et mettre la dernière main à la nouvelle stratégie de lutte antimines des Nations Unies; elle achèvera également la réalisation d'un vaste programme de formation des unités de police constituées. L'Organisation a entrepris de revoir son système de constitution des forces afin de mieux l'adapter aux besoins actuels. Elle a progressé dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée d'appui aux missions, dont l'application commence déjà à produire les gains attendus d'efficacité et d'efficience, comme en témoigne la rapidité avec laquelle les nouvelles opérations lancées au Soudan du Sud, en Libye et en République arabe syrienne ont pu être mises sur pied. Des pratiques novatrices, telles que l'exploitation à l'échelle régionale des avions et hélicoptères affrétés pour les opérations de paix et de sécurité, ont déjà permis, pour la période allant jusqu'à la fin juin 2011, de réduire d'environ 61 millions de dollars les frais de location de matériel de transport aérien.

3. Consolidation de la paix

48. L'action poursuivie résolument par la Commission de consolidation de la paix ainsi que l'exécution des programmes financés par le Fonds pour la consolidation de la paix ont contribué de façon décisive à la stabilisation de la situation dans les pays qui ont présenté des demandes d'assistance.

49. En Guinée et au Libéria, la Commission s'est fondée sur les déclarations d'engagements réciproques pour orienter son action et s'attaquer aux problèmes cruciaux de consolidation de la paix. Dans le cas du Libéria, elle a concentré son attention sur la réalisation accélérée des objectifs fixés par la Mission des Nations Unies au Libéria, exploitant à cette fin les effets synergiques de sa coopération avec le Fonds pour la consolidation de la paix et collaborant étroitement avec les organismes des Nations Unies présents sur le terrain. La Commission a également développé ses partenariats avec les organismes régionaux à l'occasion d'une réunion de haut niveau, organisée en novembre 2011 à Kigali en collaboration avec le Gouvernement rwandais et la Banque africaine de développement, et consacrée à des échanges de données d'expérience.

50. En 2011, le Fonds pour la consolidation de la paix a alloué au total 99,4 millions de dollars. Les États suivants ont bénéficié d'importantes subventions : le Burundi, pour la réinsertion des victimes du conflit; la Côte d'Ivoire, pour le rétablissement de l'autorité de l'État sur les régions touchées par le conflit; le Guatemala, pour l'intensification de la réforme de l'appareil judiciaire; la Guinée, pour le démarrage de la réforme de l'appareil de sécurité; le Kirghizistan, pour le soutien aux mesures de consolidation de la paix prises à la suite des affrontements interethniques de juin 2010; et le Libéria, pour l'aide à la consolidation de la sécurité et de l'appareil judiciaire. Afin de promouvoir la transversalisation du paritarisme et d'accroître le soutien aux mesures de consolidation de la paix intégrant la perspective hommes-femmes, une initiative de promotion de l'égalité des sexes, financée à hauteur de 5 millions de dollars par le Fonds pour la consolidation de la paix, a été prise en 2011 dans le cadre de la mise en œuvre

du plan d'action en sept points des Nations Unies sur la participation des femmes à la consolidation de la paix.

51. À l'exception de la Guinée-Bissau, où les troubles politiques ont repris après le coup d'État militaire d'avril 2012, aucun des 17 États admis depuis 2007 au bénéfice du financement accordé par le Fonds n'est retombé dans un conflit généralisé ou n'a été réduit au sort d'État failli. Les États Membres et les donateurs ont renouvelé leur engagement en faveur du Fonds lors de la réunion annuelle des parties prenantes, qui a eu lieu en novembre 2011.

4. Implication d'enfants dans les conflits armés

52. Alors que l'Organisation et ses États Membres s'emploient ensemble à prévenir ou régler les conflits, nous ne devons pas perdre de vue un problème majeur : celui des enfants dans les conflits armés. Jusqu'à présent, 19 des parties signalées dans mon rapport annuel sur les enfants dans les conflits armés comme recrutant des enfants-soldats ont souscrit à des plans d'action proposés par les Nations Unies. C'est notamment grâce à la mise en œuvre de ces plans que les parties en question ont retiré de leurs forces plus de 40 000 enfants. De graves problèmes subsistent néanmoins, dont l'insuffisance des moyens de financement des programmes à long terme de réinsertion sociale des enfants et le refus de certaines parties de souscrire aux plans d'action proposés par l'ONU. J'engage tous les États Membres à prendre des mesures pour protéger les enfants des violations graves de leurs droits auxquelles ils peuvent être exposés en cas de conflit.

C. Développement de l'Afrique

53. L'Afrique est restée au centre des préoccupations de l'Organisation durant l'année écoulée. Bien que le continent africain ait à son actif une vigoureuse croissance économique et que le nombre de ses habitants vivant dans le dénuement semble en diminution, les progrès ne sont pas uniformément partagés. Les taux de chômage demeurent élevés et, dans des régions clefs, la persistance de conflits armés compromet les perspectives de développement.

54. En étroite collaboration avec l'Union africaine et son programme de mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, ainsi qu'avec le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, l'Organisation aide les pays africains à réaliser leurs objectifs prioritaires de développement. Elle a conclu des partenariats avec les gouvernements intéressés portant sur la réalisation de projets de nature à maximiser l'utilité du financement du développement, entrepris dans des domaines tels que la gestion écoviable des forêts, et sur la promotion et le renforcement de la participation des citoyens à la gouvernance et à l'administration des affaires publiques.

55. L'Afrique compte de nombreux pays qui ont des besoins particuliers, dont des pays classés parmi les moins avancés et des pays en développement sans littoral. Plus de la moitié des habitants des pays les moins avancés ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté. La participation des pays en développement sans littoral au commerce international reste marginale, et leur croissance économique continue d'être freinée principalement par leur défaut d'accès à la mer, leur éloignement des principaux marchés, l'insuffisance des facilités de transport en transit, la lourdeur des formalités douanières et frontalières et l'insuffisance de l'infrastructure des transports. De plus, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement éprouvent des difficultés imputables au changement climatique, à la désertification et à l'appauvrissement de la biodiversité. Pendant l'année écoulée, l'Organisation s'est employée à répondre aux besoins particuliers de ces pays, notamment en

prenant des mesures d'application du Programme d'action d'Istanbul, du Programme d'action d'Almaty et de la Stratégie de Maurice.

D. Promotion des droits de l'homme

56. Les soulèvements et les manifestations de contestataires observés récemment dans de nombreux pays ou villes montrent combien il est vain de croire qu'un pays puisse progresser économiquement et socialement et assurer sa stabilité sans se préoccuper des droits de l'homme. Le développement reste précaire tant que la répression politique prive les citoyens de leurs libertés fondamentales. Il importe également de promouvoir les droits de l'homme pour briser l'enchaînement des violations et des violences qui compromet la paix et déclenche les conflits.

57. Pendant l'année écoulée, le Conseil des droits de l'homme a agi résolument face aux crises qui ont entraîné des atteintes graves aux droits de l'homme. Il a nommé deux commissions d'enquête, l'une pour la Libye et l'autre pour la République arabe syrienne, qui lui ont rendu compte de leurs travaux, une nouvelle mission internationale d'établissement des faits ayant été chargée d'étudier l'incidence sur l'exercice des droits de l'homme de la présence d'implantations israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le Printemps arabe a inspiré le choix de certains des thèmes retenus par le Conseil pour ses travaux, dont les manifestations pacifiques de protestataires et la démocratie et l'état de droit. La question des représailles subies par les personnes qui se prévalent des moyens de protection des droits de l'homme offerts par l'ONU est restée au premier plan des préoccupations du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Conseil des droits de l'homme.

58. Le lien étroit qui existe entre les opérations de maintien de la paix et la promotion des droits de l'homme a été encore renforcé par l'adoption d'une politique de défense des droits de l'homme dans le cadre des opérations de maintien de la paix et des missions politiques des Nations Unies. Cette politique comprend des directives opérationnelles dont l'application contribuera à l'efficacité de l'exécution des mandats et à l'uniformisation des démarches suivies dans le cadre des diverses opérations et missions. En juillet 2011, l'Organisation a adopté une politique de vigilance qui énonce les principes à suivre et les mesures à prendre pour que la promotion des droits de l'homme fasse partie intégrante des activités de toutes les entités des Nations Unies qui fournissent un soutien à des organismes de sécurité étrangers au système des Nations Unies.

59. Pendant la période considérée, l'Assemblée générale a adopté le troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant et le Comité des disparitions forcées a tenu sa première session. La concertation engagée entre toutes les parties prenantes sur les incidences de la prolifération des organes conventionnels des droits de l'homme s'est poursuivie; le nombre de ces organes a doublé depuis 2000 sans que les crédits alloués pour les services dont ils ont besoin augmentent dans la même proportion. Se fondant sur les résultats de cette concertation, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a publié un rapport intitulé *Renforcement des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme*.

60. Le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité sont, il va sans dire, les pires violations des droits de l'homme. La responsabilité de protéger et la prévention du génocide sont au centre des préoccupations de l'Organisation. Conscient que pour empêcher la commission d'atrocités à grande échelle il est primordial d'agir très tôt et de façon décisive, j'ai voulu faire de 2012 l'Année de la prévention.

61. Les événements qui se sont produits en 2011 au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont montré que la responsabilité de protéger pouvait produire un effet dissuasif aussi bien que fonder des

interventions. Le Conseil de sécurité a, en 2011, invoqué cette responsabilité dans les résolutions qu'il a adoptées au sujet de la Libye et du Yémen, ainsi que dans une déclaration de son président sur la diplomatie préventive. Dans le cas de la Libye, c'est le souci de préserver la population de crimes contre l'humanité ou autres crimes et violations relevant de la responsabilité de protéger qui a conduit le Conseil à autoriser certaines mesures sous l'empire du Chapitre VII de la Charte. Dans ses résolutions relatives à la Libye et à la République arabe syrienne, le Conseil des droits de l'homme a, quant à lui, invoqué la responsabilité de protéger pour demander l'adoption de mesures préventives et la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a fait de même.

62. Les États Membres, les organisations régionales et les organisations sous-régionales ont pris durant l'année écoulée des mesures pour mettre sur pied des dispositifs nationaux et régionaux d'alerte précoce au génocide et de prévention de ce crime. Employant en 2011 pour protéger les populations toute une gamme de moyens pacifiques, dont des démarches diplomatiques et des mesures humanitaires, les organisations régionales et sous-régionales ont montré qu'elles jouaient un rôle de plus en plus important dans la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité.

E. Coordination efficace de l'action humanitaire

63. Un peu partout dans le monde, la gestion des catastrophes devient une entreprise de plus en plus complexe. En 2011, l'Organisation a coordonné les secours humanitaires en faveur de plus de 56 millions de victimes, soit près du double des chiffres enregistrés trois années plus tôt. Il va de soi que la facture de ces opérations va également en s'alourdissant : les appels de fonds d'un milliard de dollars pour affronter telle ou telle crise sont désormais monnaie courante.

64. Face à cette réalité nouvelle, l'Organisation veut multiplier ses partenariats, mieux coordonner les interventions humanitaires et voir gérer l'aide humanitaire plus rigoureusement.

65. L'Organisation s'emploie également à susciter une plus grande solidarité de la part des États Membres et des organisations régionales en ouvrant un dialogue sur la politique humanitaire et en tissant de nouveaux partenariats aux fins de l'appui opérationnel aux interventions en cas d'urgence. De nouvelles initiatives prometteuses, dont le dialogue sur le partenariat humanitaire conduit par la Suède et le Brésil, et l'Initiative HOPEFOR, coparrainée par le Qatar, la Turquie et la République dominicaine, tendant à définir les paramètres de la coopération entre organisations à vocation militaire et humanitaire, ont vu le jour. Organisée par un mémorandum d'accord signé avec l'Organisation de la coopération islamique, l'Union africaine et le Conseil de coopération du Golfe, la coopération avec les organisations régionales a donné des résultats tangibles sur le terrain, en particulier à l'occasion de l'intervention face à la famine en Somalie. L'Organisation a également entrepris de rapprocher les organisations d'aide occidentales de leurs pendants islamiques, ce qui lui a ouvert dans l'immédiat l'accès à des régions de la Somalie jusque là interdites aux acteurs occidentaux et ouvrira à terme la voie à bien d'autres intervenants dans l'action humanitaire.

66. En partenariat avec les chefs de différents organismes des Nations Unies, l'Organisation a aidé à lancer le programme de transformation du Comité permanent interorganisations, qui se penche sur les problèmes rencontrés à l'occasion de l'intervention humanitaire à Haïti et au Pakistan et sur les enseignements tirés de l'expérience, et propose un ensemble de réformes tendant à rendre les interventions humanitaires plus rapides et plus efficaces.

67. S'inspirant des enseignements tirés de l'action menée dans la Corne de l'Afrique en 2011, l'Organisation a su organiser en toute rapidité et cohérence une intervention face à la crise alimentaire au

Sahel. Œuvrant aux côtés de ses partenaires, elle a encouragé à arrêter des plans d'action dans le but de renforcer les moyens d'adaptation et de relèvement, l'accent étant mis sur les activités de plaidoyer de haut niveau, la mobilisation de ressources et l'appui à la prise en charge aux niveaux national et régional.

68. J'ai le plaisir d'annoncer que le Fonds central pour les interventions d'urgence a mobilisé 465 millions de dollars en 2011, soit un montant record depuis sa création par l'Assemblée générale en 2006. Ce succès s'explique par ceci que les États Membres n'ignorent pas l'impact du Fonds sur le terrain et la rigueur et le sérieux de sa gestion.

F. Promouvoir la justice et le droit international

69. Tout au long de l'année écoulée, l'Organisation s'est employée à créer les conditions de l'avènement de l'état de droit en entreprenant de mettre fin à l'impunité et d'asseoir une tradition de responsabilité. Elle est intervenue dans plus de 150 pays dans le monde entier qui ont fait appel à ses compétences en matière d'état de droit; elle poursuit une action non négligeable dans le cadre d'opérations de maintien de la paix ayant une composante état de droit. Ainsi, en Côte d'Ivoire, depuis janvier 2012, avec l'aide de l'Organisation, tous les 37 tribunaux et 19 des 33 prisons du pays ont rouvert leurs portes à la suite de la crise postélectorale, y compris la prison centrale d'Abidjan. Au Soudan du Sud, grâce à l'action conjointe des Nations Unies, la justice et la police ont étendu leurs services à l'État du Jonglei. En 2011, des audiences foraines ont rendu 217 jugements dans des cas de violence sexuelle en République démocratique du Congo avec le concours de l'Organisation et d'autres partenaires internationaux. Au Kenya, l'Organisation a aidé à élaborer les textes d'application de la nouvelle constitution.

70. L'Organisation a fourni un appui à la justice transitionnelle dans plus d'une vingtaine de pays. Ainsi, en 2011, elle a aidé la Commission Vérité, justice et réconciliation du Togo à organiser plus de 400 auditions. Financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, les programmes d'indemnisation en Sierra Leone ont organisé des cérémonies à cette fin au niveau local et versé des réparations partielles à 20 000 des 32 000 victimes enregistrées.

71. L'Organisation a également continué d'œuvrer à amener les auteurs de crimes internationaux à en répondre et de militer en faveur de la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale par de nouveaux pays. Le premier jugement de la Cour dans l'affaire *Lubanga* constitue un grand pas vers la fin de l'impunité des crimes internationaux.

72. Les juridictions pénales créées par l'ONU ou bénéficiant de son concours continuent d'œuvrer à la fin de l'impunité et à l'avènement d'une ère de responsabilité. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda sont sur le point d'achever leurs travaux. Le transfert au Rwanda de dossiers concernant ce pays contribuera grandement à cet objectif.

73. Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a condamné l'ex-Président du Libéria, Charles Taylor, pour complicité par aide et encouragement et planification de crimes contre l'humanité. Cette condamnation d'un ancien chef d'État par un tribunal pénal international, une première depuis le procès de Nuremberg, est à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire de la justice pénale internationale.

74. Le Tribunal spécial pour le Liban n'ayant pas achevé ses travaux, son mandat qui devait expirer le 29 février 2012 a été prorogé pour une nouvelle période de trois ans afin de lui permettre de juger les quatre personnes inculpées.

75. Les chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens ont rendu leur premier verdict, condamnant Kaing Guek Eav (alias Duch) pour crimes contre l'humanité et violations graves des

Conventions de Genève de 1949, sa peine de 35 ans ayant été portée à celle de l'emprisonnement à vie en appel. Elles ont également ouvert leur deuxième procès contre les quatre principaux dirigeants encore en vie du régime des Khmers rouges.

76. Suite à mon rapport sur les moyens civils à mobiliser au lendemain de conflit, j'ai mis en place un mécanisme de points de contact pour la justice, la police et le système pénitentiaire afin de permettre à l'Organisation d'apporter dans ces domaines un concours plus prévisible et à rendre compte.

77. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'attends la réunion de haut niveau sur l'état de droit que l'Assemblée générale tiendra à l'ouverture de sa soixante-septième session, en espérant qu'elle sera l'occasion de mettre en place des mécanismes novateurs qui permettront d'asseoir l'état de droit aux niveaux national et international.

G. Désarmement

78. L'impasse dans le dialogue sur le désarmement et la non-prolifération a de quoi préoccuper. Si la communauté internationale a entrepris en 2011 de donner application aux nouveaux engagements et accords en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires issus de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue en 2010 et d'autres rencontres telles que les Sommets sur la sécurité nucléaire de Washington et de Séoul, force est de constater que les organes des Nations Unies chargés de promouvoir l'action dans ce sens se sont longtemps heurtés à une impasse et n'ont pu parvenir à un consensus en 2012. Le dossier du nucléaire continue de piétiner en particulier parce que la Conférence du désarmement ne parvient pas à surmonter les divergences en son sein et à convenir d'un programme de travail qui lui permette de reprendre ses travaux de fond, notamment les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui est une priorité pour la communauté internationale. J'engage instamment la Conférence à démontrer au monde tout le sérieux qu'elle attache à sa mission.

79. La République populaire démocratique de Corée et la République islamique d'Iran devraient se conformer pleinement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et répondre aux préoccupations suscitées par leurs programmes et vecteurs nucléaires.

80. Que le marché mondial des armes soit mal réglementé continue de faire sérieusement problème. S'il n'y a pas de relation unique de cause à effet entre cette mauvaise réglementation, d'une part, et les conflits, la violence armée et les atteintes graves aux droits de l'homme, d'autre part, il est souvent un lien manifeste entre le détournement des armes de l'État et le mépris de la loi et l'irresponsabilité dont font preuve les marchands d'armes, ou entre les énormes quantités d'armes et de munitions illicites en circulation et la faiblesse des contrôles et inspections internes. Œuvrant à améliorer les conditions de vie des populations de par le monde, l'Organisation doit faire face aux conséquences des mouvements d'armes : répressions sauvages, conflits armés, criminalité ou violence endémique et souffrances humaines généralisées. Il est donc très décevant qu'à l'issue de la session de quatre semaines, qui s'est tenue du 2 au 27 juillet 2012, la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes n'ait pu parvenir à un accord sur un ensemble de normes communes tendant à réglementer le commerce international des armes classiques. Outre le revers qu'il constitue pour de nombreux gouvernements, l'échec de la Conférence ne manquera pas d'être vécu comme une désillusion par des pans entiers de la société civile qui, six années durant, ont œuvré inlassablement à faire du traité sur le commerce des armes une réalité. Cet échec trahit également les espoirs de millions de personnes de par le monde qui endurent le plus les effets de la violence et des conflits armés alimentés par le commerce international des armes mal réglementé. Il est toutefois encourageant de constater que les États sont convenus de continuer

d'œuvrer à l'adoption d'un traité en faisant fond sur les ententes qui se sont dégagées au cours des négociations. L'ONU reste ferme partisane d'un solide traité sur le commerce des armes.

81. L'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi en 2011 est venu élever la sûreté et la sécurité nucléaires au premier rang des préoccupations de la communauté internationale. L'ONU apporte son concours à l'Agence internationale de l'énergie atomique qui pilote l'action internationale en faveur de la sûreté et la sécurité nucléaires, et de la préparation aux situations d'urgence et de l'organisation des secours. La communauté internationale se doit d'accorder une plus grande attention à la sécurité nucléaire. C'est pourquoi je convoquerai, en septembre 2012, une rencontre de haut niveau dans le but de renforcer l'arsenal juridique de prévention du terrorisme nucléaire.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

82. Ces dernières années, la communauté internationale a pris conscience de ceci que la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants menacent de plus en plus sérieusement la paix et la sécurité. Pour faire face à cette menace, j'ai créé en 2011, une équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues chargée d'arrêter des mesures globales et efficaces à mettre en œuvre et de mobiliser les uns et les autres à cette fin. Entre autres initiatives majeures, l'Équipe spéciale a entrepris de dégager des évaluations des menaces dans les différentes régions, qui serviront de base à une programmation du développement attentive à la criminalité dans les régions concernées. Ensemble, l'ONU et INTERPOL aident des pays d'Afrique d l'Ouest (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone) à se doter de cellules de lutte contre la criminalité transnationale, qui auront vocation à aider la CEDEAO à lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée dans la sous-région.

83. Pendant l'année écoulée, l'Organisation et ses États Membres ont beaucoup fait pour renforcer l'action des Nations Unies face à la menace terroriste. Ils ont créé le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme qui viendra épauler l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et aider les États Membres à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le Colloque sur la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste que j'ai organisé en septembre 2011 a été l'occasion de dire toute l'importance que revêtent la Stratégie et les diverses initiatives et activités tendant à renforcer la coopération internationale entre les États, y compris les résolutions du Conseil de sécurité. À l'issue du troisième examen biennal de la Stratégie en juin 2012, il s'est dégagé un accord tendant à voir élaborer des plans d'application de la stratégie aux niveaux national et régional, promouvoir le renforcement des capacités, y compris l'Initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste (initiative I-ACT) mise en œuvre par l'Équipe spéciale, encourager la coopération internationale et renforcer l'appui aux victimes du terrorisme.

84. Plate-forme de coordination des activités de l'ONU en matière de renforcement des capacités, l'initiative I-ACT a redoublé d'efforts pour prêter à l'État du Nigéria un concours face à la multiplication des attentats terroristes dans le pays. En Asie centrale, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme a aidé cinq États de la région à se donner un plan d'action régional de mise en œuvre de la Stratégie, qui se veut un cadre global de renforcement de l'action antiterroriste dans la région.

I. Renforcer l'Organisation

85. Je veux laisser en héritage un Secrétariat présent partout dans le monde doté d'un personnel dynamique et polyvalent, comptable devant tous ceux qu'il sert, qui brille par la qualité de ses prestations

et est capable d'aider les États Membres à faire face aux défis de la planète, et ce sans méconnaître la réalité budgétaire.

86. Faisant fond sur les expériences et succès déjà enregistrés dans le système des Nations Unies, l'Organisation a lancé un certain nombre d'initiatives essentielles. À moyen terme, ces initiatives sont l'occasion de revoir la distinction faite à l'heure actuelle entre activités dites de Siège et celles dites de terrain, distinction qui a sécrété des méthodes de gestion et d'administration distinctes au fil des 60 dernières années. Les décisions de l'Assemblée générale de ces 10 dernières années venues harmoniser les conditions d'emploi dans l'ensemble du système des Nations Unies et les innovations opérées par d'autres entités du système, telles que la création de centres de services partagés, permettent de renforcer la tutelle et l'harmonisation et de réaliser d'autres gains d'efficacité.

87. Pour se doter partout dans le monde d'un personnel dynamique et polyvalent, l'Organisation privilégie encore plus le recrutement de jeunes administrateurs, a institué un régime d'engagements continus, et s'est donné un nouveau système de gestion des aptitudes. Elle travaille à dégager une politique d'ensemble cohérente en matière de mobilité et d'organisation des carrières que je présenterai aux États Membres pour examen pendant la partie principale de la soixante-septième session, l'objectif étant de la voir adopter une formule d'application générale à l'échelle de l'Organisation. Pour doter notre personnel des toutes dernières connaissances et compétences, il nous faudra repenser notre stratégie d'apprentissage, de formation et de recherche. C'est là une de mes priorités durant mon second mandat. Il s'agit de doter le personnel de l'Organisation dans le monde entier des moyens de s'acquitter efficacement des mandats présents et futurs et de répondre à l'évolution des exigences opérationnelles tout en lui ouvrant de plus larges perspectives de carrière. En modernisant et réaménageant l'espace dans un bâtiment du Secrétariat rénové, le plan-cadre d'équipement aidera à dépoussiérer les traditions.

88. Malgré divers contretemps déplorés au cours de l'année écoulée, l'Organisation en est désormais au stade de la réalisation d'Umoja, progiciel de gestion intégré. En améliorant sensiblement les procédés et méthodes, Umoja sera porteur de gains d'efficacité, de nouveautés, de contrôles et de transparence administratifs qui viendront révolutionner les traditions de l'Organisation et y asseoir les principes de contrôles de gestion et de prise de décisions responsables. Les préparatifs de l'avènement des Normes comptables internationales pour le secteur public ont également beaucoup avancé au cours de l'année écoulée. Ces normes devant régir les opérations de maintien de la paix à compter de juillet 2013 et toutes les autres opérations à partir de janvier 2014, la mise en application vient d'en commencer, l'accent étant mis sur la gestion du changement et la planification de la transition en tandem avec Umoja.

89. Pour se donner une tradition de responsabilité, l'ONU organise des actions de sensibilisation, d'information et de formation à l'intention de ses agents toutes classes confondues. Elle encourage chacun à prendre l'initiative de donner suite à toutes recommandations issues des organes de tutelle. Elle s'inspire d'exercices pilotes de gestion des risques. Qu'elle soit sur la bonne voie, on le voit déjà à ceci qu'il est donné suite à un plus grand nombre de recommandations émanant des organes de tutelle. On mesure également l'utilité de la réforme du système interne d'administration de la justice. Fonctionnaires, comme responsables, sont encouragés à commencer par rechercher un règlement amiable au lieu de saisir d'emblée le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies ou le Tribunal d'appel des Nations Unies. L'administration suit de près l'évolution de la jurisprudence des tribunaux et a établi des recueils de directives dans le sens de la prise de décisions administratives éclairées.

90. L'Organisation recherche résolument la neutralité climatique et réalise des économies et des gains d'efficacité notables en produisant et en distribuant la documentation d'une manière plus écologique. Tous les documents sont désormais produits et distribués aux États Membres et à l'échelle du système par voie électronique. Mis à l'essai à la Conférence de Rio +20, la formule dite Papersmart a permis de

réaliser des économies non négligeables, une feuille de papier au plus ayant été utilisée en moyenne par participant. J'entends présenter un rapport sur le projet pilote Papersmart et proposer à l'Assemblée, à sa soixante-septième session, la démarche à suivre pour l'avenir. L'offre de nouveaux services électroniques a également permis au Secrétariat de mettre les documents à la portée de personnes handicapées, en particulier les malvoyants, et de progresser ainsi dans la réalisation d'un objectif qui lui tient à cœur.

91. Se voulant plus fiable et plus souple, et répondant mieux à l'impératif fait à l'Organisation de créer les conditions qui lui permettent de rester et continuer d'opérer, plutôt que de se replier, dans les zones où les risques de sécurité sont élevés, la procédure dite de gestion des risques sécuritaires est venue remplacer le système de niveaux d'insécurité. Parallèlement, le Secrétariat a entrepris de déterminer comment mesurer l'incidence de l'insécurité sur les programmes et poursuivre ceux d'entre eux qui sont essentiels dans un environnement à haut risque. Tout en continuant d'améliorer la formation des agents habilités, des conseillers en matière de sécurité, des agents de sécurité et des membres des équipes de coordination du dispositif de sécurité, l'Organisation est maintenant à même de faire face dans plusieurs pays à l'aggravation de l'insécurité sans interrompre ses programmes vitaux, là où auparavant une évacuation massive aurait été quasi-inévitable.

92. L'Organisation a par ailleurs recruté, formé et affecté sur le terrain du personnel additionnel spécialisé dans l'analyse des risques de sécurité. Elle est mieux à même d'assurer la continuité de ses opérations dans des conditions difficiles dès lors qu'elle dispose de moyens renforcés pour mesurer et analyser en temps réel les risques de sécurité auxquels elle-même et ses partenaires d'exécution sont exposés.

93. Au cours de l'année écoulée, j'ai demandé au personnel de l'Organisation et aux États Membres de proposer des idées novatrices de nature à rendre nos activités plus efficaces. Pour que l'innovation se concrétise, j'ai créé une petite équipe de gestion du changement et un réseau de responsables de la gestion du changement. Les États Membres ayant examiné le plan élaboré par l'Équipe de gestion du changement, l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/257, a pris note de l'initiative et m'a prié de lui présenter, pour examen et approbation préalable, des propositions ou mesures aux fins de la mise en œuvre d'un certain nombre des recommandations. J'ai l'intention de présenter aux États Membres, à ce sujet, une esquisse et une feuille de route pour les cinq prochaines années, puis de soumettre à l'Assemblée générale des propositions détaillées assorties d'un plan d'exécution échelonnée.

94. Je suis convaincu que les problèmes mondiaux d'aujourd'hui sont trop complexes pour être résolus par les seuls États, et qu'ils appellent une action collective et coordonnée associant les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile, les universitaires, les organisations internationales et les banques multilatérales de développement. Dans le courant de l'année à venir, je compte faire des propositions détaillées sur les moyens d'exploiter le potentiel d'un tel partenariat.

Chapitre III

Conclusion

95. J'ai rendu compte plus haut des progrès accomplis par l'Organisation au cours de l'année écoulée dans la mise en œuvre des huit grands objectifs à long terme définies par les États Membres. J'ai également évoqué les progrès de l'exécution de certains des projets d'intégration intersectorielle que j'ai présentés dans mon programme d'action pour les cinq prochaines années comme étant de nature à aider l'Organisation à remplir les multiples missions relevant de son vaste mandat. Nous nous devons de n'épargner aucun effort en ce sens si nous entendons faire front aux problèmes qui nous assaillent. Je ne doute pas que tous ensemble, nous pouvons et nous saurons en triompher.

Annexe

Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2012) : tableaux statistiques

Objectif 1

Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1.A

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Indicateur 1.1

Proportion de la population disposant de moins de 1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA)^{a, b}
(En pourcentage)

	1990	1999	2005	2008
Régions en développement	46,7	36,5	26,9	24,0
Afrique du Nord	5,2	5,0	2,6	1,9
Afrique subsaharienne	56,5	57,9	52,3	47,5
Amérique latine et Caraïbes	12,2	11,9	8,7	6,5
Caraïbes	24,9	27,0	29,1	27,8
Amérique latine	11,7	11,2	7,8	5,5
Asie de l'Est	60,2	35,6	16,3	13,1
Asie du Sud	51,5	43,1	37,7	34,4
Asie du Sud (hors Inde)	52,0	36,3	29,3	26,3
Asie du Sud-Est	45,3	35,5	19,0	17,2
Asie occidentale	5,1	5,0	4,6	3,1
Océanie	42,0	34,4	43,1	38,2
Caucase et Asie centrale	9,8	19,5	7,2	3,7
Pays les moins avancés	64,6	61,3	53,4	46,7
Pays en développement sans littoral	53,2	52,2	40,9	31,8
Petits États insulaires en développement	29,6	29,5	32,0	29,9

^a Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

^b Estimations de la Banque mondiale (avril 2012).

Indicateur 1.2

Indice d'écart de la pauvreté^{a, b}
(En pourcentage)

	1990	1999	2008
Régions en développement	16,1	11,9	7,3
Afrique du Nord	0,8	0,9	0,4

	1990	1999	2008
Afrique subsaharienne	25,3	25,9	20,6
Amérique latine et Caraïbes	5,4	5,6	3,3
Caraïbes	10,9	13,5	14,4
Amérique latine	5,1	5,2	2,8
Asie de l'Est	20,7	11,1	3,2
Asie du Sud	15,4	11,7	8,3
Asie du Sud (hors Inde)	17,7	10,6	6,2
Asie du Sud-Est	14,4	9,6	3,7
Asie occidentale	1,1	1,0	0,7
Océanie	16,1	11,9	14,3
Caucase et Asie centrale	3,0	5,4	1,0
Pays les moins avancés	27,0	25,6	18,3
Pays en développement sans littoral	23,5	20,6	11,2
Petits États insulaires en développement	12,6	13,1	13,6

a L'indice d'écart de la pauvreté mesure l'ampleur de la pauvreté. Exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, il s'obtient en multipliant la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté par la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

b Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

Indicateur 1.3

Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale (En pourcentage)

On ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales.

Cible 1.B

Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

Indicateur 1.4

Taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) par personne occupée

a) Taux de croissance annuelle du PIB par personne occupée (En pourcentage)

	2001	2011 ^a
Monde	0,6	2,1
Régions en développement	1,4	4,3
Afrique du Nord	1,3	1,5
Afrique subsaharienne	0,9	1,5
Amérique latine et Caraïbes	-1,5	2,0
Caraïbes	-0,7	1,6
Amérique latine	-1,5	2,1

	2001	2011 ^a
Asie de l'Est	5,8	7,4
Asie de l'Est (hors Chine)	1,8	2,7
Asie du Sud	1,6	3,9
Asie du Sud (hors Inde)	0,4	0,3
Asie du Sud-Est	1,0	3,0
Asie occidentale	-3,0	1,6
Océanie	-3,2	4,3
Caucase et Asie centrale	7,7	3,4
Régions développées	1,3	0,8
Pays les moins avancés	3,0	1,4
Pays en développement sans littoral	3,6	2,6
Petits États insulaires en développement	-2,3	1,9

^a Estimations préliminaires.

b) PIB par personne occupée
 [En dollars des États-Unis (2005) (en parité de pouvoir d'achat)]

	1991	2001	2011 ^a
Monde	16 072	18 392	22 668
Régions en développement	6 382	8 325	13 077
Afrique du Nord	17 336	17 985	21 021
Afrique subsaharienne	4 672	4 536	5 579
Amérique latine et Caraïbes	20 196	20 566	23 313
Caraïbes	17 615	19 672	21 711
Amérique latine	20 400	20 629	23 420
Asie de l'Est	3 139	6 467	14 335
Asie de l'Est (hors Chine)	20 323	29 213	40 969
Asie du Sud	4 189	5 461	9 082
Asie du Sud (hors Inde)	6 653	7 175	8 843
Asie du Sud-Est	5 678	7 134	10 063
Asie occidentale	30 326	34 656	40 465
Océanie	5 211	5 233	5 950
Caucase et Asie centrale	10 343	7 405	13 547
Régions développées	48 327	56 979	64 319
Pays les moins avancés	2 020	2 299	3 224
Pays en développement sans littoral	4 311	3 642	5 225
Petits États insulaires en développement	18 130	21 824	26 868

^a Données préliminaires.

Indicateur 1.5
Ratio emploi/population

a) Total
(En pourcentage)

	1991	2000	2010	2011 ^a
Monde	62,2	61,2	60,2	60,3
Régions en développement	64,1	62,8	61,6	61,6
Afrique du Nord	41,6	40,6	43,1	42,4
Afrique subsaharienne	62,5	62,5	63,6	63,7
Amérique latine et Caraïbes	56,4	58,5	61,4	61,5
Asie de l'Est	74,5	73,0	70,6	70,5
Asie du Sud	58,1	56,4	54,0	54,0
Asie du Sud-Est	68,0	66,9	66,7	66,8
Asie occidentale	47,6	44,5	44,3	44,8
Océanie	67,2	67,8	68,6	68,6
Caucase et Asie centrale	56,3	56,4	57,8	58,3
Régions développées	56,6	55,9	55,0	55,3
Pays les moins avancés	69,6	68,6	68,9	69,0
Pays en développement sans littoral	66,7	66,8	68,4	68,5
Petits États insulaires en développement	54,9	55,5	57,7	57,8

^a Données préliminaires.

b) Hommes, femmes et jeunes (2011)^a
(En pourcentage)

	Hommes	Femmes	Jeunes
Monde	72,7	47,9	42,6
Régions en développement	75,3	47,6	43,3
Afrique du Nord	67,2	18,1	23,6
Afrique subsaharienne	70,4	57,1	45,8
Amérique latine et Caraïbes	74,7	48,9	45,7
Asie de l'Est	76,0	64,7	55,3
Asie du Sud	77,9	29,4	36,5
Asie du Sud-Est	78,3	55,6	45,2
Asie occidentale	67,6	19,7	25,3
Océanie	73,4	63,8	52,4
Caucase et Asie centrale	67,4	49,8	36,2
Régions développées	62,1	48,9	38,3

	Hommes	Femmes	Jeunes
Pays les moins avancés	77,8	60,3	52,5
Pays en développement sans littoral	77,0	60,2	54,3
Petits États insulaires en développement	68,7	47,0	37,0

^a Données préliminaires.

Indicateur 1.6

a) Proportion de la population occupée disposant de moins de 1,25 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat)
(En millions)

	1991	2000	2011 ^a
Monde	879,3	689,2	455,8
Régions en développement	878,7	688,4	455,8
Afrique du Nord	1,3	0,9	0,4
Afrique subsaharienne	100,2	129,3	121,6
Amérique latine et Caraïbes	14,1	14,5	8,8
Asie de l'Est	440,1	222,6	64,0
Asie du Sud	216,7	239,0	225,0
Asie du Sud-Est	101,0	74,5	32,0
Asie occidentale	0,9	0,9	1,0
Océanie	0,9	0,9	1,0
Caucase et Asie centrale	3,6	5,7	1,8
Régions développées	0,6	0,8	0,01
Pays les moins avancés	129,4	150,0	139,6
Pays en développement sans littoral	49,4	59,7	53,1
Petits États insulaires en développement	3,0	3,5	3,8

^a Données préliminaires.

b) Proportion de la population occupée disposant de moins de 1,25 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat)
(En pourcentage)

	1991	2000	2011 ^a
Monde	38,9	26,4	14,8
Régions en développement	50,8	33,5	18,2
Afrique du Nord	4,2	2,5	0,8
Afrique subsaharienne	55,2	55,2	37,7
Amérique latine et Caraïbes	8,6	7,0	3,3

	1991	2000	2011 ^a
Asie de l'Est	66,2	30,3	7,9
Asie du Sud	50,1	45,2	34,7
Asie du Sud-Est	51,3	31,1	10,9
Asie occidentale	2,4	2,0	1,5
Océanie	42,1	34,3	26,4
Caucase et Asie centrale	14,7	21,3	5,5
Régions développées	0,1	0,1	0,0
Pays les moins avancés	63,9	57,9	39,6
Pays en développement sans littoral	48,4	46,9	30,5
Petits États insulaires en développement	17,4	17,2	15,1

^a Données préliminaires.

Indicateur 1.7

Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée

a) Hommes et femmes (En pourcentage)

	1991	2000	2010	2011 ^a
Monde	54,4	52,8	49,6	49,1
Régions en développement	67,5	64,0	58,8	58,3
Afrique du Nord	37,5	32,7	30,6	30,2
Afrique subsaharienne	82,1	80,7	76,5	76,1
Amérique latine et Caraïbes	34,8	35,9	31,9	31,9
Asie de l'Est	66,2	58,4	49,9	49,0
Asie du Sud	80,9	79,8	77,1	76,4
Asie du Sud-Est	67,8	65,2	62,1	61,4
Asie occidentale	42,7	35,1	26,9	26,3
Océanie	73,7	73,5	76,8	77,0
Caucase et Asie centrale	46,4	55,2	42,7	42,0
Régions développées	11,3	11,3	10,2	10,1
Pays les moins avancés	85,7	85,1	81,5	81,1
Pays en développement sans littoral	74,3	77,0	72,2	71,9
Petits États insulaires en développement	32,3	35,4	37,2	37,1

^a Estimations préliminaires.

b) Hommes
(En pourcentage)

	1991	2000	2010	2011 ^a
Monde	51,9	51,0	48,6	48,2
Régions en développement	63,1	60,4	56,3	55,8
Afrique du Nord	33,2	29,2	26,9	26,5
Afrique subsaharienne	77,3	75,1	69,5	69,2
Amérique latine et Caraïbes	34,2	35,4	31,6	31,6
Asie de l'Est	59,9	53,2	46,4	45,7
Asie du Sud	77,6	76,8	74,6	74,0
Asie du Sud-Est	63,2	61,3	58,9	58,4
Asie occidentale	35,3	29,8	22,7	22,4
Océanie	68,1	67,7	70,7	70,9
Caucase et Asie centrale	48,9	54,6	41,8	41,1
Régions développées	11,4	11,8	11,3	11,2
Pays les moins avancés	82,4	80,8	76,4	76,0
Pays en développement sans littoral	71,3	73,2	67,9	67,6
Petits États insulaires en développement	31,9	36,0	38,2	38,1

^a Estimations préliminaires.

c) Femmes
(En pourcentage)

	1991	2000	2010	2011 ^a
Monde	58,2	55,7	51,0	50,5
Régions en développement	74,6	69,7	62,9	62,2
Afrique du Nord	54,9	47,1	44,0	43,7
Afrique subsaharienne	88,5	87,8	84,8	84,6
Amérique latine et Caraïbes	36,0	36,8	32,3	32,3
Asie de l'Est	73,8	64,8	54,3	53,1
Asie du Sud	89,6	87,7	83,8	83,1
Asie du Sud-Est	74,0	70,6	66,5	65,7
Asie occidentale	68,5	54,8	42,6	41,1
Océanie	80,5	80,3	83,9	84,2
Caucase et Asie centrale	43,1	56,1	43,8	43,0
Régions développées	11,1	10,7	8,9	8,7
Pays les moins avancés	90,0	90,7	87,9	87,7
Pays en développement sans littoral	78,2	81,9	77,5	77,2
Petits États insulaires en développement	32,9	34,5	35,8	35,7

^a Estimations préliminaires.

Cible 1.C

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Indicateur 1.8

Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans^{a, b}

a) Total
(En pourcentage)

	1990	2010
Régions en développement	29	18
Afrique du Nord	10	6
Afrique subsaharienne	29	22
Amérique latine et Caraïbes	8	3
Asie de l'Est	15	3
Asie du Sud	51	32
Asie du Sud-Est	31	17
Asie occidentale	15	5
Océanie	–	–
Caucase et Asie centrale	11	4

b) Par sexe (2006-2010)
(En pourcentage)

	Garçons	Filles	Rapport filles/garçons
Régions en développement ^c	28	27	1,04
Afrique du Nord	6	4	1,50
Afrique subsaharienne	23	19	1,21
Amérique latine et Caraïbes	5	4	1,25
Asie de l'Est	–	–	
Asie du Sud	41	42	0,95
Asie du Sud-Est	–	–	–
Asie occidentale	–	–	–
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	6	5	1,20

c) Par lieu de résidence (2006-2010)
(En pourcentage)

	Zones rurales	Zones urbaines
Régions en développement ^c	32	17
Afrique du Nord	6	5

	Zones rurales	Zones urbaines
Afrique subsaharienne	22	15
Amérique latine et Caraïbes	8	3
Asie de l'Est	–	–
Asie du Sud	45	33
Asie du Sud-Est	–	–
Asie occidentale	5	4
Océanie	–	–
Caucase et Asie centrale	6	4

d) Par richesse du ménage (2006-2010)
(En pourcentage)

	Quintile le plus pauvre	Quintile le plus riche
Régions en développement ^c	38	14
Afrique du Nord	7	4
Afrique subsaharienne	28	11
Amérique latine et Caraïbes	–	–
Asie de l'Est	–	–
Asie du Sud	55	20
Asie du Sud-Est	–	–
Asie occidentale	–	–
Océanie	–	–
Caucase et Asie centrale	7	4

^a La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans est calculée en fonction des normes de croissance de l'enfant en vigueur à l'Organisation mondiale de la Santé. Cette dernière et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont commencé à harmoniser les données anthropométriques utilisées pour calculer et estimer les moyennes régionales et mondiales et pour analyser les tendances.

^b Étant donné que les données de base et la méthode d'estimation ont changé, les présentes estimations ne sont pas comparables avec les moyennes figurant dans les rapports précédents.

^c Hors Chine.

Indicateur 1.9

Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal
(En pourcentage)

	1990-1992	1995-1997	2000-2002	2006-2008
Monde	16	14	14	13
Régions en développement	20	17	17	15
Afrique du Nord	<5	<5	<5	<5
Afrique subsaharienne	31	31	29	27

	1990-1992	1995-1997	2000-2002	2006-2008
Amérique latine et Caraïbes	12	11	10	8
Caraïbes	25	28	22	23
Amérique latine	11	10	9	7
Asie de l'Est	18	12	10	10
Asie de l'Est (hors Chine)	8	11	13	13
Asie du Sud	22	20	21	20
Asie du Sud (hors Inde)	26	26	23	22
Asie du Sud-Est	24	18	17	14
Asie occidentale	6	8	8	7
Océanie	12	11	13	12
Caucase et Asie centrale	16	13	17	9
Régions développées	<5	<5	<5	<5
Pays les moins avancés	40	41	36	32
Pays en développement sans littoral	34	34	30	26
Petits États insulaires en développement	24	25	21	21

Objectif 2

Rendre l'enseignement primaire universel

Cible 2.A

D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateur 2.1

Taux net de scolarisation dans le primaire^a

a) Total

	1991	1999	2004	2010
Monde	82,0	83,7	88,7	90,7
Régions en développement	79,9	81,9	87,6	89,9
Afrique du Nord	80,3	88,0	94,9	96,0
Afrique subsaharienne	53,6	58,0	68,2	76,2
Amérique latine et Caraïbes	86,2	93,7	95,4	95,4
Caraïbes	75,4	81,4	79,5	82,2
Amérique latine	87,1	94,8	96,7	96,5
Asie de l'Est	97,3	96,4	97,3	96,6
Asie de l'Est (hors Chine)	96,8	96,1	97,1	97,5
Asie du Sud	74,9	77,0	89,1	92,5
Asie du Sud (hors Inde)	66,9	66,4	75,6	80,2

	1991	1999	2004	2010
Asie du Sud-Est	92,7	91,6	93,6	95,4
Asie occidentale	82,7	84,4	89,1	91,5
Océanie	69,6	–	–	–
Caucase et Asie centrale	–	93,9	94,5	93,9
Régions développées	95,3	97,1	96,9	97,1
Pays les moins avancés	53,9	56,8	70,1	79,8
Pays en développement sans littoral	55,2	62,6	70,3	80,1
Petits États insulaires en développement	75,5	81,4	78,7	80,6

b) Par sexe

	1991		1999		2010	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	85,7	78,1	86,6	80,6	91,5	89,8
Régions en développement	84,2	75,4	85,1	78,4	90,9	88,9
Afrique du Nord	87,9	72,5	91,2	84,6	98,4	93,5
Afrique subsaharienne	57,0	50,3	61,3	54,7	77,8	74,4
Amérique latine et Caraïbes	88,4	83,9	94,4	93,0	95,5	95,3
Caraïbes	75,0	75,8	81,1	81,6	82,8	81,6
Amérique latine	89,6	84,6	95,5	94,0	96,5	96,4
Asie de l'Est	98,9	95,6	96,2	96,6	96,5	96,7
Asie de l'Est (hors Chine)	96,8	96,8	95,6	96,6	97,6	97,3
Asie du Sud	83,1	66,1	84,1	69,4	93,5	91,4
Asie du Sud (hors Inde)	74,8	58,6	72,1	60,5	83,7	76,5
Asie du Sud-Est	94,0	91,4	92,6	90,5	94,9	95,9
Asie occidentale	86,6	78,5	89,1	79,5	94,1	88,8
Océanie	73,4	65,6	–	–	–	–
Caucase et Asie centrale	–	–	94,3	93,6	94,6	93,2
Régions développées	95,3	95,4	97,1	97,1	96,9	97,3
Pays les moins avancés	58,3	49,3	60,6	53,0	81,8	77,9
Pays en développement sans littoral	58,1	52,2	66,9	58,3	82,7	77,5
Petits États insulaires en développement	76,2	74,8	82,0	80,9	81,8	79,3

^a Rapport entre le nombre d'élèves ayant l'âge d'être scolarisés dans l'enseignement primaire inscrits dans le primaire ou le secondaire, et l'effectif de l'ensemble de ce groupe d'âge.

Indicateur 2.2

Taux de réussite dans le primaire^a

a) Total

	1991 ^b	1999 ^b	2010 ^b
Monde	80,7	81,0	90,3
Régions en développement	77,8	78,6	89,1
Afrique du Nord	72,8	84,9	96,3
Afrique subsaharienne	52,0	52,6	70,2
Amérique latine et Caraïbes	84,5	95,6	101,6
Caraïbes	72,6	75,2	77,6
Amérique latine	85,3	97,2	103,3
Asie de l'Est	108,0	98,3	97,3
Asie de l'Est (hors Chine)	93,5	97,9	99,2
Asie du Sud	64,3	66,2	88,4
Asie du Sud (hors Inde)	57,5	60,4	67,9
Asie du Sud-Est	84,3	88,9	98,2
Asie occidentale	79,7	80,0	87,0
Océanie	57,4	64,3	–
Caucase et Asie centrale	–	93,6	98,7
Régions développées	96,8	97,0	100,0
Pays les moins avancés	41,4	44,6	64,8
Pays en développement sans littoral	53,3	54,6	68,6
Petits États insulaires en développement	71,0	74,7	76,7

b) Par sexe

	1991 ^b		1999 ^b		2010 ^b	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	84,8	76,3	84,0	77,9	91,2	89,4
Régions en développement	82,8	72,6	82,1	75,0	90,1	88,0
Afrique du Nord	80,7	64,6	88,7	81,0	97,9	94,6
Afrique subsaharienne	57,2	46,7	57,0	48,1	73,6	66,7
Amérique latine et Caraïbes	83,6	85,3	95,3	96,0	101,2	102,0
Caraïbes	71,3	73,8	74,1	76,4	78,1	77,0
Amérique latine	84,4	86,1	96,9	97,4	102,8	103,7
Asie de l'Est	–	–	98,9	97,7	95,9	99,0
Asie de l'Est (hors Chine)	93,7	93,2	97,8	97,9	99,4	99,0

	1991 ^b		1999 ^b		2010 ^b	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Asie du Sud	73,9	54,0	73,1	58,8	89,6	87,1
Asie du Sud (hors Inde)	64,3	50,4	65,4	55,1	71,3	64,4
Asie du Sud-Est	85,0	83,7	89,7	88,1	97,8	98,7
Asie occidentale	85,8	73,3	85,6	74,2	90,6	83,3
Océanie	60,8	53,8	68,3	60,0	–	–
Caucase et Asie centrale	–	–	94,0	93,2	99,1	98,2
Régions développées	–	–	96,3	97,7	99,7	100,4
Pays les moins avancés	47,7	35,1	49,1	39,9	67,3	62,2
Pays en développement sans littoral	58,1	48,4	59,7	49,4	72,1	65,1
Petits États insulaires en développement	70,8	71,2	74,8	74,6	78,0	75,3

^a Les moyennes régionales n'étant pas disponibles pour le taux de réussite dans l'enseignement primaire, les chiffres figurant dans le tableau sont ceux du taux brut d'admission en dernière année de primaire, qui correspond au rapport entre le nombre d'élèves inscrits pour la première fois en dernière année de primaire, quel que soit leur âge, et le nombre total d'enfants en âge d'entrer en dernière année de primaire (Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009 : statistiques comparées sur l'éducation dans le monde (Montréal (Canada), Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2009), annexe B).

^b Taux à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées.

Indicateur 2.3

Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes^a

a) Total (En pourcentage)

	1990	2000	2010
Monde	83,4	87,2	89,6
Régions en développement	80,2	85,0	88,1
Afrique du Nord	67,5	79,4	87,9
Afrique subsaharienne	65,5	68,3	71,8
Amérique latine et Caraïbes	93,1	96,3	97,2
Caraïbes	–	0,0	89,7
Amérique latine	93,3	96,6	97,7
Asie de l'Est	94,6	98,9	99,4
Asie de l'Est (hors Chine)	99,9	–	–
Asie du Sud	59,6	73,8	80,5
Asie du Sud (hors Inde)	53,7	67,1	79,1
Asie du Sud-Est	94,5	96,4	97,7
Asie occidentale	87,8	91,6	93,4
Océanie	–	74,8	75,5

	1990	2000	2010
Caucase et Asie centrale	99,8	99,8	99,9
Régions développées	–	–	99,6
Pays les moins avancés	55,8	64,5	71,8
Pays en développement sans littoral	64,3	68,3	76,1
Petits États insulaires en développement	–	88,3	87,6

b) Par sexe
(En pourcentage)

	1990		2000		2010	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Monde	87,6	79,1	90,4	83,9	92,2	87,1
Régions en développement	85,3	75,0	88,8	81,1	91,0	85,2
Afrique du Nord	77,2	57,3	85,3	73,4	91,5	84,3
Afrique subsaharienne ^b	72,9	58,7	75,1	61,9	76,4	66,9
Amérique latine et Caraïbes ^b	92,8	93,4	95,9	96,7	97,0	97,4
Caraïbes	–	–	–	–	89,9	89,6
Amérique latine ^b	92,9	93,7	96,2	97,0	97,5	98,0
Asie de l'Est	97,1	91,9	99,2	98,6	99,5	99,3
Asie de l'Est (hors Chine)	99,9	99,9	–	–	–	–
Asie du Sud	69,8	48,7	81,3	65,6	86,6	74,7
Asie du Sud (hors Inde) ^b	60,2	47,1	73,9	60,4	82,4	75,6
Asie du Sud-Est	95,5	93,5	96,6	96,1	97,8	97,6
Asie occidentale	93,8	81,3	95,5	87,7	95,8	90,8
Océanie	–	–	76,8	72,6	73,6	77,7
Caucase et Asie centrale ^b	99,8	99,8	99,8	99,9	99,8	99,9
Régions développées	–	–	–	–	99,6	99,6
Pays les moins avancés ^b	64,1	47,7	71,5	58,0	75,5	68,1
Pays en développement sans littoral	70,0	58,8	74,7	62,6	80,2	72,0
Petits États insulaires en développement	–	–	88,8	87,9	87,5	87,7

^a Les moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées pour les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

^b Des valeurs de remplacement ont été utilisées en partie lorsqu'il manquait des données pour un pays (dans une proportion allant de 33 % à 60 % de la population).

Objectif 3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 3.A

Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2015 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Indicateur 3.1

Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur^a

a) Enseignement primaire

	1991	1999	2010
Monde	0,89	0,92	0,97
Régions en développement	0,87	0,91	0,97
Afrique du Nord	0,82	0,90	0,95
Afrique subsaharienne	0,84	0,85	0,93
Amérique latine et Caraïbes	0,98	0,97	0,97
Caraïbes	0,98	0,98	0,95
Amérique latine	0,98	0,97	0,97
Asie de l'Est	0,92	1,01	1,03
Asie de l'Est (hors Chine)	1,00	0,99	0,99
Asie du Sud	0,76	0,83	0,98
Asie du Sud (hors Inde)	0,76	0,82	0,92
Asie du Sud-Est	0,97	0,96	0,99
Asie occidentale	0,85	0,85	0,93
Océanie	0,90	0,90	–
Caucase et Asie centrale	0,99	0,99	0,98
Régions développées	0,99	1,00	0,99
Pays les moins avancés	0,80	0,84	0,94
Pays en développement sans littoral	0,82	0,82	0,93
Petits États insulaires en développement	0,96	0,96	0,95

b) Enseignement secondaire

	1991	1999	2010
Monde	0,84	0,91	0,97
Régions en développement	0,77	0,88	0,96
Afrique du Nord	0,79	0,92	0,98
Afrique subsaharienne	0,77	0,83	0,82
Amérique latine et Caraïbes	1,07	1,07	1,08
Caraïbes	1,09	1,06	1,04

	1991	1999	2010
Amérique latine	1,07	1,07	1,08
Asie de l'Est	0,77	0,93	1,04
Asie de l'Est (hors Chine)	0,97	0,99	1,00
Asie du Sud	0,61	0,75	0,91
Asie du Sud (hors Inde)	0,63	0,86	0,89
Asie du Sud-Est	0,90	0,96	1,04
Asie occidentale	0,66	0,74	0,91
Océanie	0,87	0,89	0,00
Caucase et Asie centrale	–	0,98	0,97
Régions développées	1,02	1,01	0,99
Pays les moins avancés	0,60	0,78	0,84
Pays en développement sans littoral	0,87	0,84	0,85
Petits États insulaires en développement	1,06	1,03	1,01

c) Enseignement supérieur

	1991	1999	2010
Monde	0,91	0,99	1,08
Régions en développement	0,70	0,83	0,98
Afrique du Nord	0,60	0,74	1,06
Afrique subsaharienne	0,50	0,67	0,63
Amérique latine et Caraïbes	0,98	1,17	1,28
Caraïbes	1,36	1,40	1,59
Amérique latine	0,95	1,16	1,26
Asie de l'Est	0,51	0,67	1,05
Asie de l'Est (hors Chine)	0,54	0,64	0,79
Asie du Sud	0,49	0,65	0,76
Asie du Sud (hors Inde)	0,32	0,68	0,87
Asie du Sud-Est	0,95	1,00	1,07
Asie occidentale	0,63	0,75	0,89
Océanie	0,62	0,83	0,00
Caucase et Asie centrale	–	0,90	1,06
Régions développées	1,10	1,20	1,30
Pays les moins avancés	0,38	0,58	0,59
Pays en développement sans littoral	0,82	0,81	0,84
Petits États insulaires en développement	1,25	1,32	1,47

^a Taux bruts de scolarisation.

Indicateur 3.2

Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole
(En pourcentage)

	1990	2000	2005	2010
Monde	35,1	37,5	38,4	39,6
Régions en développement	28,8	31,6	32,6	33,9
Afrique du Nord	19,2	18,9	18,6	19,2
Afrique subsaharienne	23,8	28,1	30,0	32,5
Amérique latine et Caraïbes	36,4	40,3	41,4	42,9
Asie de l'Est	38,1	39,7	40,9	41,9
Asie de l'Est (hors Chine)	14,6	18,4	18,0	19,2
Asie du Sud	13,3	17,1	18,1	19,7
Asie du Sud (hors Inde)	40,1	42,3	44,0	45,0
Asie du Sud-Est	34,6	36,9	36,8	37,7
Asie occidentale	14,9	16,8	17,5	18,6
Océanie	33,4	35,6	35,1	36,2
Caucase et Asie centrale	43,6	44,2	45,3	45,5
Régions développées	44,3	46,3	47,1	48,1

Indicateur 3.3

Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national^a
(En pourcentage)

	1990	2000	2005	2012
Monde	12,8	13,6	15,9	19,7
Régions en développement	11,6	12,3	14,2	18,4
Afrique du Nord	2,6	3,3	8,5	11,0
Afrique subsaharienne	9,6	12,6	14,2	20,0
Amérique latine et Caraïbes	11,9	15,2	19,0	23,0
Caraïbes	22,1	20,6	26,0	30,2
Amérique latine	8,6	13,2	16,4	20,3
Asie de l'Est	20,2	19,9	19,4	19,5
Asie de l'Est (hors Chine)	17,8	14,6	17,2	14,5
Asie du Sud	5,7	6,8	8,8	18,5
Asie du Sud (hors Inde)	5,9	5,9	9,0	20,3
Asie du Sud-Est	10,4	12,3	15,5	17,6
Asie occidentale	4,5	4,2	3,9	10,8
Océanie	1,2	3,6	3,0	2,6
Caucase et Asie centrale	–	7,0	9,9	16,7

	1990	2000	2005	2012
Régions développées	16,1	16,3	19,8	23,0
Pays les moins avancés	8,7	9,9	13,0	19,8
Pays en développement sans littoral	14,2	7,8	13,4	23,1
Petits États insulaires en développement	15,2	14,0	17,9	21,3

^a Au 31 janvier 2012.

Objectif 4

Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 4.A

Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 4.1

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans^a

	1990	2000	2010
Monde	88	73	57
Régions en développement	97	80	63
Afrique du Nord	82	47	27
Afrique subsaharienne	174	154	121
Amérique latine et Caraïbes	54	35	23
Asie de l'Est	48	33	18
Asie de l'Est (hors Chine)	28	30	17
Asie du Sud	117	87	66
Asie du Sud (hors Inde)	123	91	72
Asie du Sud-Est	71	48	32
Asie occidentale	67	45	32
Océanie	75	63	52
Caucase et Asie centrale	77	62	45
Régions développées	15	10	7
Pays les moins avancés	170	138	110

^a Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.2

Taux de mortalité infantile^a

	1990	2000	2010
Monde	61	51	40
Régions en développement	67	56	44
Afrique du Nord	62	38	23
Afrique subsaharienne	105	94	76

	1990	2000	2010
Amérique latine et Caraïbes	43	29	18
Asie de l'Est	38	27	16
Asie de l'Est (hors Chine)	17	22	14
Asie du Sud	84	65	51
Asie du Sud (hors Inde)	90	69	56
Asie du Sud-Est	49	36	25
Asie occidentale	52	35	25
Océanie	55	48	41
Caucase et Asie centrale	63	52	39
Régions développées	12	8	6
Pays les moins avancés	106	88	71

^a Nombre de décès d'enfants de moins de 1 an pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.3

Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole^a (En pourcentage)

	1990	2000	2010
Monde	72	72	85
Régions en développement	71	70	84
Afrique du Nord	84	93	96
Afrique subsaharienne	56	55	75
Amérique latine	64	76	76
Caraïbes	77	94	94
Asie de l'Est	98	84	99
Asie du Sud	57	59	78
Asie du Sud-Est	70	80	91
Asie occidentale	77	86	85
Océanie	70	66	59
Caucase et Asie centrale	–	93	94
Régions développées	84	92	94

^a Enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole.

Objectif 5

Améliorer la santé maternelle

Cible 5.A

Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateur 5.1

Taux de mortalité maternelle^a

	1990	2000	2010
Monde	400	320	210
Régions en développement	440	350	240
Afrique du Nord	230	120	78
Afrique subsaharienne	850	740	500
Amérique latine et Caraïbes	140	100	80
Caraïbes	280	220	190
Amérique latine	130	96	72
Asie de l'Est	120	61	37
Asie de l'Est (hors Chine)	53	64	45
Asie du Sud	590	400	220
Asie du Sud (hors Inde)	590	410	240
Asie du Sud-Est	410	240	150
Asie occidentale	170	110	71
Océanie	320	260	200
Caucase et Asie centrale	71	62	46
Régions développées	26	17	16

^a Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

Indicateur 5.2

Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
Monde	57	60	66
Régions en développement	55	59	65
Afrique du Nord	51	71	84
Afrique subsaharienne	42	44	45
Amérique latine et Caraïbes ^a	75	82	90
Caraïbes	70	70	70
Amérique latine	75	83	92
Asie de l'Est	94	97	99

	1990	2000	2010
Asie du Sud	30	36	49
Asie du Sud (hors Inde)	17	18	37
Asie du Sud-Est	48	65	74
Asie occidentale	59	68	75
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	–	–	–
Régions développées	–	–	–
Pays les moins avancés	31	33	42

^a Les chiffres indiqués concernent uniquement les accouchements pratiqués dans des établissements de santé.

Cible 5.B

Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015

Indicateur 5.3

Taux de contraception^{a, b}

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
Monde	54,8	61,5	63,4
Régions en développement	51,7	59,8	62,1
Afrique du Nord	43,5	57,6	62,4
Afrique subsaharienne	11,8	18,4	24,6
Amérique latine et Caraïbes	61,6	70,2	73,3
Caraïbes	53,2	59,2	61,4
Amérique latine	62,3	71,0	74,2
Asie de l'Est	78,0	85,7	83,9
Asie de l'Est (hors Chine)	72,7	76,3	75,5
Asie du Sud	38,7	48,2	55,6
Asie du Sud (hors Inde)	30,0	45,3	50,8
Asie du Sud-Est	48,5	57,1	62,8
Asie occidentale	43,7	51,1	57,7
Océanie	28,1	32,3	38,2
Caucase et Asie centrale	48,9	58,7	60,3
Régions développées	68,2	70,5	71,6
Pays les moins avancés	15,2	25,9	34,8
Pays en développement sans littoral	22,1	29,1	37,4
Petits États insulaires en développement	48,9	53,6	56,0

^a Moyennes calculées à partir des données disponibles au 10 avril 2012.

^b Des données antérieures à 1990 ont été utilisées pour l'estimation des moyennes régionales.

Indicateur 5.4

Taux de natalité parmi les adolescentes^{a, b}

	1990	2000	2009
Monde	59,3	50,9	48,6
Régions en développement	64,3	55,3	52,3
Afrique du Nord	43,1	33,2	29,1
Afrique subsaharienne	125,6	121,9	119,5
Amérique latine et Caraïbes	90,6	87,5	78,9
Caraïbes	79,8	77,8	69,0
Amérique latine	91,5	88,2	79,7
Asie de l'Est	15,3	5,8	6,0
Asie de l'Est (hors Chine)	4,1	3,2	2,4
Asie du Sud	88,4	58,5	46,0
Asie du Sud (hors Inde)	120,8	75,7	63,4
Asie du Sud-Est	53,7	40,4	44,8
Asie occidentale	62,8	50,5	48,1
Océanie	84,0	64,5	62,1
Caucase et Asie centrale	44,4	28,3	29,3
Régions développées	33,8	25,6	23,4
Pays les moins avancés	133,6	120,0	116,2
Pays en développement sans littoral	107,8	106,5	96,0
Petits États insulaires en développement	77,2	72,1	64,2

^a Moyennes calculées à partir des données disponibles au 10 avril 2012.

^b Des données antérieures à 1990 ont été utilisées pour l'estimation des moyennes régionales.

Indicateur 5.5

Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)

a) Au moins une visite
(En pourcentage)

	1990	2000	2010
Monde	64	71	80
Régions en développement	63	71	80
Afrique du Nord	54	62	79
Afrique subsaharienne	69	71	77
Amérique latine et Caraïbes	73	90	96
Caraïbes	85	88	92
Amérique latine	72	90	96

	1990	2000	2010
Asie de l'Est	70	89	92
Asie du Sud	53	54	71
Asie du Sud (hors Inde)	27	31	60
Asie du Sud-Est	79	90	93
Asie occidentale	53	63	77
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	–	–	–
Pays les moins avancés	51	56	73
Sous-régions d'Afrique ^a			
Afrique centrale	77	73	82
Afrique de l'Est	–	–	91
Afrique du Nord	58	61	71
Afrique australe	90	91	94
Afrique de l'Ouest	58	66	67

^a Classification de la Commission économique pour l'Afrique.

b) Au moins quatre visites
(En pourcentage)

	1990	2000	2009
Monde	–	–	–
Régions en développement	37	43	55
Afrique du Nord	23	37	66
Afrique subsaharienne	50	48	46
Amérique latine et Caraïbes	70	81	88
Caraïbes	59	66	72
Amérique latine	71	82	89
Asie de l'Est	–	–	–
Asie du Sud	24	27	48
Asie du Sud (hors Inde)	–	–	–
Asie du Sud-Est	54	70	80
Asie occidentale	–	–	–
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	–	–	–

Indicateur 5.6

Besoins de planification familiale non couverts^{a, b} (En pourcentage)

	1990	2000	2010
Monde	15,4	12,9	12,4
Régions en développement	16,5	13,5	12,8
Afrique du Nord	22,7	14,2	12,2
Afrique subsaharienne	27,1	26,5	25,4
Amérique latine et Caraïbes	16,9	12,6	10,4
Caraïbes	19,7	18,2	17,0
Amérique latine	16,7	12,2	9,9
Asie de l'Est	5,6	3,0	3,7
Asie du Sud	21,6	17,8	15,6
Asie du Sud (hors Inde)	25,6	20,8	18,5
Asie du Sud-Est	18,9	15,6	13,4
Asie occidentale	22,2	20,1	16,8
Caucase et Asie centrale	18,6	13,9	13,4
Pays les moins avancés	28,6	26,7	24,1
Pays en développement sans littoral	26,2	25,8	23,2
Petits États insulaires en développement	20,6	19,6	18,6

^a Moyennes calculées à partir des données disponibles au 10 avril 2012.

^b Des données antérieures à 1990 ont été utilisées pour l'estimation des moyennes régionales.

Objectif 6

Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 6.A

D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida

Indicateur 6.1

a) Incidence du VIH^{a, b}

	2001	2010
Monde	0,08 (0,08:0,09)	0,06 (0,06:0,07)
Régions en développement	0,09 (0,09:0,10)	0,07 (0,06:0,08)
Afrique du Nord	0,01 (0,01:0,02)	0,01 (0,02:0,02)
Afrique subsaharienne	0,59 (0,54:0,61)	0,41 (0,35:0,43)
Caraïbes	0,09 (0,08:0,11)	0,05 (0,04:0,07)
Amérique latine	0,04 (0,03:0,04)	0,03 (0,02:0,04)
Asie de l'Est	0,01 (0,01:0,01)	0,01 (0,01:0,01)

	2001	2010
Asie du Sud	0,03 (0,03:0,04)	0,02 (0,01:0,02)
Asie du Sud-Est (dont l'Océanie)	0,03 (0,03:0,04)	0,03 (0,02:0,04)
Asie occidentale	<0,01	<0,01
Caucase et Asie centrale	0,01 (0,01:0,02)	0,03 (0,02:0,05)
Régions développées	0,04 (0,04:0,06)	0,04 (0,03:0,05)
Sous-régions d'Afrique ^c		
Afrique centrale	0,54 (0,51:0,58)	0,37 (0,35:0,4)
Afrique de l'Est	0,33 (0,31:0,35)	0,29 (0,27:0,31)
Afrique du Nord	0,02 (0,01:0,02)	0,02 (0,02:0,02)
Afrique australe	1,92 (1,82:2,06)	1,08 (1,02:1,16)
Afrique de l'Ouest	0,34 (0,32:0,36)	0,3 (0,28:0,32)

^a Lorsque les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement ont été définis, la prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans a été retenue comme indicateur supplétif de l'incidence du VIH. Toutefois, comme on dispose désormais d'estimations sur l'incidence du VIH chez les 15 à 49 ans pour toutes les régions et pour 60 pays, les données concernant l'incidence du VIH sont présentées ici avec celles de la prévalence chez les 15 à 49 ans.

^b Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

^c Classification de la Commission économique pour l'Afrique.

b) Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans^a (En pourcentage)

	1990		2001		2010	
	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans
Monde	0,3	44	0,8	50	0,8	50
Régions en développement	0,3	49	0,9	53	0,9	53
Afrique du Nord	<0,1	51	<0,1	38	0,1	30
Afrique subsaharienne	2,3	54	5,6	58	4,8	59
Amérique latine et Caraïbes	0,4	36	0,5	35	0,4	37
Caraïbes	0,7	47	1,0	53	0,9	53
Amérique latine	0,4	34	0,4	32	0,4	35
Asie de l'Est	<0,1	24	<0,1	27	0,1	28
Asie de l'Est (hors Chine)	<0,1	28	<0,1	30	<0,1	30
Asie du Sud	<0,1	28	0,3	35	0,2	37
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	32	0,1	26	0,1	26
Asie du Sud-Est (dont l'Océanie)	0,2	14	0,4	32	0,4	33

	1990		2001		2010	
	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans
Asie occidentale	<0,1	35	<0,1	37	<0,1	35
Océanie	0,2	34	0,7	52	0,7	56
Caucase et Asie centrale	<0,1	30	0,1	32	0,2	39
Régions développées	0,2	17	0,3	26	0,5	29
Pays les moins avancés	1,6	54	2,3	57	2,0	58
Pays en développement sans littoral	2,6	54	3,6	58	2,7	58
Petits États insulaires en développement	0,5	42	0,8	48	0,7	49

^a Les chiffres indiqués ne correspondent pas à l'indicateur 6.1 *stricto sensu* (qui concerne les 15 à 24 ans), pour lequel on ne dispose de données que pour 35 pays, presque tous d'Afrique subsaharienne.

Indicateur 6.2

Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque^a (2005-2010)^b

	Femmes		Hommes	
	Nombre de pays visés par les enquêtes	Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque	Nombre de pays visés par les enquêtes	Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque
Afrique subsaharienne	35	33	25	51
Caraïbes	4	46	2	56
Asie du Sud	2	22	2	38
Océanie	4	34	5	48
Pays en développement sans littoral	19	37	15	55
Petits États insulaires en développement	14	44	10	55

^a Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes et hommes, disant avoir utilisé un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire occasionnel (partenaires non mariés et ne cohabitant pas) au cours des 12 derniers mois, parmi ceux qui ont eu un tel partenaire au cours des 12 derniers mois.

^b Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

Indicateur 6.3

Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida^a (2005-2010)^b

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant des connaissances complètes</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant des connaissances complètes</i>
Régions en développement ^c	88	20	47	32
Afrique du Nord	2	7	–	–
Afrique subsaharienne	39	26	27	35
Caraïbes	5	44	2	37
Asie du Sud	6	17	3	34
Asie du Sud (hors Inde)	5	7	–	–
Asie du Sud-Est	7	24	–	–
Caucase et Asie centrale	8	21	–	–
Pays les moins avancés	41	22	27	30
Pays en développement sans littoral	27	26	15	34

^a Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes et hommes, qui sont capables de citer les deux principaux moyens d'éviter la transmission du VIH par voie sexuelle (utiliser un préservatif et n'avoir de rapports qu'avec un partenaire, non infecté et fidèle), qui rejettent deux idées fausses et qui savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut transmettre le virus du sida.

^b Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

^c Hors Chine.

Indicateur 6.4

Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans^a (2005-2010)^b

	<i>Nombre de pays disposant de données</i>	<i>Taux de scolarisation</i>
Régions en développement ^c	46	0,81
Afrique subsaharienne	35	0,92
Caraïbes	2	0,82
Asie du Sud	2	0,73
Pays les moins avancés	31	0,84
Pays en développement sans littoral	15	0,89

^a Rapport entre le taux de scolarisation des enfants dont les deux parents biologiques sont décédés et le taux de scolarisation des enfants dont les deux parents biologiques sont toujours en vie et qui vivent avec au moins l'un des deux.

^b Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

^c Hors Chine.

Cible 6.B

D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida

Indicateur 6.5

Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux

(En pourcentage)^a

	2009	2010
Monde^b	39	47
Régions en développement	40	48
Afrique du Nord	20	24
Afrique subsaharienne	40	49
Amérique latine et Caraïbes	60	63
Caraïbes	60	64
Amérique latine	56	60
Asie de l'Est	23	32
Asie de l'Est (hors Chine)	2	4
Asie du Sud	26	33
Asie du Sud (hors Inde)	10	12
Asie du Sud-Est et Océanie	48	53
Asie occidentale	66,2	65,8
Caucase et Asie centrale	21	26
Pays les moins avancés	41	47
Pays en développement sans littoral	51	59
Petits États insulaires en développement	55	57

^a Pourcentage de personnes dont la numération de CD4 est inférieure ou égale à 350 cellules/mm³ qui ont accès à un traitement antirétroviral.

^b Ne sont concernés que les pays à revenu faible ou moyen, selon la définition de la Banque mondiale.

Cible 6.C

D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du paludisme et d'autres maladies graves

Indicateur 6.6

Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie^a

a) Incidence

Afrique du Nord	–
Afrique subsaharienne	270
Amérique latine et Caraïbes	11
Asie de l'Est	0
Asie du Sud	28

Asie du Sud-Est	32
Asie occidentale	16
Océanie	182
Caucase et Asie centrale	0
Pays les moins avancés	199
Pays en développement sans littoral	201
Petits États insulaires en développement	99

b) Décès

	<i>Tous âges confondus</i>
Afrique du Nord	–
Afrique subsaharienne	90
Amérique latine et Caraïbes	1
Asie de l'Est	0
Asie du Sud	3
Asie du Sud-Est	6
Asie occidentale	5
Océanie	43
Caucase et Asie centrale	–
Pays les moins avancés	62
Pays en développement sans littoral	63
Petits États insulaires en développement	26

^a Concernant les populations à risque dans les pays où le paludisme est endémique.

Indicateur 6.7

Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide (2008-2010)^a

a) Total
(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (27 pays)	39
---------------------------------	----

b) Par lieu de résidence
(En pourcentage)

	<i>Zones urbaines</i>	<i>Zones rurales</i>
Afrique subsaharienne (26 pays)	35	41

^a Calculs reposant sur les données disponibles au 31 juillet 2011.

Indicateur 6.8

Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés (2008-2010)^a

a) Total
(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (22 pays)	41
---------------------------------	----

b) Par lieu de résidence
(En pourcentage)

	<i>Zones urbaines</i>	<i>Zones rurales</i>
Afrique subsaharienne (22 pays)	49	40

^a Calculs reposant sur les données disponibles au 31 juillet 2011.

Indicateur 6.9

Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie^a

a) Incidence
(Nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants, y compris les personnes infectées par le VIH)

	<i>1990</i>		<i>2002</i>		<i>2010</i>	
Monde	144	(132:157)	141	(133:150)	128	(123:133)
Régions en développement	174	(158:189)	167	(157:177)	151	(144:157)
Afrique du Nord	64	(53:75)	54	(48:61)	49	(43:55)
Afrique subsaharienne	218	(160:276)	299	(244:353)	276	(256:296)
Amérique latine et Caraïbes	88	(74:103)	57	(53:62)	43	(40:46)
Caraïbes	94	(68:121)	91	(78:104)	77	(66:88)
Amérique latine	88	(72:104)	55	(50:59)	40	(37:43)
Asie de l'Est	157	(124:189)	105	(91:119)	83	(74:92)
Asie du Sud	207	(178:236)	206	(189:223)	184	(170:199)
Asie du Sud-Est	235	(191:279)	224	(203:244)	213	(194:231)
Asie occidentale	57	(46:67)	43	(39:47)	32	(29:35)
Océanie	233	(160:307)	229	(152:305)	231	(152:310)
Caucase et Asie centrale	116	(93:140)	143	(130:155)	132	(121:143)
Régions développées	38	(32:44)	33	(31:36)	27	(25:29)
Pays les moins avancés	253	(223:283)	263	(248:278)	246	(235:257)
Pays en développement sans littoral	217	(189:246)	250	(236:265)	208	(200:217)
Petits États insulaires en développement	111	(90:133)	116	(101:130)	109	(94:123)

b) Prévalence

(Nombre de cas existants pour 100 000 habitants, y compris les personnes infectées par le VIH)

	1990		2002		2010	
Monde	263	(241:287)	240	(220:261)	178	(156:201)
Régions en développement	319	(290:348)	287	(261:313)	210	(182:237)
Afrique du Nord	109	(65:153)	76	(47:106)	67	(40:94)
Afrique subsaharienne	343	(232:454)	376	(276:476)	335	(279:391)
Amérique latine et Caraïbes	142	(98:186)	79	(60:98)	54	(41:67)
Caraïbes	165	(83:246)	129	(74:184)	104	(58:150)
Amérique latine	140	(93:187)	75	(55:96)	50	(37:63)
Asie de l'Est	226	(209:243)	168	(145:190)	115	(100:130)
Asie du Sud	447	(383:511)	424	(366:482)	270	(189:351)
Asie du Sud-Est	518	(367:668)	431	(326:536)	333	(252:413)
Asie occidentale	76	(48:103)	57	(39:74)	43	(30:56)
Océanie	486	(188:783)	342	(100:584)	354	(96:613)
Caucase et Asie centrale	224	(141:306)	217	(152:283)	208	(148:268)
Régions développées	62	(40:85)	44	(30:58)	35	(24:46)
Pays les moins avancés	456	(354:558)	421	(347:495)	365	(307:423)
Pays en développement sans littoral	299	(241:358)	313	(254:372)	268	(215:321)
Petits États insulaires en développement	202	(131:272)	168	(116:220)	153	(102:205)

c) Décès

(Nombre de décès pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes infectées par le VIH)

	1990		2002		2010	
Monde	25	(22:29)	21	(18:24)	15	(13:18)
Régions en développement	30	(26:34)	25	(22:29)	18	(15:20)
Afrique du Nord	8,2	(5,2:11)	5,3	(3,5:7,1)	4,5	(2,8:6,2)
Afrique subsaharienne	37	(25:49)	37	(27:47)	30	(26:34)
Amérique latine et Caraïbes	12	(8,6:15)	5,6	(5:6,1)	3,3	(2,8:3,8)
Caraïbes	16	(9,3:23)	12	(9,2:16)	9,3	(6,7:12)
Amérique latine	12	(8:15)	5	(4,5:5,6)	2,9	(2,4:3,4)
Asie de l'Est	20	(18:22)	7,9	(6,7:9,2)	4,4	(4,2:4,7)
Asie du Sud	42	(30:53)	41	(29:52)	27	(20:35)
Asie du Sud-Est	51	(39:62)	41	(36:47)	28	(23:33)
Asie occidentale	8,1	(5,2:11)	5,8	(4,5:7)	4,1	(3,3:5)
Océanie	56	(34:78)	30	(10:51)	33	(10:55)

	1990		2002		2010	
Caucase et Asie centrale	26	(18:34)	23	(22:24)	20	(17:24)
Régions développées	8,4	(5,2:12)	4,7	(4,7:4,7)	3,6	(2,6:4,7)
Pays les moins avancés	52	(44:60)	44	(41:48)	35	(32:38)
Pays en développement sans littoral	31	(26:36)	30	(27:32)	24	(22:26)
Petits États insulaires en développement	21	(15:27)	16	(12:19)	13	(9,5:17)

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

Indicateur 6.10

Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

a) Nouveaux cas décelés dans le cadre de la stratégie de traitement direct à court terme et sous observation

(Taux de dépistage des cas de tuberculose à frottis positif, en pourcentage)^a

	1990		2000		2010	
Monde	49	(45:53)	44	(41:46)	65	(63:68)
Régions en développement	48	(44:53)	42	(39:44)	65	(62:68)
Afrique du Nord	57	(49:69)	77	(69:87)	77	(68:88)
Afrique subsaharienne	36	(29:50)	43	(36:53)	59	(55:64)
Amérique latine et Caraïbes	52	(45:63)	69	(64:75)	80	(75:85)
Caraïbes	11	(9:16)	51	(45:60)	62	(55:73)
Amérique latine	56	(47:68)	71	(66:78)	82	(77:89)
Asie de l'Est	24	(20:30)	34	(30:40)	88	(79:99)
Asie du Sud	71	(62:83)	42	(39:45)	59	(54:64)
Asie du Sud-Est	50	(42:62)	34	(31:37)	65	(60:72)
Asie occidentale	75	(63:93)	67	(62:75)	70	(64:77)
Océanie	27	(20:39)	64	(48:95)	70	(52:110)
Caucase et Asie centrale	42	(34:52)	68	(63:74)	63	(58:68)
Régions développées	61	(52:72)	81	(75:89)	78	(73:85)
Pays les moins avancés	27	(24:31)	37	(35:39)	55	(53:58)
Pays en développement sans littoral	42	(37:48)	50	(47:54)	62	(60:65)
Petits États insulaires en développement	22	(18:27)	56	(49:64)	60	(53:69)

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

b) Patients soignés avec succès dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation
(En pourcentage)

	1994	2000	2009
Monde	75	69	86
Régions en développement	75	69	87
Afrique du Nord	80	88	87
Afrique subsaharienne	60	71	80
Amérique latine et Caraïbes	65	76	77
Caraïbes	74	72	80
Amérique latine	65	77	76
Asie de l'Est	88	92	95
Asie du Sud	74	42	88
Asie du Sud-Est	82	86	90
Asie occidentale	72	77	86
Océanie	61	76	76
Caucase et Asie centrale ^a	73	79	74
Régions développées	68	66	64
Pays les moins avancés	66	77	85
Pays en développement sans littoral	57	75	80
Petits États insulaires en développement	67	73	78

^a Le chiffre figurant dans la colonne 1994 date de 1995.

Objectif 7

Préserver l'environnement

Cible 7.A

Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles

Indicateur 7.1

Proportion de zones forestières

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
Monde	32,0	31,4	31,0
Régions en développement	29,4	28,2	27,6
Afrique du Nord	1,4	1,4	1,4
Afrique subsaharienne	31,2	29,5	28,1
Amérique latine et Caraïbes	52,0	49,6	47,4
Caraïbes	25,8	28,1	30,3
Amérique latine	52,3	49,9	47,6
Asie de l'Est	16,4	18,0	20,5

	1990	2000	2010
Asie de l'Est (hors Chine)	15,2	14,0	12,8
Asie du Sud	14,1	14,1	14,5
Asie du Sud (hors Inde)	7,8	7,3	7,1
Asie du Sud-Est	56,9	51,3	49,3
Asie occidentale	2,8	2,9	3,3
Océanie	67,5	65,1	62,5
Caucase et Asie centrale	3,9	3,9	3,9
Régions développées	36,3	36,6	36,7
Pays les moins avancés	32,7	31,0	29,6
Pays en développement sans littoral	19,3	18,2	17,1
Petits États insulaires en développement	64,6	63,7	62,7

Indicateur 7.2**Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité du pouvoir d'achat)**

a) Total^a
(En millions de tonnes)

	1990	2000	2005	2009
Monde	21 659	23 845	27 931	30 086
Régions en développement	6 717	9 942	13 590	16 934
Afrique du Nord	229	330	403	475
Afrique subsaharienne	462	553	635	730
Amérique latine et Caraïbes	1 007	1 330	1 485	1 600
Caraïbes	84	99	105	130
Amérique latine	922	1 231	1 379	1 470
Asie de l'Est	2 991	3 979	6 388	8 325
Asie de l'Est (hors Chine)	531	574	598	637
Asie du Sud	993	1 709	2 089	2 818
Asie du Sud (hors Inde)	303	522	678	838
Asie du Sud-Est	423	779	1 047	1 192
Asie occidentale	606	927	1 148	1 327
Océanie	6	7	11	9
Caucase et Asie centrale ^b	499	328	386	459
Régions développées	14 942	13 902	14 341	13 151
Pays les moins avancés	61	110	162	204
Pays en développement sans littoral	50	399	459	549
Petits États insulaires en développement	139	158	171	178
Pays visés à l'annexe I ^{c, d, e}	14 967	14 429	14 905	13 659

b) Par habitant
(En tonnes)

	1990	2000	2005	2009
Monde	2,92	3,49	3,93	4,13
Régions en développement	1,60	1,96	2,53	3,01
Afrique du Nord	2,11	2,42	2,73	3,00
Afrique subsaharienne	0,64	0,62	0,64	0,64
Amérique latine et Caraïbes	2,17	2,45	2,55	2,61
Caraïbes	2,29	2,35	2,34	2,67
Amérique latine	2,16	2,45	2,56	2,61
Asie de l'Est	2,46	2,95	4,60	5,88
Asie de l'Est (hors Chine)	7,42	7,31	7,41	7,74
Asie du Sud	0,83	1,17	1,32	1,68
Asie du Sud (hors Inde)	0,94	1,28	1,52	1,78
Asie du Sud-Est	0,90	1,39	1,72	1,91
Asie occidentale	4,95	5,92	6,63	6,85
Océanie	0,94	0,94	1,24	0,98
Caucase et Asie centrale ^b	8,06	4,64	5,57	6,58
Régions développées	11,00	10,82	10,96	9,98
Pays les moins avancés	0,12	0,16	0,21	0,24
Pays en développement sans littoral	0,23	1,08	1,16	1,32
Petits États insulaires en développement	2,45	2,43	2,40	2,39
Pays visés à l'annexe I ^{c, d, e}	12,8	11,8	11,9	10,7

c) Pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité de pouvoir d'achat)
(En kilogrammes)

	1990	2000	2005	2009
Monde	0,55	0,50	0,50	0,48
Régions en développement	0,69	0,59	0,62	0,60
Afrique du Nord	0,55	0,49	0,48	0,47
Afrique subsaharienne	0,45	0,45	0,41	0,36
Amérique latine et Caraïbes	0,32	0,30	0,30	0,28
Caraïbes	1,05	0,74	0,67	0,67
Amérique latine	0,30	0,29	0,29	0,27
Asie de l'Est	1,59	0,89	0,95	0,85
Asie de l'Est (hors Chine)	0,83	0,52	0,44	0,41
Asie du Sud	0,58	0,62	0,55	0,56
Asie du Sud (hors Inde)	0,47	0,54	0,53	0,55

	1990	2000	2005	2009
Asie du Sud-Est	0,40	0,45	0,47	0,45
Asie occidentale	0,71	0,58	0,60	0,66
Océanie	0,50	0,43	0,58	0,43
Caucase et Asie centrale ^b	2,35	1,61	1,23	1,08
Régions développées	0,46	0,44	0,41	0,37
Pays les moins avancés	0,17	0,20	0,20	0,19
Pays en développement sans littoral	0,28	0,86	0,69	0,64
Petits États insulaires en développement	0,80	0,53	0,48	0,42
Pays visés à l'annexe I ^{c, d, e}	0,59	0,47	0,43	0,38

^a Total des émissions de dioxyde de carbone provenant de combustibles fossiles (en millions de tonnes), englobant la consommation de combustibles solides, de combustibles liquides et de gaz, la production de ciment et la combustion de gaz de torchères (*Source* : United States Carbon Dioxide Information Analysis Center).

^b Le chiffre figurant dans la colonne 1990 date de 1992.

^c Il s'agit de tous les pays visés à l'annexe I qui font rapport à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les autres ne sont pas tenus de présenter de rapport annuel.

^d Les rapports nationaux présentés à la Convention-cadre conformément aux directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat doivent recenser toutes les émissions de dioxyde de carbone anthropiques du pays. Il s'agit de la somme des émissions produites par le secteur de l'énergie, les activités industrielles, l'agriculture et les déchets.

^e À l'exclusion des émissions et des absorptions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie.

Indicateur 7.3

Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

[En tonnes PACO (potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)]

	1986	1990 ^a	2000	2010
Régions en développement	280 530	236 892	208 013	40 315
Afrique du Nord	14 214	6 203	8 129	914
Afrique subsaharienne	36 347	23 449	9 597	1 645
Amérique latine et Caraïbes	78 663	76 048	31 104	5 234
Caraïbes	2 216	2 177	1 669	159
Amérique latine	76 448	73 871	29 435	5 075
Asie de l'Est	103 445	103 217	105 762	23 598
Asie de l'Est (hors Chine)	25 436	12 904	14 885	2 210
Asie du Sud	13 473	3 338	28 161	2 780
Asie du Sud (hors Inde)	6 159	3 338	9 466	847
Asie du Sud-Est	17 926	21 108	16 831	2 833
Asie occidentale	16 349	3 481	8 299	3 295
Océanie	113	47	129	17
Caucase et Asie centrale	11 607	2 738	928	141
Régions développées	1 228 998	828 590	25 364	1 360

	1986	1990 ^a	2000	2010
Pays les moins avancés	3 494	1 457	4 813	672
Pays en développement sans littoral	14 616	3 354	2 395	373
Petits États insulaires en développement	9 419	7 162	2 147	404

^a Pour les années antérieures à l'entrée en vigueur de l'obligation de communiquer des données sur un groupe de substances, les valeurs de l'année de référence sont utilisées en cas d'absence de données. Tel est le cas pour les substances visées aux annexes B, C et E, pour lesquelles l'obligation est entrée en vigueur en 1992, 1992 et 1994 respectivement.

Indicateur 7.4

Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques (En pourcentage)

	1990	2000	2009
Partiellement exploités	31,3	25,4	12,7
Pleinement exploités	50,0	47,2	57,4
Surexploités	18,6	27,4	29,9

Indicateur 7.5

Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau (En pourcentage)

Monde	9,2
Régions en développement	7,4
Afrique du Nord	89,0
Afrique subsaharienne	3,2
Amérique latine et Caraïbes	2,0
Caraïbes	15,2
Amérique latine	1,9
Asie de l'Est	19,8
Asie de l'Est (hors Chine)	20,8
Asie du Sud	52,9
Asie du Sud (hors Inde)	53,3
Asie du Sud-Est	7,8
Asie occidentale	54,9
Océanie	0,06
Caucase et Asie centrale	55,1
Régions développées	10,0
Pays les moins avancés	4,5
Pays en développement sans littoral	12,9
Petits États insulaires en développement	1,5

Cible 7.B

Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010

Indicateur 7.6

Proportion de zones terrestres et marines protégées

a) Zones terrestres et zones marines^{a, b}
(En pourcentage)

	1990	2000	2010
Monde^c	8,1	10,6	12,0
Régions en développement	7,9	10,6	12,2
Afrique du Nord	3,3	3,7	4,0
Afrique subsaharienne	10,7	11,0	11,5
Amérique latine et Caraïbes	9,0	14,7	19,3
Caraïbes	3,3	3,8	4,6
Amérique latine	9,3	15,1	19,9
Asie de l'Est	11,5	14,3	15,3
Asie de l'Est (hors Chine)	3,9	11,4	11,6
Asie du Sud	5,0	5,6	5,9
Asie du Sud (hors Inde)	5,4	6,2	6,8
Asie du Sud-Est	4,6	7,1	7,8
Asie occidentale	3,5	14,2	14,3
Océanie	0,5	1,1	3,2
Caucase et Asie centrale	2,7	3,0	3,0
Régions développées	8,3	10,4	11,6
Pays les moins avancés	8,9	9,5	9,8
Pays en développement sans littoral	8,9	10,9	11,3
Petits États insulaires en développement	1,5	2,7	4,2

b) Zones terrestres^{a, b}
(En pourcentage)

	1990	2000	2010
Monde^c	8,8	11,3	12,7
Régions en développement	8,8	11,7	13,3
Afrique du Nord	3,3	3,7	4,0
Afrique subsaharienne	11,1	11,3	11,8
Amérique latine et Caraïbes	9,7	15,3	20,3
Caraïbes	9,2	9,9	11,2
Amérique latine	9,7	15,4	20,4
Asie de l'Est	12,0	14,9	15,9
Asie de l'Est (hors Chine)	4,0	12,1	12,2

		1990	2000	2010
Asie du Sud	5,3	5,9	6,2	
Asie du Sud (hors Inde)	5,8	6,7	7,3	
Asie du Sud-Est	8,7	13,1	13,8	
Asie occidentale	3,8	15,3	15,4	
Océanie	2,0	3,0	4,9	
Caucase et Asie centrale	2,7	3,0	3,0	
Régions développées	8,7	10,7	11,6	
Pays les moins avancés	9,4	10,0	10,2	
Pays en développement sans littoral	8,9	10,9	11,3	
Petits États insulaires en développement	4,0	6,3	7,6	

c) Zones marines^{a, b}

(Rapport entre les zones marines protégées et la superficie totale des eaux territoriales, en pourcentage)

		1990	2000	2010
Monde^c		3,1	5,2	7,2
Régions en développement		1,0	2,9	4,0
Afrique du Nord		3,1	3,6	4,6
Afrique subsaharienne		1,4	3,1	4,0
Amérique latine et Caraïbes		2,7	8,9	10,8
Caraïbes		1,1	1,5	2,2
Amérique latine		3,3	11,8	14,3
Asie de l'Est		0,8	1,4	1,6
Asie de l'Est (hors Chine)		2,1	2,1	2,3
Asie du Sud		0,9	1,1	1,2
Asie du Sud (hors Inde)		0,5	0,6	0,8
Asie du Sud-Est		0,6	1,3	2,1
Asie occidentale		0,7	2,0	2,2
Océanie		0,2	0,6	2,8
Caucase et Asie centrale		0,2	0,4	0,4
Régions développées		5,9	8,5	11,5
Pays les moins avancés		0,9	1,9	3,4
Pays en développement sans littoral ^d		0,0	0,0	0,0
Petits États insulaires en développement		0,4	1,2	2,8

^a Les écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique des précédents rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement s'expliquent par l'existence de nouvelles données, la révision des méthodes utilisées et le redécoupage des régions.

^b Les zones dont on ignore en quelle année elles ont été déclarées zones protégées sont prises en compte pour chaque année.

^c Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats des régions développées et en développement.

^d À l'exclusion des eaux des mers fermées faisant l'objet de revendications territoriales de la part de certains pays en développement sans littoral.

Indicateur 7.7

Proportion d'espèces menacées d'extinction^a

(Pourcentage d'espèces dont on ne considère pas qu'elles disparaîtront dans un proche avenir)

	1986	1990	2000	2008
Monde	85,3	85,0	84,3	83,7
Régions en développement	84,9	84,7	84,0	83,4
Afrique du Nord	94,3	94,1	93,9	93,6
Afrique subsaharienne	87,6	87,6	87,3	87,1
Amérique latine et Caraïbes	84,1	83,8	83,1	82,6
Asie de l'Est	89,9	89,7	89,0	88,4
Asie du Sud	84,9	84,8	84,4	84,1
Asie du Sud-Est	87,9	87,6	86,6	86,0
Asie occidentale	93,5	93,3	92,7	92,2
Océanie	91,2	91,0	90,4	90,0
Caucase et Asie centrale	95,7	95,5	94,9	94,4
Régions développées	90,9	90,6	90,1	89,6

^a D'après l'indice de la Liste rouge, qui détermine les chances de survie des espèces vertébrées (mammifères, oiseaux et amphibiens). Cet indice de l'Union internationale pour la conservation de la nature mesure la proportion des espèces qui ne risquent pas de disparaître dans un futur proche même si elles ne font pas l'objet de mesures de conservation particulières, de 1,0 (toutes les espèces sont hors de danger) à zéro (toutes les espèces se sont éteintes).

Cible 7.C

Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base

Indicateur 7.8

Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée

(En pourcentage)

	1990				2010		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales	
Monde	76	95	62	89	96	81	
Régions en développement	70	93	59	86	95	79	
Afrique du Nord	87	94	80	92	95	89	
Afrique subsaharienne	49	83	36	61	83	49	
Amérique latine et Caraïbes	85	95	64	94	98	81	
Asie de l'Est	68	97	56	91	98	85	
Asie de l'Est (hors Chine)	96	97	93	98	100	91	
Asie du Sud	72	90	66	90	96	88	
Asie du Sud (hors Inde)	79	94	73	86	93	82	
Asie du Sud-Est	71	91	62	88	94	83	
Asie occidentale	85	96	68	89	96	76	
Océanie	55	93	42	54	93	42	

	1990			2010		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Caucase et Asie centrale	88	96	80	87	97	80
Régions développées	98	100	94	99	100	97

Indicateur 7.9

Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées (En pourcentage)

	1990			2010		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	49	76	29	63	79	47
Régions en développement	36	65	21	56	73	43
Afrique du Nord	72	91	55	90	94	85
Afrique subsaharienne	26	43	19	30	43	23
Amérique latine et Caraïbes	68	80	38	80	84	60
Asie de l'Est	27	53	16	66	76	57
Asie de l'Est (hors Chine)	100	100	100	92	95	81
Asie du Sud	24	57	12	41	64	30
Asie du Sud (hors Inde)	41	72	29	58	76	49
Asie du Sud-Est	46	68	36	69	82	60
Asie occidentale	80	96	55	85	94	67
Océanie	55	85	45	55	84	46
Caucase et Asie centrale	91	96	86	96	96	95
Régions développées	95	97	91	95	96	93

Cible 7.D

Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Indicateur 7.10

Proportion de citadins vivant dans des taudis^a (En pourcentage)

	1990	2000	2012
Régions en développement	46,2	39,3	32,7
Afrique du Nord	34,4	20,3	13,3
Afrique subsaharienne	70,0	65,0	61,7
Amérique latine et Caraïbes	33,7	29,2	23,5
Asie de l'Est	43,7	37,4	28,2
Asie du Sud	57,2	45,8	35,0
Asie du Sud-Est	49,5	39,6	31,0

	1990	2000	2012
Asie occidentale	22,5	20,6	24,6
Océanie ^b	24,1	24,1	24,1

^a Citadins connaissant l'une au moins des quatre conditions suivantes : accès insuffisant à une source d'eau de boisson améliorée, accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées, surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce) ou habitation faite de matériaux non durables. La moitié des habitants de taudis urbains utilisant des fosses d'aisance sont considérés comme bénéficiant d'infrastructures d'assainissement améliorées.

^b Absence de données permettant d'évaluer la tendance pour l'Océanie.

Objectif 8

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 8.A

Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

Comprend un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 8.B

Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui montrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 8.C

Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

Cible 8.D

Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme

Aide publique au développement (APD)

Indicateur 8.1

Montant net de l'APD, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

a) Montant total de l'aide annuelle^a (En milliards de dollars des États-Unis)

	1990	2002	2005	2007	2008	2009	2010	2011 ^b
Ensemble des pays en développement	52,8	58,6	107,8	104,2	122,0	119,8	128,5	133,5
Pays les moins avancés	15,1	16,7	25,9	32,3	37,8	37,4	44,0	–

^a Y compris les remises de dette ne relevant pas de l'APD mais à l'exclusion des remises de dettes militaires.

^b Données préliminaires.

b) Part du revenu national brut des pays donateurs du CAD de l'OCDE
(En pourcentage)

	1990	2002	2005	2007	2008	2009	2010	2011 ^a
Ensemble des pays en développement	0,32	0,23	0,32	0,27	0,3	0,31	0,32	0,31
Pays les moins avancés	0,09	0,07	0,08	0,08	0,09	0,10	0,11	–

^a Données préliminaires.

Indicateur 8.2

Part de l'APD sectorielle des pays du CAD de l'OCDE consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)

	1999	2001	2003	2005	2007	2009	2010
En pourcentage	10,1	14,0	15,7	16,0	19,9	21,2	15,6
En milliards de dollars des États-Unis	3,1	3,5	5,8	8,2	12,4	17,0	13,8

Indicateur 8.3

Proportion de l'APD bilatérale des pays du CAD de l'OCDE qui n'est pas liée^a

	1990	2003	2005	2007	2008	2009	2010
En pourcentage	67,6	91,1	91,4	83,9	86,5	84,5	83,6
En milliards de dollars des États-Unis	16,3	30,1	49,0	60,3	80,1	71,3	73,6

^a Ne tient pas compte de la coopération technique et des dépenses administratives, ni de l'APD dont on ignore si elle est liée ou non. La proportion de l'APD bilatérale liée, hors coopération technique et dépenses administratives, s'élevait à 99,6 % en 2008.

Indicateur 8.4

APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut

	1990	2003	2005	2007	2008	2009	2010
En pourcentage	10,2	8,3	7,0	5,9	5,4	4,7	4,0
En milliards de dollars des États-Unis	7,0	12,2	15,1	19,9	22,7	25,0	25,0

Indicateur 8.5

APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut

	1990	2003	2005	2007	2008	2009	2010
En pourcentage	2,6	2,2	2,5	2,6	2,6	3,1	4,9
En milliards de dollars des États-Unis	2,1	1,8	2,5	3,3	3,7	4,2	6,8

Accès aux marchés

Indicateur 8.6

Proportion du total des importations des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits

(En pourcentage)

	1996	2000	2005	2007	2010
a) À l'exclusion des armes					
Pays en développement ^a	52	62	75	81	82
Dont régime préférentiel ^b	17	15	18	16	16
Afrique du Nord	52	57	97	97	98
Afrique subsaharienne	78	80	93	96	98
Amérique latine et Caraïbes	66	75	93	94	95
Asie de l'Est	35	52	62	67	69
Asie du Sud	47	48	58	72	73
Asie du Sud-Est	59	75	77	80	82
Asie occidentale	34	39	66	96	96
Océanie	85	83	89	91	94
Caucase et Asie centrale	91	84	94	94	98
Pays les moins avancés	68	75	83	89	89
Dont régime préférentiel ^b	29	42	28	27	30
b) À l'exclusion des armes et du pétrole					
Pays en développement ^a	54	65	75	77	79
Dont régime préférentiel ^b	19	17	21	20	19
Afrique du Nord	20	26	95	95	96
Afrique subsaharienne	88	83	91	93	96
Amérique latine et Caraïbes	73	81	93	93	94
Asie de l'Est	35	52	62	67	69
Asie du Sud	41	46	58	63	67
Asie du Sud-Est	60	76	77	79	81
Asie occidentale	35	44	87	93	93
Océanie	82	79	87	89	93
Caucase et Asie centrale	90	69	84	82	90
Pays les moins avancés	78	70	80	80	80
Dont régime préférentiel ^b	35	35	49	52	54

^a Dont les pays les moins avancés.

^b La véritable marge de préférence est calculée en excluant de l'admission en franchise de droits tous les produits qui bénéficient déjà d'une franchise de droits au titre du régime de la nation la plus favorisée. Les indicateurs correspondent aux conditions les meilleures, notamment dans le cadre d'accords régionaux ou préférentiels.

Indicateur 8.7**Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement**

(En pourcentage)

	1996	2000	2005	2010
a) Produits agricoles				
Pays en développement	10,4	9,2	8,8	7,3
Afrique du Nord	6,6	7,3	7,2	6,0
Afrique subsaharienne	7,4	6,2	6,2	3,2
Amérique latine et Caraïbes	12,0	10,3	9,7	7,6
Asie de l'Est	9,3	9,5	10,7	10,5
Asie du Sud	5,4	5,3	4,5	5,5
Asie du Sud-Est	11,3	10,1	9,1	9,0
Asie occidentale	8,2	7,5	5,0	5,3
Océanie	11,5	9,4	8,7	2,9
Caucase et Asie centrale	4,7	3,8	3,4	3,0
Pays les moins avancés	3,8	3,6	3,0	1,0
b) Textiles				
Pays en développement	7,3	6,6	5,3	5,0
Afrique du Nord	8,0	7,2	4,4	3,7
Afrique subsaharienne	3,9	3,4	2,9	2,8
Amérique latine et Caraïbes	4,7	3,5	1,5	1,2
Asie de l'Est	7,3	6,6	5,8	5,7
Asie du Sud	7,1	6,5	6,1	5,7
Asie du Sud-Est	9,1	8,4	6,0	5,4
Asie occidentale	9,1	8,2	4,6	4,4
Océanie	5,9	5,4	4,9	4,9
Caucase et Asie centrale	7,3	6,3	5,8	5,6
Pays les moins avancés	4,6	4,1	3,2	3,2
c) Vêtements				
Pays en développement	11,5	10,8	8,4	8,0
Afrique du Nord	11,9	11,1	8,0	5,6
Afrique subsaharienne	8,5	7,9	1,6	2,6
Amérique latine et Caraïbes	8,8	7,8	1,3	1,2
Asie de l'Est	12,0	11,5	11,0	11,0
Asie du Sud	10,2	9,6	8,6	8,5
Asie du Sud-Est	14,2	13,5	10,5	9,2

	1996	2000	2005	2010
Asie occidentale	12,6	11,8	8,5	8,2
Océanie	8,8	8,3	8,4	8,8
Caucase et Asie centrale	12,9	11,8	11,5	10,7
Pays les moins avancés	8,2	7,8	6,4	6,7

Indicateur 8.8

Estimation des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut

	1990	2003	2005	2007	2008	2009	2010 ^a
En pourcentage	1,810	1,110	1,034	0,860	0,860	0,920	0,850
En milliards de dollars des États-Unis	324	338	370	355	377	378	366

^a Données préliminaires.

Indicateur 8.9

Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales^a

	2001	2003	2005	2007	2009	2010
Politique commerciale et réglementation des échanges, et mesures d'ajustement dans le domaine commercial ^b	1,0	0,8	0,8	0,8	0,9	1,0
Infrastructure économique	21,5	14,8	17,2	13,6	15,1	19,3
Renforcement des capacités de production	16,0	13,4	12,8	13,3	12,9	12,9
Montant total de l'aide au commerce	38,5	29,0	30,7	27,7	28,9	33,3

^a Indicateurs de l'aide au commerce en pourcentage de l'APD bilatérale sectorielle (monde).

^b Les données concernant les mesures d'ajustement dans le domaine commercial n'ont été communiquées qu'à partir de 2007. Seuls le Canada et la Commission européenne en ont transmis.

Soutenabilité de la dette

Indicateur 8.10

Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement (cumulatif)

	2000 ^a	2011 ^b
Pays parvenus au point d'achèvement	1	32
Pays parvenus au point de décision mais pas au point d'achèvement	21	4
Pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	12	4
Total des pays susceptibles de bénéficier de l'Initiative	34	40

^a Tous les pays comptabilisés bénéficiaient encore de l'Initiative en 2011. Pour la période 2000-2010, les données correspondent à la situation du pays à la fin de chaque année.

^b En septembre 2011.

Indicateur 8.11

Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale^a

(En milliards de dollars des États-Unis, montant cumulé)

	2000	2011
En faveur des pays ayant atteint le point de décision ou le point d'achèvement	32	92

^a En valeur actualisée nette à la fin de 2009; état des engagements en septembre 2011.

Indicateur 8.12

Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services^a

	1990	2000	2008	2009	2010
Régions en développement	20,5	12,6	3,4	3,6	3,0
Afrique du Nord	39,8	15,3	4,0	4,7	6,6
Afrique subsaharienne	16,6	10,1	2,5	3,9	2,7
Amérique latine et Caraïbes	20,7	21,9	6,9	7,2	6,3
Caraïbes	16,8	8,0	11,5	14,7	11,6
Amérique latine	20,8	22,4	6,8	7,0	6,2
Asie de l'Est	10,6	4,9	0,6	0,6	0,6
Asie de l'Est (hors Chine)	5,9 ^b	6,0	2,3	4,2	4,3
Asie du Sud	26,9	15,5	5,1	3,6	2,9
Asie du Sud (hors Inde)	22,7	14,9	7,8	9,9	9,0
Asie du Sud-Est	16,7	6,5	3,0	4,0	3,0
Asie occidentale	27,8	16,2	9,2	8,8	9,0
Océanie	14,7	6,2	2,8	1,9	1,6
Caucase et Asie centrale	0,6 ^b	8,4	0,7	1,1	1,1
Pays les moins avancés	16,9	11,5	2,9	5,3	3,7
Pays en développement sans littoral	18,5	9,7	1,3	1,8	1,6
Petits États insulaires en développement	13,9	8,8	7,6	9,3	10,9

^a Y compris les pays participant au système de notification de la dette de la Banque mondiale. Les agrégats sont calculés à partir des données disponibles et peuvent, certaines années, exclure les pays qui n'ont pas communiqué de données relatives aux exportations de biens et services et au revenu net de l'extérieur.

^b Chiffre datant de 1993.

Cible 8.E

En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Indicateur 8.13

Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions durables

On ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales.

Cible 8.F

En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications, profitent au plus grand nombre

Indicateur 8.14

Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 personnes

	1995	2000	2011
Monde	12,1	16,0	17,3
Régions en développement	4,1	7,9	11,6
Afrique du Nord	4,5	7,2	10,5
Afrique subsaharienne	1,1	1,4	1,4
Amérique latine et Caraïbes	9,1	14,7	18,2
Caraïbes	9,1	14,9	18,8
Amérique latine	9,0	11,3	10,7
Asie de l'Est	5,5	13,7	23,2
Asie de l'Est (hors Chine)	33,0	43,0	49,0
Asie du Sud	1,5	3,2	4,2
Asie du Sud (hors Inde)	2,2	3,5	8,1
Asie du Sud-Est	2,9	4,8	11,6
Asie occidentale	13,1	17,1	15,2
Océanie	4,7	5,2	6,0
Caucase et Asie centrale	9,0	8,8	14,3
Régions développées	43,0	49,4	43,6
Pays les moins avancés	0,3	0,5	1,1
Pays en développement sans littoral	2,7	2,8	3,9
Petits États insulaires en développement	10,3	13,0	12,2

Indicateur 8.15

Pourcentage de la population abonnée à un service de téléphonie mobile

	1995	2000	2011
Monde	1,6	12,1	85,7
Régions en développement	0,4	5,4	77,7
Afrique du Nord	<0,1	2,8	106,1
Afrique subsaharienne	0,1	1,7	52,9
Amérique latine et Caraïbes	0,8	12,3	106,8
Caraïbes	0,8	12,6	110,3
Amérique latine	1,2	7,5	58,9
Asie de l'Est	0,5	9,9	74,8

	1995	2000	2011
Asie de l'Est (hors Chine)	3,4	50,2	95,3
Asie du Sud	<0,1	0,4	69,1
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	0,5	61,6
Asie du Sud-Est	0,7	4,2	98,7
Asie occidentale	0,6	13,1	98,0
Océanie	0,2	2,4	45,2
Caucase et Asie centrale	<0,1	1,3	104,6
Régions développées	6,4	40,0	122,3
Pays les moins avancés ^a	<0,1	0,3	41,8
Pays en développement sans littoral	<0,1	1,1	54,4
Petits États insulaires en développement	1,5	11,0	65,7

^a La valeur figurant dans la colonne 1995 date de 1996.

Indicateur 8.16

Pourcentage de la population utilisant l'Internet

	1995	2000	2011
Monde	0,8	6,5	32,5
Régions en développement	0,1	2,1	24,3
Afrique du Nord	<0,1	0,7	33,5
Afrique subsaharienne	0,1	0,5	12,6
Amérique latine et Caraïbes	0,1	3,9	38,8
Caraïbes	0,1	4,0	39,7
Amérique latine	0,1	2,9	27,8
Asie de l'Est	0,1	3,7	39,9
Asie de l'Est (hors Chine)	1,1	28,6	59,7
Asie du Sud	<0,1	0,5	10,0
Asie du Sud (hors Inde) ^a	<0,1	0,3	9,6
Asie du Sud-Est	0,1	2,4	23,7
Asie occidentale	0,1	3,2	34,6
Océanie	0,1	1,8	8,8
Caucase et Asie centrale	<0,1	0,5	31,5
Régions développées	3,2	25,0	70,2
Pays les moins avancés ^b	<0,1	0,1	6,0
Pays en développement sans littoral ^a	<0,1	0,3	11,4
Petits États insulaires en développement	0,4	5,2	27,5

^a La valeur figurant dans la colonne 1995 date de 1996.

^b La valeur figurant dans la colonne 1995 date de 1998.

Source : Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (<http://mdgs.un.org>).

Notes : Sauf indication contraire, les groupements régionaux correspondent aux régions géographiques de l'ONU, auxquelles des modifications ont été apportées afin de constituer dans la mesure du possible des groupes homogènes du point de vue de l'analyse et de la présentation. La composition régionale adoptée pour le rapport de 2012 sur les indicateurs des objectifs du Millénaire peut être consultée à l'adresse <http://mdgs.un.org>, à la rubrique « Données ».

La rubrique « Régions développées » comprend l'Europe (sauf les pays de la Communauté d'États indépendants), l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Les pays d'Europe en transition y sont systématiquement inclus.

La rubrique « Caucase et Asie centrale » comprend l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan.

En ce qui concerne l'Afrique, certains indicateurs des objectifs du Millénaire sont présentés par sous-régions suivant la classification adoptée par la Commission économique pour l'Afrique.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre I (p. 33-86)

Paix et sécurité internationales

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 33 : Maintien de la paix et de la sécurité internationales, 33 ; Rétablissement et consolidation de la paix, 43; Questions relatives à la protection, 50 ; Missions politiques spéciales, 51. MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES, 53 : Terrorisme international, 53. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 61 : Aspects généraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 61 ; Examen approfondi du maintien de la paix, 63 ; Opérations menées en 2012, 64; Registre des opérations menées en 2012, 65 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 67.

En 2012, les Nations Unies ont été confrontées à des défis majeurs, notamment le maintien de la paix, le renforcement de la paix dans les pays sortant d'un conflit et les stratégies visant à lutter contre le terrorisme. En cours d'année, le Conseil de sécurité a émis des déclarations relatives au renforcement de la paix dans les situations post-confliktuelles, à la promotion et au renforcement de l'État de droit dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et aux menaces envers la paix et la sécurité internationales que représentent les actes de terrorisme.

En mai, l'Assemblée générale a tenu une réunion officieuse de haut niveau sur le rôle des États Membres en termes de médiation. En septembre, l'Assemblée a adopté une résolution sur le renforcement du rôle de médiation dans le règlement pacifique des différends, ainsi que dans la prévention et la résolution de conflits. Le même mois, les participants d'une réunion de haut niveau sur le thème « Consolidation de la paix : vers une paix et une sécurité durables », animée par la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, ont adopté une déclaration dans laquelle ils ont réaffirmé leurs engagements pour faire face aux besoins des pays en situation post-confliktuelles et leur permettre de parvenir à une paix durable.

Dans des résolutions adoptées en janvier et en décembre, l'Assemblée a réaffirmé son soutien au processus de Kimberley et son système de certification visant à mettre fin au commerce de diamants dans le financement des conflits armés. Parmi les résolutions relatives à la paix et à la sécurité internationales, certaines ont traité des moyens civils à la hauteur des situations post conflictuelles ; des examens approfondis des opérations de consolidation de la paix sous tous ses aspects et des missions politiques spéciales ; et de la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts des Nations Unies en mission.

Les actes de terrorisme international n'ont pas cessé, causant ainsi la mort de millions de civils innocents et en blessant nombre d'autres. En République arabe syrienne, Damas et Aleppo ont été attaquées à plusieurs reprises. Tout au long de l'année, nombreuses ont été les victimes d'attentats perpétrés à Abyan, à Sana'a et dans d'autres régions du Yémen. Des attaques terroristes ont eu lieu également en Afghanistan, en Bulgarie, en Égypte, en Inde, en Iraq, en Israël, au Liban, au Nigeria, au Pakistan, en Somalie et en Thaïlande. Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont condamné ces attentats et autres actes de terreur.

Les Nations Unies ont continué de se heurter au fléau du terrorisme international. En juin, l'Assemblée a condamné une nouvelle fois le terrorisme sous tous ses aspects et sous toutes ses manifestations. Elle a exhorté les États Membres, les Nations Unies et les organisations internationales, régionales et sous régionales d'intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, et dont elle a conduit un troisième examen. En décembre, l'Assemblée a demandé aux États

Membres de soutenir les efforts internationaux et de renforcer les mesures nationales visant à empêcher les terroristes de s'approprier des armes de destruction massive et leurs vecteurs.

En 2012, 114 048 membres du personnel militaire et civil, y compris des volontaires des Nations Unies, ont conduit 15 opérations pour le maintien de la paix. Le 21 avril, le Conseil de sécurité, préoccupé par la violence continue en Syrie, a créé la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne pour une période initiale de 90 jours. Celle-ci compléta sa mission le 19 août. La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste compléta sa mission le 31 décembre.

En fin d'année, 13 missions politiques ou de consolidation de la paix ont été conduites par les Nations Unies et desservies par 4 201 membres du personnel.

Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a tenu sa session de fond de 2012 en février, en mars et en septembre. Concernant la situation financière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les dépenses ont accusé une légère baisse de 0,4% pour l'exercice 2011/2012, passant de 7 573,7 millions de dollars américains à 7 544,2 millions. Le montant des contributions non-acquittées a diminué de 8.5% pour passer de 1 513,1 millions de dollars fin 2010/2011 à 1 385,1 millions fin 2011/2012.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre II (p. 87-265)

Afrique

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 88. AFRIQUE CENTRALE ET REGION DES GRANDS LACS, 96 : Afrique Centrale et Région des Grands Lacs, 96 ; République Démocratique du Congo, 101 ; Burundi, 116 ; République centrafricaine, 119 ; République centrafricaine et Tchad, 121 ; Ouganda, 123. AFRIQUE DE L'OUEST, 124 : Questions régionales, 124 ; Côte d'Ivoire, 130 ; Libéria, 142 ; Sierra Leone, 151 ; Guinée-Bissau, 158 ; Mali, 165 ; Cameroun–Nigéria, 178 ; Guinée, 179. CORNE DE L'AFRIQUE, 180 : Soudan-Soudan du Sud, 180 ; Soudan du Sud, 213 ; Tchad, 223 ; Somalie, 223 ; Érythrée, 250 ; Érythrée–Éthiopie, 251. AFRIQUE DU NORD, 252 : Libye, 252 ; Sahara occidental, 259. AUTRES QUESTIONS, 265 : Maurice–Royaume Uni, 265.

En 2012, les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour résoudre les conflits, assister dans la reconstruction des pays sortant d'un conflit et maintenir la stabilité et la sécurité en Afrique, et ce par le biais de sept opérations de maintien de la paix et de neuf missions politiques et de renforcement de la paix.

En mai, le Conseil de sécurité a conduit une mission au Liberia, en Côte d'Ivoire, dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et en Sierra Leone, afin de soutenir la coopération avec l'Union africaine (UA) et d'encourager la paix et les efforts vers la stabilité. La sixième réunion consultative entre le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil pour la paix et la sécurité de l'UA s'est également tenue ce mois-ci. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a renforcé le soutien international pour le développement et la sécurité de l'Afrique, à travers notamment le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale, outre ses efforts pour faire face aux menaces posées par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) en Afrique centrale et par les actes de piraterie dans le Golfe de Guinée, a continué de coopérer avec les groupes régionaux afin de promouvoir la paix et la stabilité dans la sous-région. Cependant, la stratégie visant à s'opposer à la LRA a présenté certaines lacunes, y compris des ressources financières insuffisantes et des informations erronées pour traquer les combattants.

En République démocratique du Congo (RDC), la mutinerie de l'ancien Congrès national pour la défense du peuple des forces armées de la RDC, connue sous le nom du Mouvement du 23 mars (M23), a entraîné la violence et la consolidation de facto du contrôle par M23 dans l'est de la RDC et dans la région des Grands Lacs. De ce fait, l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a dû accroître ses activités visant à protéger les civils sous une menace éminente.

Le Burundi a commémoré le cinquantième anniversaire de son indépendance. Dans sa déclaration, le Président Pierre Nkurunziza a renouvelé son appel aux politiciens en exil de retourner au pays où le gouvernement et la population étaient prêts à les recevoir. Le gouvernement du Burundi a adopté et mis en œuvre la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté pour la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. En République centrafricaine (RCA), après une année de négociations avec le gouvernement, un groupe armé important a adhéré à l'Accord global de paix de Libreville de 2008, marquant ainsi un tournant dans l'environnement politique et de la sécurité du pays.

La stabilité du Sahel s'est dégradée davantage suite au coup d'état du 22 mars au Mali renversant le gouvernement démocratiquement élu. S'en suivit un coup d'état en Guinée-Bissau où le gouvernement

démocratiquement élu s'est trouvé lui-aussi évincé. La sous-région d'Afrique de l'Ouest sert toujours de point de transit aux réseaux criminels internationaux pour le trafic de cocaïne et d'héroïne vers les marchés de consommation européens. Les pays voisins du Mali, notamment la Mauritanie et le Niger, demeurent d'autant plus à risque en raison de leurs frontières poreuses avec la partie nord du pays. Au Ghana, le transfert de pouvoir, qui s'est fait sans heurts avec l'élection du Vice-Président John Dramani Mahama à la tête du pays suite au décès du Président John Atta Mills le 24 juillet, a renforcé les institutions démocratiques nationales. En Côte d'Ivoire, la réconciliation nationale a été freinée par une série d'attaques perpétrées par les sympathisants de l'ancien Président Laurent Gbagbo à l'encontre des forces de sécurité du pays et visant à déstabiliser le gouvernement légitime.

Le Liberia a progressé dans ses engagements en faveur d'un programme politique et économique à long terme visant à réaliser ses aspirations économiques et sociales, un système politique juste, la sécurité, l'État de droit et la réconciliation nationale, et ce avec le soutien de la Commission de consolidation de la paix.

Les observateurs internationaux et nationaux ont considéré les élections en Sierra Leone crédibles, libres et équitables. Celles-ci se sont déroulées pacifiquement et furent remportées par le président en place Ernest Bai Koroma. Toutefois, le Sierra Leone People's Party (SLPP), principal parti de l'opposition, a contesté les élections pour ensuite faire part, dans une déclaration commune avec le Président, de leur collaboration dans l'intérêt du pays. La population et les institutions de Sierra Leone ont qualifié ces élections, les troisièmes depuis la fin de la guerre civile en 2002, de réussite. La Chambre de première instance du Tribunal spécial pour la Sierra Leone a reconnu Charles Taylor, ancien président du Liberia, responsable pénal individuel pour complicité de crimes en Sierra Leone et l'a condamné à 50 ans d'emprisonnement. Mr Taylor fut le premier chef d'état africain à être condamné pour crimes de guerre.

Le Cameroun et le Nigéria ont continué de collaborer à la mise en œuvre de l'arrêt rendu en 2002 par la Cour internationale de justice relatif à leurs frontières terrestres et maritimes, et ce par le biais de la Commission mixte Cameroun-Nigéria. En raison des restrictions de sécurité due au nombre croissant d'actes terroristes perpétrés par le groupe de Boko Haram dans le nord-est du Nigéria, il s'est avéré impossible de poursuivre les activités de démarcation le long de la partie nord de la frontière terrestre entre le Cameroun et le Nigéria.

En avril, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adopté une feuille de route, approuvée ultérieurement par le Conseil de sécurité dans la résolution 2046 (2012), concernant la situation entre le Soudan et le Soudan du sud nouvellement indépendant. Cette feuille de route tenait compte du déclenchement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée. En septembre, les deux pays sont parvenus à signer neuf accords sur les questions clés de sécurité, les relations économiques et leur frontière commune. La situation au Darfour était toujours précaire. Peu de progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la plupart des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour de 2011. Dans la zone d'Abyei, la situation en matière de sécurité est demeurée tendue et instable dû à la présence continue des forces de sécurité, de la migration à grande échelle des nomades misseriya et du début du retour des personnes déplacées.

En Somalie, certains progrès ont été accomplis en matière de politique avec la formation d'un parlement fédéral nommé par des notables et un Président nommé par des parlementaires. La plupart du pays est demeuré néanmoins sous l'influence du groupe militant islamique Al-Shabaab et les zones s'étant remises de l'insurrection sont restées instables. La situation en matière de sécurité à Mogadiscio a été imprévisible. On compte peu de redditions de compte en matière de violations des droits de l'homme et la situation humanitaire était toujours catastrophique. Le Conseil de sécurité a prolongé la mission du groupe responsable du contrôle des sanctions imposées à la Somalie, en particulier envers ceux qui ont empêché le déroulement du processus de transition politique, alors qu'il alléguait les restrictions de financement et

d'équipement qui pourraient avoir un impact négatif sur la prestation de l'aide humanitaire. Trois coalitions navales – l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et les Forces maritimes combinées – se sont engagées dans des opérations de lutte contre les actes de piraterie sur les côtes somaliennes. Alors que l'Érythrée semblait avoir restreint son soutien à Al-Shabaab, le pays a conservé une influence déstabilisatrice dans la majeure partie de la région.

Au Sahara occidental, on ne compte qu'un seul cycle de pourparlers directs entre le Maroc et le front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Rio de Oro (Front Polisario). Les négociations concernant les zones contestées sous l'Accord général de paix de 2005 sont restées dans l'impasse.

En Libye, les développements en matière de politique et de sécurité ont révélé les complexités de la transition démocratique suite à un conflit. En dépit des progrès notables dans la transformation politique du pays, notamment l'investiture le 14 novembre du premier gouvernement libyen démocratiquement constitué, nombre de difficultés et de problèmes justifiaient toujours de l'instabilité et de la précarité du processus de transition. Les défis auxquels la Libye a dû faire face ont été aggravés d'autant plus par un héritage fort de 42 années de disfonctionnement des institutions de l'État intentionnellement déstabilisées par des décennies de régime autoritaire. Le pays a continué d'être confronté à des problèmes relatifs au secteur de la sécurité s'efforçant d'endiguer la circulation importante d'armes, et aux brigades armées manquant de directives pour assurer la commande et le contrôle.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre III (p. 266–278)

Amériques

AMÉRIQUE CENTRALE, 266: Guatemala, 266 ; El Salvador-Honduras, 266 ; Golfe de Fonseca zone de paix, 267. HAÏTI, 267 : MINUSTAH, 274. AUTRES QUESTIONS, 277 : Colombie, 277 ; Cuba–États-Unis, 308.

En 2012, les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts en faveur de la paix durable, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de l'État de droit aux Amériques.

Haïti a fait preuve de progrès notables suite au tremblement de terre de 2010 et a posé un certain nombre de jalons politiques dans le processus de stabilisation, y compris la nomination d'un nouveau premier ministre, la publication de la version exacte des amendements constitutionnels et la création d'un Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a diminué ses renforts disponibles après le tremblement de terre et a recentré ses efforts sur les tâches importantes de sa mission, telles que le soutien au processus politique et la consolidation de l'autorité de l'État, ainsi que l'aide au renforcement des institutions gouvernementales. En octobre, le Conseil de sécurité a approuvé la réduction des effectifs de MINUSTAH et a stipulé que les prochains ajustements devraient être basés sur la situation en matière de sécurité sur le terrain. Le plan quinquennal de développement de la Police nationale d'Haïti (2012-2016), rédigé en commun avec les autorités haïtiennes et la MINUSTAH, a été adopté en août. En décembre, le Secrétaire général a lancé une initiative de soutien à un Plan décennal d'élimination du choléra en Haïti et a nommé un Conseiller spécial pour la médecine de proximité et les enseignements tirés de la situation en Haïti.

En mars, le Secrétaire général a soumis son deuxième rapport sur les enfants dans les conflits armés en Colombie, lequel fut examiné en mai par le Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés.

En novembre, l'Assemblée générale a exhorté une fois de plus les États de s'abstenir de promulguer des lois et des mesures telles que l'embargo continu à l'encontre de Cuba par les États-Unis.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre IV (p. 279–353)

Asie et Pacifique

AFGHANISTAN, 280 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 280; MANUA, 302 ; Force internationale d'assistance à la sécurité, 302 ; Sanctions, 307. IRAQ, 323: Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 323 ; MANUI, 328 ; Mécanisme successeur du Fonds de développement, 329 ; Compte-séquestre Iraq des Nations Unies, 329. IRAQ–KOWEÏT, 330 : Médiateur des Nations Unies sur les questions bilatérales, 330 ; Commission et Fonds de compensation des Nations Unies, 332. TIMOR-LESTE, 333 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 333 ; MINUTO, 339 ; MINUT, 339. REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, 341 : Non-prolifération, 342. IRAN, 344 : Non-prolifération, 344. YEMEN, 347 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 347. AUTRES QUESTIONS, 351 : Cambodge, 351 ; Inde–Pakistan, 352 ; Sri Lanka, 352; Émirats Arabes Unis–Iran, 352.

En 2012, les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour faire face aux défis en matière de politique et de sécurité dans la région Asie et Pacifique, pour y restaurer la paix et la stabilité et y promouvoir le développement économique et social.

En Afghanistan, la transition graduelle relative à la responsabilité du maintien de la sécurité de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), force multinationale dirigée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), aux Forces nationales de sécurité afghanes s'est poursuivie. La Commission conjointe Afghanistan-OTAN pour l'*inteqal* a approuvé la troisième phase du processus de transition lancé le 13 mai par le Président Hamid Karzai et dans lequel furent impliquées l'ensemble des capitales provinciales. En décembre, Mr Karzai a annoncé la quatrième phase concernant les provinces et les districts sélectionnés. Se félicitant des progrès de la transition, le Conseil de sécurité a prolongé l'autorisation conférée à la FIAS jusqu'au 31 octobre 2013. Des progrès ont également été accomplis concernant les élections lorsque la Commission électorale indépendante afghane a officiellement fait appel au soutien des Nations Unies pour celles prévues en 2014-2015. Les Nations Unies y ont répondu par la création d'une mission d'évaluation des besoins en deux phases qui s'est concrétisée par une première visite fin 2012. Tout au long de l'année, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) s'est efforcée d'encourager le dialogue politique, de coordonner l'aide humanitaire internationale et les activités de développement, et d'assister le gouvernement dans la mise en place d'institutions, y compris le soutien des activités du Haut Conseil pour la paix et du Programme afghan pour la paix et la réintégration. Le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de MANUA jusqu'au 23 mars 2013. Le régime de sanctions à l'encontre de certains individus et d'entités liés à des activités rebelles, notamment les Taliban et Al-Qaïda, est resté en vigueur. En décembre, le Conseil de sécurité a renforcé et a amélioré lesdites mesures.

Au cours de l'année, l'Iraq s'est efforcé de faire respecter la loi et l'ordre suite au retrait de l'armée américaine en 2011. Le pays a fait des progrès quant au renforcement des institutions de l'État, notamment avec sa Commission des droits de l'Homme en avril et le nouveau Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante élu en septembre. Afin de restaurer un climat de confiance dans le processus politique, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a engagé un large éventail de dirigeants et de représentants; et le Secrétaire général s'est rendu à Bagdad le 6 décembre où il

a exhorté les leaders à s'engager sans délais dans une concertation politique inclusive. Le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de MANUI jusqu'en juillet 2013.

Suite à la requête commune de l'Iraq et du Koweït auprès des Nations Unies pour une remise en activité du projet d'entretien des bornes frontières entre l'Iraq et le Koweït, les Nations Unies ont déployé au Koweït, en octobre, une équipe technique pour démarrer les travaux de maintenance sur le terrain.

En 2012, le Timor-Leste a commémoré le dixième anniversaire de son indépendance. Le pays a considérablement progressé dans sa propre gouvernance après avoir tenu deux tours d'élections présidentielles en mars et en avril et des élections législatives en juillet, lesquelles se sont déroulées dans des conditions relativement calmes et avec un taux de participation élevé. Taur Matan Ruak, ancien Commandant des forces armées timoraises, a été élu nouveau président le 20 mai, et le nouveau parlement a été inauguré le 30 juillet. En février, le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) jusqu'au 31 décembre et a approuvé le programme de sa phase de retrait. La Mission a achevé son mandat à la fin de l'année.

Le Comité du Conseil de sécurité chargé de surveiller la mise en œuvre des mesures de sanctions à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, y compris un embargo sur les armes et sur les armes nucléaires et de destruction massive, a poursuivi ses activités, soutenu en cela par un groupe d'experts. En juin, le Conseil en a prolongé le mandat jusqu'au 13 juillet 2013. Dans une déclaration présidentielle, le Conseil de sécurité a condamné le lancement d'un missile le 13 avril par la République populaire démocratique de Corée qui aurait, selon certaines informations, recouru à une technologie des missiles balistiques.

C'est principalement avec l'aide de l'Agence internationale de l'énergie atomique que les Nations Unies ont continué d'évaluer le programme nucléaire de l'Iran et d'examiner les sanctions imposées au pays par le Conseil de sécurité, et ce afin de garantir que l'ensemble du matériel nucléaire dans le pays soit utilisé à des fins pacifiques.

Au Yémen, au lendemain des révoltes civiles en 2011, les Nations Unies ont soutenu la transition politique du pays conformément à l'Accord du processus de transition négocié par le Conseil de coopération du Golfe. Dans une résolution du mois de juin, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de continuer à coordonner l'aide apportée par la communauté internationale en soutien au Dialogue national et au processus de transition. Le Secrétaire général a créé par la suite un Bureau du conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen pour une période initiale de 12 mois.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre V (p. 354–374)

Europe et Méditerranée

BOSNIE-HERZEGOVINE, 354: Mise en œuvre de l'Accord de paix, 355. KOSOVO, 360: Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 360 ; EULEX, 361; MINUK, 362. L'EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE, 364. GEORGIE, 364: MONUG, 365. ARMENIE ET AZERBAÏDJAN, 366. CHYPRE, 367: Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 367; UNFICYP, 368. AUTRES QUESTIONS, 373: Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 373; Stabilité et développement en Europe du Sud-Est, 374 ; Organisation pour la démocratie et le développement économique-GUAM, 374.

En 2012, le rétablissement de la paix et de la stabilité dans les pays en situation post-confliktuelle de la région Europe et Méditerranée s'est poursuivi à travers les efforts entrepris vers le rétablissement de leurs institutions et de leur infrastructure socio-économique.

Suite à l'évolution encourageante de la situation en Bosnie-Herzégovine en début d'année, avec notamment la formation d'un Conseil de Ministres d'État, les parties en place ont entamé une série de luttes de pouvoir et tenté des remaniements gouvernementaux. Durant la campagne menée pour les élections locales, les manœuvres politiques ont prévalu sur les besoins des citoyens et de l'ensemble du pays. En outre, les représentants de certains partis, dans leur enthousiasme à vouloir restructurer les autorités au niveau fédéral, ont ignoré ou enfreint des textes juridiques applicables, des règles et des procédures.

La situation au nord du Kosovo est demeurée instable et les tensions suscitées par les conséquences de l'Avis consultatif de 2010 de la Cour internationale de Justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo, se sont maintenues. Malgré certains développements positifs en matière de politique découlant de la progression du dialogue facilité par l'Union Européenne (UE), plusieurs incidents graves se sont produits dans le courant de l'année.

Ailleurs en Europe, malgré les efforts des Nations Unies pour soutenir les négociations dans la résolution du différend entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine concernant le nom de cette dernière, aucune solution n'a été trouvée en fin d'année.

Le processus de paix abkhazo-géorgien a continué d'être affecté par le conflit en Ossétie du Sud survenu en août 2008 et ses conséquences, ainsi que par les relations russo-géorgiennes. Des débats internationaux menés sous l'égide de l'UE, des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour discuter de sécurité, de stabilité et de questions humanitaires en Géorgie se sont tenus tout au long de l'année. En juillet, l'Assemblée générale a adopté une résolution sur le statut des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et celui des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali en Ossétie du Sud (Géorgie), dans laquelle elle a demandé à tous les participants aux débats internationaux de prendre des mesures pour garantir le respect des droits de l'homme et pour créer des conditions de sécurité propices au retour volontaire, sûr, digne et sans entraves de toutes les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de tous les réfugiés vers leurs pays d'origine.

Aucun progrès n'a été accompli dans la résolution du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan concernant la région occupée du Nagorny Karabakh en Azerbaïdjan.

Les bons offices du Secrétaire général ont poursuivi leurs activités à Chypre. En coopération avec les communautés chypriotes grecque et turque, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a facilité des projets au bénéfice des deux communautés dans la zone tampon, et a progressé vers son objectif de rétablir des conditions normales et les fonctions humanitaires sur l'île.

Première partie : Questions politiques et de sécurité
Chapitre VI (p. 375–464)
Moyen-Orient

PROCESSUS DE PAIX, 376: Actions diplomatiques, 376 ; Territoire palestinien occupé, 376. QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 403: Aspects généraux, 403; Assistance aux Palestiniens, 408. LIBAN, 422: Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 423; Mise en œuvre de la résolution 1559(2004), 425; Mise en œuvre de la résolution 1701(2006) et activités de la FINUL, 426; Tribunal spécial pour le Liban, 434. REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, 435: Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 435; le Golan syrien, 457; ONUST, 464. AUTRES QUESTIONS, 464: Israël–Iran, 464.

En 2012, des revers majeurs ont mis en péril les efforts déployés pour la paix au Moyen-Orient. De nouvelles vagues de violence des deux côtés de la Bande de Gaza ont entravé les développements prometteurs relatifs au conflit israélo-palestinien ; d'autre part, le conflit dans la République arabe syrienne s'est considérablement intensifié, jusqu'à s'étendre aux pays voisins.

Les Nations Unies ont collaboré étroitement avec la communauté internationale en soutenant la reprise de nouvelles négociations entre Israël et la Palestine après une période de 15 mois sans pourparlers directs. Ceux-ci restèrent dans l'impasse et, malgré des consultations, il y eut peu d'espoir pour que des négociations officielles reprennent. Les Palestiniens ont rappelé qu'ils étaient favorables à une reprise des pourparlers à condition que cesse toute activité de colonisation. De son côté, le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a insisté pour que les discussions se poursuivent sans conditions préalables. Les deux parties ont maintenu néanmoins leurs rapports directs et discrets, avec une implication limitée de la communauté internationale.

Sur le terrain, la situation est restée précaire. En Cisjordanie, les tensions persistantes et l'accélération des activités de colonisation ont mis en cause la viabilité d'une solution de deux États. La population de la Bande de Gaza vivait dans de mauvaises conditions alors qu'Israël demeurait sous la menace constante de tirs de roquette de Hamas et d'autres factions politiques. En novembre, la situation a dégénéré en une confrontation violente durant 10 jours au cours desquels au moins 139 palestiniens ont été tués, plus de 900 blessés et 10 000 déplacés. Quatre civils israéliens ont été tués et 219 auraient été blessés, des civils pour la plupart. Un soldat israélien a été tué et 16 autres blessés. L'Égypte a négocié un cessez-le-feu dont les détails de la mise en œuvre ont été convenus entre les parties.

Durant l'année, les Palestiniens ont poursuivi l'élaboration de leur Programme de renforcement de l'État. Les factions se sont efforcées de faire avancer la réconciliation palestinienne. Le Président Mahmoud Abbas et le leader de Hamas Khaled Mashal se sont entendus pour créer un gouvernement de transition composé de technocrates. En mai, les dirigeants palestiniens ont annoncé une nouvelle formule pour la progression en matière de réconciliation, obtenue grâce à la médiation égyptienne. La Commission électorale centrale palestinienne a rouvert ses bureaux à Gaza.

Le 29 novembre, l'Assemblée générale a donné suite à la demande d'adhésion aux Nations Unies émise par la Palestine en 2011 en accordant au pays le statut d'État observateur non-membre. Israël a réagi à l'adoption de la résolution de l'Assemblée en intensifiant une campagne de construction de colonies. En attendant, l'Autorité palestinienne faisait toujours face à une sévère crise budgétaire due à une diminution de l'aide extérieure et aux délais des pays donateurs à concrétiser leurs engagements financiers.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) s'est trouvé confronté à de nouvelles ponctions de ses ressources déjà limitées. Suite à la crise humanitaire en République arabe syrienne, plus de 300 000 réfugiés syriens se sont réfugiés au Liban et quelques 31 500 réfugiés palestiniens ont été déplacés de la Syrie au Liban. Pour faire face aux besoins urgents, l'UNRWA a lancé un nouvel appel d'aide financière en faveur du Territoire palestinien occupé.

En cours d'année, subissant les retombées de la crise syrienne, le Liban a dû faire face à des défis considérables quant à la sécurité et à l'autorité du pays, notamment des bombardements constants à travers ses frontières, le trafic d'armes et l'implication des Forces politiques libanaises, lesquelles n'ont fait qu'attiser les tensions entre groupes, faisant de nombreux morts et de blessés.

Le 19 octobre, une attaque terroriste à Beyrouth (Liban) a coûté la vie au Brigadier général Wissam al-Hassan, Chef du Service de l'information des Forces de sécurité intérieure, a provoqué une vague de violence à travers le pays. Le Tribunal spécial pour le Liban a entamé les procès par contumace des quatre personnes accusées en 2005 du meurtre de l'ancien Premier Ministre Rafiq Hariri. Le Conseil de sécurité a prolongé le mandat du Tribunal de trois années supplémentaires. La cessation des hostilités entre Israël et le Liban s'est maintenue et la situation le long de la Ligne bleue est demeurée généralement stable. Par le biais de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), les Forces de la défense israéliennes et les Forces armées libanaises ont cherché à se rassurer mutuellement quant à l'espoir de voir la fin des hostilités. Les Nations Unies ont prolongé le mandat de la FINUL d'une année supplémentaire.

En 2012, le conflit en Syrie s'est intensifié, menaçant d'envahir la région entière. Au 30 novembre, près de 60 000 personnes ont été tuées, plus de 670 000 syriens ont été forcés de quitter le pays, des milliers de personnes ont été détenues et des millions déplacées à l'intérieur du pays. Dans l'espoir que cesse la guerre civile en Syrie, l'Envoyé spécial conjoint des Nations Unies et la Ligue des États arabes ont jeté les bases d'un plan en 6 points en appelant, entre autres, à mettre un terme à la violence. Le Conseil de sécurité a approuvé la création de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation (MINUST) chargée de surveiller la cessation de la violence armée et d'imposer la mise en œuvre dudit plan. Les efforts entrepris pour négocier une solution politique ont été sapés par le refus des parties à renoncer à la violence et par des divisions au sein du Conseil. L'escalade de violence en Syrie a entraîné le retrait de MINUST en juillet, et ce en dépit de l'engagement des Nations Unies de mettre un terme à la crise humanitaire.

En 2012, le mandat de La Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) sur les Hauteurs du Golan a été renouvelé. L'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve a continué de soutenir la FINUL et la FNUOD en fournissant des observateurs militaires non-armés chargés de faire respecter les accords d'armistice, les cessez-le-feu et autres activités inhérentes.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VII (p. 465–544)

Désarmement

MECANISMES DES NATIONS UNIES, 465: Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, 465. ROLE DES NATIONS UNIES DANS LE DESARMEMENT, 469. DESARMEMENT NUCLEAIRE, 471: Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 481; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 483; Interdiction du recours aux armes nucléaires, 485. NON-PROLIFERATION, 486: Traité sur la non-prolifération, 486; Non-prolifération des armes nucléaires, désarmement et sécurité, , 491; Missiles, 492; Non-prolifération des armes de destruction massive, 494; Multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, 499; Garanties de l'AIEA, 501; Déchets radioactifs, 504; Zones exemptes d'armes nucléaires, 504. ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 510: Armes bactériologiques (biologiques), 510; Armes chimiques, 512; Protocole de Genève de 1925, 515. ARMES CONVENTIONNELLES, 515: Vers un traité sur le commerce des armes, 515; Armes légères, 517; Convention sur les armes classiques pouvant être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles, 522; Armes à sous-munitions, 524; Mines antipersonnel, 524; Désarmement concret, 526; Transparence, 528. AUTRES QUESTIONS, 529: Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, 529; Respect des normes environnementales, 530; Effets de l'uranium appauvri, 531; Rôle de la science et de la technique dans le contexte du désarmement, 532. ETUDES, RECHERCHE ET FORMATION, 532. DESARMEMENT REGIONAL, 535: Centres régionaux pour la paix et le désarmement, 540.

En 2012, le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement (composé de la Commission du désarmement, de la Conférence du désarmement et du Premier Comité de l'Assemblée générale) a continué de collaborer avec les États Membres sur le programme international pour le désarmement et la non-prolifération. Des progrès ont été accomplis vers une entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires alors que l'Indonésie (l'un des États dont la signature était indispensable à l'entrée en vigueur du Traité) déposait son instrument de ratification. Les États dotés d'armes nucléaires se sont réunis dans le but de mettre en oeuvre les conclusions et les recommandations de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010. En attendant, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont renouvelé leur soutien au démarrage immédiat des négociations sur les moyens d'aboutir à une interdiction juridiquement contraignante et vérifiable de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. La sécurité nucléaire demeure une priorité pour la plupart des États. Le deuxième Sommet sur la sécurité nucléaire a eut lieu en mars. Dans le communiqué en résultant, les participants ont renouvelé leur engagement envers le renforcement de la sécurité nucléaire, la réduction de la menace du terrorisme nucléaire et la prévention de l'acquisition illicite de matériels nucléaires. Ils ont également identifié des domaines prioritaires et importants en matière de sécurité nucléaire, y compris des actions spécifiques à chaque domaine. En septembre, le Secrétaire général a convié une réunion de haut niveau pour discuter des moyens de lutte contre le terrorisme nucléaire tout en mettant l'accent sur le renforcement du cadre juridique.

En décembre, l'Assemblée générale a adopté des résolutions visant à revitaliser les progrès entrepris vers le désarmement nucléaire et en vertu desquelles elle a créé un groupe de travail à composition non-limitée sur la progression des négociations sur le désarmement, a approuvé la convocation d'une réunion de haut-niveau en 2013 sur le désarmement nucléaire et a créé un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires.

Les progrès accomplis en matière de désarmement et de non-prolifération ont été entravés par l'inhabilité de la Conférence sur le désarmement à surmonter ses différences et se mettre d'accord pour reprendre des travaux de fond, notamment les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Les efforts entrepris pour réunir une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'ont pas abouti dû au fait que certains États de la région n'étaient pas disposés à y participer.

En décembre, la réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques sont parvenus à s'entendre sur les trois points permanents à l'ordre du jour : la coopération et l'assistance internationale, un examen des développements scientifiques et technologiques et le renforcement de la mise en œuvre du traité au niveau national. Le 1er octobre, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a tenu une réunion de haut-niveau dans les quartiers généraux des Nations Unies pour commémorer le cinquantième anniversaire de la Convention sur les armes chimiques sur le thème « Célébrer le succès. S'engager dans l'avenir ». En fin d'année, la OIAC a pu constater la destruction d'environ 78% des stocks déclarés d'armes chimiques.

La réglementation trop limitée du commerce mondial des armes reste un défi majeur. La Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes n'est parvenue à aucun accord sur le texte final qui fixerait des normes communes régissant le commerce international des armes classiques. En décembre, l'Assemblée générale a décidé de tenir une dernière conférence en 2013 pour conclure les négociations sur le Traité.

Les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ont continué d'assister les États sur un large éventail de problèmes relatifs au désarmement et au contrôle des armes, et sur des questions relevant de la sécurité humaine et de la réduction de la violence armée.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VIII (p. 545–589)

Autres questions politiques et de sécurité

ASPECTS GENERAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 545 : Appui aux démocraties, 545. ASPECTS REGIONAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 546: Atlantique Sud, 546. DECOLONISATION, 546 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 547 ; Puerto Rico, 553 ; Territoires en cours d'examen, 554 ; Autres questions, 565. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, 570 : Mise en œuvre des recommandations UNISPACE III, 570 ; Sous-comité scientifique et technique, 570 ; Sous-comité juridique, 573 ; Coordination du système des Nations Unies, 574. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 577. SECURITE DE L'INFORMATION, 579. INFORMATION PUBLIQUE, 580: Comité de l'information, 580.

En 2012, les Nations Unies ont continué de traiter des questions politiques et de sécurité en soutien à la démocratisation à travers le monde, à la promotion de la décolonisation, aux utilisations pacifiques de l'espace et aux activités d'information publique de l'Organisation.

Le Comité spécial chargé d'étudier la situation concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a examiné les progrès de la mise en œuvre de la Déclaration de 1960, notamment l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes par les 16 territoires non autonomes restants. L'Assemblée générale a demandé que le Comité spécial continue à chercher les moyens appropriés à l'application immédiate et intégrale de la Déclaration, et de mener à bien les actions approuvées par l'Assemblée concernant la deuxième (2001-2010) et la troisième (2011-2020) décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

En juin, au cours de sa cinquante-cinquième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a débattu de méthodes et de moyens d'utiliser l'espace à des fins pacifiques. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a continué de promouvoir l'utilisation de technologies et de données relatives à l'utilisation de l'espace en faveur d'une économie durable et d'un développement social dans les pays en voie de développement. Le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie occidentale, situé en Jordanie, a été inauguré en mai.

Au cours de sa cinquante-neuvième session de mai, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a débattu, entre autres, des conséquences de l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi (Japon) survenu en 2011.

En décembre, dans le cadre de débats sur le développement en matière d'information et de télécommunication dans le contexte de la sécurité internationale, l'Assemblée a salué le début des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux. Elle a autorisé ce dernier à poursuivre l'étude de menaces existantes et potentielles dans le domaine de la sécurité de l'information, et les mesures de coopération possibles pour y faire face.

Le Comité de l'information a examiné les politiques de l'information et les travaux des Nations Unies, ainsi que la gestion et les opérations du Département de l'information (DI). Le Comité a pris en compte les rapports du Secrétaire général sur les activités de la DI visant à sensibiliser un public mondial aux travaux de l'Organisation par le biais d'une communication stratégique et de services d'information et de

diffusion. En décembre, l'Assemblée générale a approuvé une résolution, adoptée en 2011 lors de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, proclamant le 13 février (jour où la Radio des Nations Unies a été fondée en 1946) Journée mondiale de la radio.

Deuxième partie : Droits de l'Homme

Chapitre I (p. 593–626)

Promotion des droits de l'homme

MECANISME des Nations Unies, 593 : Conseil des droits de l'homme, 593 ; Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 597 ; Autres aspects, 598. INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME, 599 : Convention contre la discrimination raciale, 602 ; Pacte relatif aux droits civils et politiques et protocoles facultatifs, 605 ; Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et protocole facultatif, 606 ; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et protocole facultatif, 606 ; Convention contre la torture, 606 ; Convention relative aux droits de l'enfant, 608 ; Convention sur les travailleurs migrants, 616 ; Convention sur les droits des personnes handicapées, 616 ; Convention pour la protection contre les disparitions forcées, 617 ; Convention sur le génocide, 619 ; Aspects généraux, 619. AUTRES ACTIVITES, 619 : Renforcement des actions pour la promotion des droits de l'homme, 619 ; Éducation aux droits de l'homme, 624 ; Journée internationale Nelson Mandela, 626 ; Suivi de la conférence mondiale de 1993, 626.

En 2012, les Nations Unies ont continué de promouvoir les droits de l'homme en mettant à profit les progrès réalisés, en facilitant les réformes et en lançant de nouvelles initiatives. En février, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications était ouvert à la signature et honoré par 20 États signataires. L'Assemblée générale a engagé un processus intergouvernemental à participation non-limitée visant à renforcer et à améliorer le fonctionnement effectif de l'ensemble des organes conventionnels chargés des droits de l'homme pour parvenir à des méthodes de travail plus efficaces. En mai, l'examen entrepris par le Conseil des droits de l'homme auprès de 14 pays a marqué le départ du deuxième cycle de la procédure d'examen périodique universel quadriennal conçu pour examiner le record de tous les pays en matière de droits de l'homme. En septembre, le Secrétaire général a lancé la première Initiative quinquennale mondiale pour l'éducation avant-tout, laquelle est axée sur l'accès à l'éducation, la qualité de l'éducation et la citoyenneté mondiale pour forger des sociétés plus justes, plus pacifiques et plus tolérantes.

En cours d'année, le Conseil des droits de l'homme a tenu trois sessions ordinaires (dix-neuvième, vingtième et vingt-et-unième) et une session spéciale (dix-neuvième) sur la dégradation de la situation en matière de droits de l'homme dans la République arabe syrienne. Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, apportant son expertise au Conseil, a tenu sa huitième et sa neuvième session et a soumis 14 recommandations. La procédure de plainte du Conseil, constitué des Groupes de travail des communications et des situations, ont examiné des violations constantes des droits de l'homme dans le monde entier attestées par des éléments dignes de foi.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a apporté son soutien aux travaux du Conseil et aux mécanismes de celui-ci, y compris les organes créés en vertu d'instruments internationaux et les procédures spéciales. Le Haut-Commissariat a renforcé ses engagements nationaux et a élargi sa présence aux niveaux national et régional. L'Assemblée générale a prolongé le mandat du Haut-Commissariat pour une période de deux ans.

Concernant d'autres développements, le Conseil des droits de l'homme a créé le Fonds d'affectation spécial pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme ; a réuni le comité de la

Journée internationale Nelson Mandela (une réunion de haut-niveau sur la façon dont les valeurs de la réconciliation, de la paix, de la liberté et de l'Égalité raciale contribueraient à promouvoir et à protéger les droits de l'homme) ; et a créé un mandat thématique et deux nouveaux mandats par pays.

Deuxième partie : Droits de l'Homme
Chapitre II (p. 627–734)
Protection des droits de l'homme

PROCEDURES SPECIALES, 627. DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 628 : Racisme et discrimination raciale, 628; Défenseurs des droits de l'homme, 639 ; Représailles pour avoir coopéré avec des organes de défense des droits de l'homme, 640 ; Protection des migrants, 641 ; Discrimination à l'encontre des minorités, 646 ; Freedom of religion or belief Liberté de religion ou de croyance, 647 ; Droit à l'autodétermination, 653 ; État de droit, démocratie et droits de l'homme, 658 ; Autres questions, 665. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 682 : Réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, 682 ; Droit au développement, 683 ; Forum social, 699 ; Extrême pauvreté, 700 ; Droit à l'alimentation, 703 ; Droit à un logement convenable, 708 ; Droit à la santé, 709 ; Droits culturels, 711 ; Droit à l'éducation, 712 ; Préoccupations scientifiques et environnementales, 713 ; L'esclavage et les problèmes qui y sont liés, 715; Groupes vulnérables, 718.

En 2012, les Nations Unies ont maintenu leur engagement dans la protection des droits de l'homme avec le soutien de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, et du Conseil des droits de l'homme en tant qu'organe intergouvernemental central des Nations Unies responsable de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales à travers le monde. Ce dernier a dirigé ses travaux dans la lutte contre les violations, la prévention des abus, les directives en matière de politique générale, le contrôle du respect des droits de l'homme dans le monde entier et la collaboration avec les États afin que ceux-ci s'acquittent de leurs obligations en matière de droits de l'homme.

Les titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale (rapporteurs spéciaux, experts indépendants, groupes de travail et représentants du Secrétaire général) ont contrôlé, examiné, conseillé et rapporté publiquement les situations relatives aux droits de l'homme dans des pays spécifiques ou sur des violations majeures des droits de l'homme dans le monde entier. En fin d'année, on comptait 48 procédures spéciales (36 mandats thématiques et 12 mandats par pays ou territoires) auprès de 72 titulaires de mandat.

En 2012, les procédures spéciales ont soumis 129 rapports au Conseil des droits de l'homme, y compris 60 rapports sur les visites de pays, et 31 rapports à l'Assemblée générale. 603 communications ont été adressées à 127 pays ; 74% de l'ensemble des communications ont été adressées conjointement par plus d'un mandat. Ces communications ont concerné près de 127 individus, dont 20% de femmes. Les gouvernements ont répondu à 40% des communications adressées en 2012, dont 31% ont fait l'objet d'un suivi par les titulaires de mandat. Les procédures spéciales ont publié 334 communiqués de presse et déclarations publiques concernant des situations jugées préoccupantes, y compris 53 déclarations publiées conjointement par deux titulaires de mandat ou plus.

Les procédures spéciales ont effectué 80 visites de pays dans 55 états et territoires. Au 31 décembre, 92 pays avaient prolongé une invitation permanente aux procédures spéciales.

Les réseaux de défenseurs des droits de l'homme de plusieurs pays se sont également engagés dans la protection des droits de l'homme, et ce dans le cadre de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme de 1998.

En 2012, le Conseil a créé un mandat thématique : « L'expert indépendant sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable ». Le Conseil a également créé deux groupes de travail intergouvernementaux sur le droit à la paix et sur les droits des paysans et autres ouvriers ruraux.

Les droits économiques, sociaux et culturels constituent toujours un domaine de travail important. En mai, le Secrétaire général a tenu une réunion de haut niveau pour commémorer le cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Annuaire 2007). En septembre, l'Assemblée générale a adopté une résolution sur l'organisation de la Conférence mondiale des peuples autochtones en 2014. L'année 2012 marquait le vingtième anniversaire de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses ou linguistiques (Annuaire 1992).

Deuxième partie : Droits de l'Homme

Chapitre III (p. 735–767)

Situation des pays en matière de droits de l'Homme

ASPECTS GÉNÉRAUX, 735. AFRIQUE, 736 : Côte d'Ivoire, 736 ; République démocratique du Congo, 737 ; Érythrée, 737 ; Guinée, 737 ; Libye, 738 ; Mali, 739 ; Somalie, 740 ; Soudan, 741 ; Soudan du Sud, 742. AMÉRIQUES, 742 : Bolivie, 742 ; Colombie, 743 ; Guatemala, 743 ; Haïti, 743. ASIE, 745 : Afghanistan, 745 ; Cambodge, 745 ; République populaire démocratique de Corée, 746 ; Iran, 750 ; Kirghizistan, 753 ; Myanmar, 754 ; Sri Lanka, 757 ; Yémen, 757. EUROPE ET MÉDITERRANÉE, 758 : Belarus, 758 ; Chypre, 758. MOYEN-ORIENT, 759 : République arabe syrienne, 759 ; Territoires occupés par Israël, 764.

En 2012, l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme, le Secrétaire général, les rapporteurs spéciaux et les experts indépendants ont examiné la situation en matière de droits de l'homme dans les États Membres.

En Afrique, la situation en matière de droits de l'homme en Côte d'Ivoire est restée fragile face à la violence perpétrée par les sympathisants de l'ex-président Laurent Gbagbo à l'encontre de la population civile et du personnel des Nations Unies. En Érythrée, les violations courantes et systématiques en matière de droits de l'homme ont poussé un nombre inquiétant de civils à fuir le pays. En Guinée, la situation en matière de droits de l'homme est demeurée un facteur d'inquiétude face à la violence politique. La Commission d'enquête internationale sur la Libye a constaté que des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ont été commis par à la fois les forces armées de Muammar Kadhafi et leurs opposants. Un coup d'état au Mali a entraîné la formation d'un nouveau gouvernement en août ; en fin d'année, les trois zones principales au nord du pays étaient toujours sous contrôle de groupes extrémistes et le pays est resté divisé. En Somalie, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a signé un mémorandum d'entente visant à faire respecter les droits de l'homme et l'État de droit. Le gouvernement du Soudan a soumis son premier rapport pour l'examen périodique universel et a créé une commission nationale des droits de l'homme. Le Soudan du Sud s'est efforcé d'établir des institutions pour répondre aux besoins de sa population.

Dans les Amériques, des progrès ont été accomplis en Bolivie, en Colombie et au Guatemala, bien que certains problèmes demeurent. Haïti a continué de faire face à des défis relatifs aux droits de l'homme, tels que la violence sexiste, les enfants employés comme domestiques, les questions d'adoption internationale et le retour forcé.

En Asie, les processus en matière de paix et de réconciliation se sont poursuivis en Afghanistan ; les civils demeurent les premiers à souffrir des conflits armés alors que des éléments opposés au gouvernement visent en grand nombre les non-combattants. En cours d'année, la coopération entre le gouvernement du Cambodge et le HCDH s'est nettement améliorée, et ce dans de nombreux domaines. En République populaire démocratique de Corée, les nouveaux dirigeants ont maintenu leurs positions contre le mandat du Rapporteur spécial et l'insécurité alimentaire chronique a affecté quelques 16 millions de personnes. Les élections partielles en Myanmar ont abouti à la formation d'un nouveau gouvernement civil qui a entrepris des mesures de réforme significatives pour consolider la démocratie. Au Yémen, la violence dans certaines parties du pays a affecté la vie des citoyens, entraînant un déplacement important à l'intérieur du pays et la destruction d'infrastructures. Toutefois, des élections présidentielles et un dialogue national visant à former la base d'une constitution ont compté parmi les développements positifs du pays.

En Europe, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la situation au Belarus, laquelle s'est considérablement aggravée au lendemain des élections présidentielles en 2010.

En République arabe syrienne, la violence endémique et les conditions économiques défavorables ont laissé nombre de communautés dans un état très précaire, alors que les groupes armés opposés au gouvernement et les forces gouvernementales ont commis des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des violations flagrantes envers le droit international des droits de l'homme. Plus d'un million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et plus de 170 000 syriens ont cherché refuge au-delà des frontières internationales. La situation en matière des droits de l'homme dans les territoires occupés par Israël demeure préoccupante suite à la vague de violence en novembre ayant entraîné la mort de 174 palestiniens, dont 101 civils, et de sept israéliens, dont quatre civils.

Outre ses sessions ordinaires, le Conseil des droits de l'homme a tenu sa dix-neuvième session spéciale le 1^{er} juin pour débattre de la situation dégradante en matière de droits de l'homme en Syrie et du massacre d'El-Houleh.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre I (p. 771–855)

Politiques de développement et coopération économique internationale

RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES, 772 : Tendances économiques et sociales, 772 ; Développement et coopération économique internationale, 772 ; Sécurité humaine, 778 ; Bonheur et bien-être, 779 ; Développement durable, 779 ; Science et technologie au service du développement, 824 ; Technologies de l'information et de la communication, 827. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 836 : Comité des politiques de développement, 836 ; Administration publique, 838. GROUPES DE PAYS EN SITUATION PARTICULIERE, 840 : Pays les moins avancés, 840 ; Petits États insulaires en développement, 849 ; Pays en développement sans littoral, 852.

En 2012, la situation économique mondiale et les perspectives économiques ont engendré d'autres problèmes car la plupart des régions se sont développées à un rythme inférieur à leur potentiel. Face à une croissance modérée, la crise de l'emploi s'est aggravée, en particulier chez les jeunes, avec un taux de chômage global supérieur à son niveau d'avant la crise et le chômage dans la zone euro en augmentation rapide. Pour les Nations Unies, promouvoir la capacité de production, d'emploi et de travail décent pour éliminer la pauvreté, ainsi que les étapes pour faire avancer le programme de développement au-delà de 2015, ont constitué des domaines prioritaires dans la politique de développement et la coopération économique internationale. En décembre, l'Assemblée générale a exhorté les gouvernements à mettre en place des systèmes de protection sociale qui soutiendraient la participation au marché du travail et feraient face aux inégalités et à l'exclusion sociales.

Le développement durable constitue toujours un domaine prioritaire au sein des activités des Nations Unies. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin, avait pour objectifs de garantir le renouvellement de l'engagement politique pour le développement durable, d'examiner les progrès accomplis à ce jour et des lacunes dans la mise en place des conclusions des sommets majeurs sur le développement durable, et de relever les nouveaux défis. La Conférence était axée autour de deux thèmes principaux : une économie verte dans le contexte du développement durable et l'élimination de la pauvreté; et le cadre de travail institutionnel pour le développement durable. Dans le document final « L'avenir que nous voulons », les participants ont reconnu que l'élimination de la pauvreté, l'évolution des modes de consommation et de production non-durables et la promotion de modèles plus durables, ainsi que la protection et la gestion du fonds de ressources naturelles du développement économique et social, s'avéraient les objectifs et les normes fondamentaux pour un développement durable. Dans la résolution 66/288, par laquelle l'Assemblée générale a approuvé les conclusions de la Conférence, l'Assemblée a décidé de créer un forum universel, intergouvernemental et politique de haut-niveau fondé sur les expériences de la Commission du développement durable et qui viendra remplacer la Commission d'ici 2013. La Conférence a également décidé de mettre en place un processus intergouvernemental inclusif et transparent en vue d'élaborer des objectifs de développement durable à convenir par l'Assemblée.

Les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour éliminer la pauvreté et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'Organisation a pris des mesures concernant les questions de sécurité humaine, de l'émancipation des personnes, de bonheur et de bien-être inhérentes au développement.

L'Assemblée générale a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) et a exhorté les États Membres à considérer le défi global du chômage chez les jeunes en développant et en mettant en place une stratégie globale pour l'emploi des jeunes fondée sur le Pacte mondial pour l'emploi.

Concernant les OMD, le monde a atteint des objectifs probants et avant les délais prévus, notamment diminuer de moitié le taux de l'extrême pauvreté par rapport à son niveau de 1990 ; diminuer de moitié la proportion de la population n'ayant aucun accès à l'eau potable ; et améliorer considérablement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles. Toutefois, ces réalisations ont été réparties inégalement dans les régions et les pays.

En juillet, le débat de haut-niveau du Conseil économique et social était axé autour du thème « Promouvoir la capacité de production, de l'emploi et du travail décent pour éliminer la pauvreté dans le contexte d'une croissance économique inclusive et équitable à tous les niveaux afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement ». Il a tenu un dialogue politique de haut niveau avec les institutions financières et commerciales sur les développements dans l'économie mondiale.

Lors de sa session de mai, la Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné les progrès accomplis dans la mise en place et le suivi des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information. Elle a également débattu sur ses deux thèmes principaux, à savoir « L'innovation, la recherche, les transferts technologiques à intérêt mutuel, l'entrepreneuriat et le développement collaboratif dans la société de l'information » et « Le libre accès, les bibliothèques scientifiques virtuelles, l'analyse aérospatiale et autres technologies complémentaires de l'information et de la communication, et les ressources scientifiques, technologiques et mathématiques pour aborder les questions de développement, en accordant une attention particulière à l'éducation ».

Concernant les politiques de développement et l'administration publique, le Comité des politiques du développement a débattu autour de quatre thèmes au cours de sa session du mois de mars : la capacité de production et l'emploi ; la stratégie internationale du développement au-delà de 2015 ; l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés ; et le renforcement du processus de transition sans heurt des pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés.

Au cours de sa session d'avril, le Comité d'experts de l'administration publique a examiné la gouvernance publique locale et l'administration pour les résultats, y compris la gouvernance et les régimes intergouvernementaux, le renforcement des capacités de la fonction publique pour le développement et la transparence au niveau local, et la responsabilité et l'engagement des citoyens.

Les Nations Unies ont continué d'examiner les problèmes de développement que rencontrent les groupes de pays en situation particulière, notamment le suivi de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés ; le dispositif de soutien des Nations Unies aux petits États insulaires en développement, ainsi que les progrès de la mise en place du Programme d'action 1994 de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement ; le suivi de la Stratégie de Maurice 2005 ; et le Programme d'action d'Almaty 2003 pour répondre aux besoins des pays en développement sans littoral. En décembre, l'Assemblée a approuvé la recommandation du Conseil économique et social concernant l'ajout du Soudan du Sud à la liste des PMA, portant ainsi le nombre de pays les moins avancés à 49 en fin d'année.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre II (p. 856–894)

Activités opérationnelles de développement

ACTIVITES A L'ECHELLE DU SYSTEME, 856. COOPERATION TECHNIQUE, 874 : Conseil exécutif du PNUD/FNUAP/UNOPS, 874 ; PNUD, 875 ; UNOPS, 886 ; Questions communes, 889. AUTRES ACTIVITES DE COOPERATION, 890 : Bureau des Nations Unies pour les partenariats, 890 ; Coopération économique et technique entre pays en développement, 892.

En 2012, les Nations Unies ont redoublé d'efforts pour faire progresser le programme de développement de l'Organisation et pour améliorer la pertinence, la cohésion et l'efficacité de ses activités en matière de développement. L'Assemblée générale a entrepris l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, notamment les difficultés de financement desdites activités, de leur contribution au renforcement des capacités nationales et de l'amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies dans le domaine du développement. En décembre, l'Assemblée a établi des directions politiques pour la coopération au service du développement. Le montant total des contributions en faveur des activités opérationnelles de développement s'est élevé à 23,9 milliards de dollars américains, soit environ 17% du montant officiel de l'aide au développement, hormis l'allègement de la dette. Les deux tiers environ de ce montant (soit 16,2 milliards) ont été utilisés pour les activités relatives au développement, et un tiers (soit 7,7 milliards) pour les activités relatives à l'aide humanitaire. Quelques 73% des dépenses ont été consacrées aux activités du programme au niveau national, dont 49% (soit 8,9 milliards) pour l'Afrique.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – principal organisme des Nations Unies pour l'assistance technique à travers son double rôle d'agence leader et de coordonnateur du système de développement des Nations Unies – a apporté l'aide au développement, contribuant ainsi, et de façon notable, aux résultats en matière de développement dans quatre domaines principaux : la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ; la gouvernance démocratique ; la prévention et le redressement des crises ; et l'environnement et le développement durable. En 2012, les revenus du PNUD ont diminué par rapport à l'année précédente pour passer de 5,54 milliards de dollars en 2011 à 5,1 milliards en 2012. Le montant total des dépenses a lui aussi diminué pour passer de 5,57 milliards en 2011 à 5,26 milliards en 2012. L'aide au développement a également été fournie par le biais du Fonds de Nations Unies pour les partenariats internationaux, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets qui a mis en œuvre 1025 projets d'une valeur totale de 997 millions au nom de ses partenaires, et du Fonds d'équipement des Nations Unies qui a engagé 53,7 millions en soutien aux projets dans les pays les moins développés.

Le Comité de haut-niveau pour la coopération Sud-Sud a examiné les lignes directrices opérationnelles du Secrétaire général permettant aux organisations et aux agences des Nations Unies d'intégrer leur soutien à la coopération sud-sud et triangulaire au niveau mondial, régional et national, et ce à la demande du Comité en 2010.

Le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), administré par le PNUD et fort de 6807 bénévoles, a apporté son soutien à 27 entités des Nations Unies dans 159 pays. Avec le soutien des ressources ordinaires du PNUD, ces opérations ont été évaluées à 220 millions de dollars.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre III (p. 895–933)

Assistance humanitaire et programmes spéciaux d'assistance économique

ASSISTANCE HUMANITAIRE, 895: Coordination, 895; Mobilisation des ressources, 904; Casques blancs, 905; Action humanitaire, 906. INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHE, 914: Coopération internationale, 914. PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE, 922: Redressement économique et développement de l'Afrique, 922; Autres activités d'assistance économique, 932.

En 2012, Les Nations Unies, par le biais du Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), ont continué de mobiliser et de coordonner l'aide humanitaire en réponse aux urgences internationales. L'aggravation de la crise humanitaire en Syrie et son impact majeur sur les pays voisins ont dominé les activités d'OCHA et de ses partenaires tout au long de l'année. Les appels lancés ont porté sur 9,2 milliards de dollars américains pour venir en aide à quelques 54 millions de personnes. Environ 5,7 milliards de dollars ont été mis à disposition, couvrant ainsi 62% des besoins. Les contributions attribuées à OCHA dans le cadre de l'aide aux catastrophes naturelles ont totalisé 407 millions de dollars pour faire face à 20 catastrophes répertoriées dans le monde entier. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a poursuivi ses efforts pour assister les populations touchées par des catastrophes soudaines et dans les situations d'urgences insuffisamment financées. Près de 485 millions de dollars ont été octroyés à 546 projets dans 49 pays et territoires (la contribution la plus large depuis la création du Fonds). En cours d'année, le Conseil économique et social a envisagé des moyens de renforcer la coordination de l'aide humanitaire fournie par les Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du travail en partenariat, et a examiné les besoins humanitaires au Sahel et l'importance de renforcer la résilience. Le Conseil a également envisagé des mesures pour aider les pays africains émergents d'un conflit, notamment le soutien des Nations Unies au Soudan du Sud (l'État Membre le plus récent) et l'aide économique à Haïti toujours en période de rétablissement suite au tremblement de terre de 2010. L'Assemblée générale a adopté les résolutions relatives à la participation des bénévoles dans les activités humanitaires des Nations Unies ; à la coopération internationale sur l'aide humanitaire dans le domaine des catastrophes naturelles ; à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles ; à la coopération internationale visant à réduire l'impact du phénomène El Niño ; et au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Elle a créé un mécanisme de contrôle pour examiner les engagements énoncés en faveur du développement de l'Afrique.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre IV (p. 934–963)

Commerce international, financement et transports

COMMERCE INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT, 934: Système commercial multilatéral, 935 ; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 937 ; Produits de base, 943 ; Mesures économiques coercitives, 944. SYSTEME FINANCIER INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT, 944 : État de la dette des pays en voie de développement, 947 ; Financement du développement, 951 ; Autres questions, 959. TRANSPORT, 962 : Transport Maritime, 962 ; Transport de marchandises dangereuses, 963.

En 2012, les activités des Nations Unies dans les domaines du commerce, de la finance et des transports internationaux sont restées axées vers les efforts multilatéraux pour soutenir la reprise mondiale de la crise économique de 2008. Les efforts entrepris pour surmonter les enjeux en cours résultant de la crise financière et de ses conséquences ont incorporé le besoin d'améliorer l'environnement économique pour encourager une croissance et un développement inclusifs et durables visant à renforcer toutes formes de coopération et de partenariat pour le commerce et le développement, et le besoin de promouvoir les politiques de développement afin de favoriser la croissance économique.

Les perspectives moindres de croissance économique, notamment dans les pays développés, ont mis en péril le redressement fragile du monde financier et de la crise économique. En cours d'année, bien que les déséquilibres externes des grandes économies se soient stabilisés à environ la moitié de leur niveau d'avant la crise, ils n'en demeuraient pas moins un sujet de préoccupation pour les responsables politiques. Le système commercial international s'est trouvé à la croisée des chemins alors que la croissance et le commerce ralentissaient. Le commerce international s'est avéré incapable de retourner au taux rapide de croissance des années précédant la crise.

En avril, la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XIII) a mobilisé un consensus international autour de la nécessité de faire en sorte que la globalisation soit engagée vers un développement inclusif et durable, et de garantir qu'un système commercial multilatéral, ouvert, transparent, inclusif, sans discrimination et règlementé, ainsi que des initiatives régionales d'intégration et de coopération, fournissent un environnement propice à la réalisation dudit objectif. Les résultats de la CNUCED XIII ont réaffirmé et consolidé l'Accord d'Accra en concluant sur l'adoption du Mandat et du Manar de Doha.

En mars, une réunion spéciale de haut-niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ont évoqué la cohérence, la coordination et la coopération dans le financement du développement. En mai, le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général ont animé conjointement un débat thématique de haut-niveau de l'Assemblée sur l'état de l'économie et de la finance mondiale. En juillet, le Conseil économique et social a animé un évènement spécial sur les mécanismes innovateurs de financement pour le développement.

En septembre, lors de sa session annuelle, le Conseil du commerce et du développement – organe directeur de la CNUCED – est intervenu dans la mise en place du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés, le développement économique en Afrique et les activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre V (p. 964–986)

Activités économiques et sociales régionales

COOPERATION REGIONALE, 964. AFRIQUE, 965: Tendances économiques, 965; Activités, 966; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 969. ASIE ET PACIFIQUE, 970: Tendances économiques, 970; Activités, 970; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 974. EUROPE, 974: Tendances économiques, 974; Activités, 975. AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES, 977: Tendances économiques, 977; Activités, 977; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 982. ASIE OCCIDENTALE, 983: Tendances économiques, 983; Activités, 983; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 986.

En 2012, les cinq commissions régionales des Nations Unies ont continué de fournir une assistance technique, y compris des services consultatifs, à leurs États Membres, de promouvoir des programmes et des projets et d'assurer des formations visant à améliorer le renforcement des capacités au niveau national. Quatre d'entre elles ont tenu des réunions ordinaires au cours de l'année : la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). La Commission économique pour l'Europe (CEE) ne s'est pas réunie en 2012. Les secrétaires exécutifs des commissions ont tenu des réunions périodiques en vue d'échanger leurs points de vues et de coordonner leurs activités et leurs positions sur les principales questions de développement.

Durant l'année, la CEA a concentré ses efforts sur les problèmes relatifs au développement et à la gestion des ressources naturelles et énergétiques de l'Afrique, et sur le partenariat avec d'autres organisations, la planification, le suivi et l'évaluation. La CESAP a poursuivi ses activités sur l'intégration régionale, la connectivité énergétique régionale, le soutien à une Décennie de l'Asie et du Pacifique pour les personnes handicapées, et a débattu de la vulnérabilité des États insulaires du Pacifique lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).

En novembre, le Conseil économique et social a approuvé la création de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes comme un des organes subsidiaires de la CEPALC visant à promouvoir les progrès accomplis dans les domaines de la science, de la technologie, des politiques et des activités en matière d'innovation dans la région. Il a également demandé au secrétaire exécutif de la CEPALC de faire face aux enjeux stratégiques inhérents au programme de développement au-delà de 2015.

La CESAO a réorienté ses programmes et ses priorités afin de renforcer son soutien au développement dans la région des pays arabes, de se concentrer sur le renforcement des institutions d'État, d'apporter son soutien aux procédures de dialogue national et de s'assurer du rôle crucial que les femmes et les jeunes jouent lors du processus de transition de la région. Elle a également traité des questions du financement du développement, de la réduction de la pauvreté et de la promotion des investissements étrangers directs, du commerce extérieur et de l'intégration régionale. En juillet, le Conseil économique et social a approuvé l'adhésion de la Libye, du Maroc et de la Tunisie à la CESAO.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VI (p. 987–994)

Energie, ressources naturelles et cartographie

ENERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 987 : Énergie, 987 ; Ressources naturelles, 992. CARTOGRAPHIE, 993.

En 2012, plusieurs organes des Nations Unies ont continué de concentrer leurs efforts dans les domaines de la conservation, du développement et de l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques. Outre ses travaux sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a considéré les questions globales relatives à l'énergie nucléaire, y compris la sécurité de l'énergie, la santé humaine et la sécurité alimentaire, la gestion des ressources en eau et la sûreté nucléaire. Tout au long de l'année, l'Agence s'est concentrée sur la mise en place de son Plan d'action sur la sûreté nucléaire.

En 2012, l'observance de l'Année internationale de l'énergie durable pour tous a permis de sensibiliser le public à l'importance de l'énergie pour un développement durable et à encourager le partenariat et la collaboration au niveau international. Le groupe de haut-niveau sur l'énergie durable pour tous du Secrétaire général a présenté un Programme d'action mondial permettant d'aider les pays à tracer leurs propres voies vers l'énergie durable. En décembre, l'Assemblée générale a déclaré 2014-2024 la Décennie des Nations Unies de l'énergie durable pour tous.

C'est par le biais de la Journée mondiale de l'eau, le 22 mars, et de la Semaine internationale de l'eau, du 26 au 31 août, que ONU-Eau a concentré ses efforts sur l'eau et la sécurité alimentaire. Le sixième Forum mondial de l'eau, qui s'est tenu du 12 au 17 mars, a adopté une déclaration ministérielle soulignant l'importance d'une approche globale vers l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire en vue de garantir une croissance économique durable. En décembre, l'Assemblée générale a adopté une résolution sur la mise en place de l'Année mondiale de la coopération dans le domaine de l'eau prévue en 2013.

Le Conseil économique et social a tenu compte des recommandations issus des rapports du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, lors de sa deuxième session ; du Groupe d'experts pour les noms géographiques, lors de sa vingt-septième session ; et de la dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Le Conseil a également décidé que la dixième Conférence cartographique des Nations Unies pour l'Amérique se tiendrait à New-York en août 2013.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VII (p. 995–1026)

Environnement et établissements humains

ENVIRONNEMENT, 995 : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 995 ; Fonds pour l'environnement mondial, 1001 ; Conventions et mécanismes internationaux, 1002 ; Sujets relatifs à l'environnement, 1012 ; Autres questions, 1016. ETABLISSEMENTS HUMAINS, 1020 : ONU-Habitat, 1020 ; Suivi de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains 1996 (Habitat II), 1022.

En 2012, les Nations Unies ont collaboré avec la communauté internationale pour protéger l'environnement naturel et améliorer les conditions de vie des citoyens, et ce par le biais d'instruments juridiquement contraignants et autres engagements, et avec l'aide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

La douzième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement, qui s'est tenu en février, a débattu de l'environnement et du développement en tant que problèmes politiques émergents. Il y a été adopté une déclaration ministérielle à l'occasion du quarantième anniversaire de la création du PNUE (en 1972) qui accueillait favorablement la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) de juin comme une opportunité de relever les enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans un contexte de développement durable. Lors de la Conférence, les gouvernements ont renouvelé leurs engagements à promouvoir un avenir durable pour tous dans le domaine économique, politique et environnemental. Le Conseil/Forum a également adopté sept décisions portant sur la coordination renforcée à travers le système des Nations Unies, notamment le Groupe de la gestion de l'environnement, la gestion internationale de l'environnement, les possibilités de financement pour les produits chimiques et les déchets, la coopération et la coordination renforcées concernant les amas de substances chimiques et de déchets, l'état de l'environnement mondial, la consommation et la production durables, et les accords multilatéraux sur l'environnement pour lesquels le PNUE a assuré le secrétariat.

La onzième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté 33 décisions, y compris celles relatives au statut du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation relative à la Convention sur la diversité biologique, ainsi que les progrès accomplis dans la mise en place du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. La sixième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique qui a servi de Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a adopté 16 décisions, y compris celles relatives aux considérations socio-économiques résultant de l'impact des organismes vivants modifiés de la diversité biologique. La Conférence a adopté un nouveau Cadre de travail et Plan d'action pour le renforcement nécessaire à l'application effective du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, et des activités de renforcement des capacités, y compris des ateliers de formation régionaux et sous régionaux et des modules de formation en ligne.

Lors de sa dix-huitième session, qui s'est tenue en novembre et décembre, la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a adopté l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, réaffirmant ainsi un deuxième engagement au Protocole de 2013-2020.

ONU-Habitat a continué de soutenir la mise en place du Programme pour l'habitat 1996 et des objectifs du Millénaire pour le développement. La sixième session du Forum urbain mondial s'est tenue en septembre sur le thème « L'avenir urbain » et a débattu de questions prioritaires relatives à la législation, au foncier et à la gouvernance urbains ; l'urbanisme et le concept urbain ; l'économie urbaine ; les services urbains de base ; l'amélioration du logement et des bidonvilles ; la réduction des risques et de la reconstruction, et la recherche et le renforcement des capacités. La session a également lancé le Réseau mondial pour des villes plus sûres visant à soutenir les autorités locales, nationales et régionales à considérer les enjeux auxquels les villes sont confrontées. Dans une résolution de décembre, l'Assemblée générale a réaffirmé sa décision de réunir en 2016 une troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), a créé un comité préparatoire et un fonds d'affectation spéciale en soutien à l'organisation Habitat III, et a décidé du thème de la Conférence comme suit : « Développement urbain durable : l'avenir de l'urbanisation ».

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VIII (p. 1027–1037)

Population

COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT, 1027. MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DEVELOPPEMENT, 1028. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1031. AUTRES ACTIVITES RELATIVES A LA POPULATION, 1036.

En 2012, la population mondiale comptait 7 052 milliards d'habitants. L'espérance de vie était de 71 ans pour les femmes et 66 ans pour les hommes dans toutes les régions du monde, sauf en Afrique subsaharienne. Le nombre d'adolescents et de jeunes à travers le monde était d'un niveau record avec 721 millions d'entre eux âgés de 12 à 17 ans et 850 millions âgés de 18 à 24 ans.

Les Nations Unies ont poursuivi leurs travaux relatifs à la population par le biais du Programme d'action adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994, et par les actions primordiales à sa mise en œuvre adoptée lors de la vingt-et-unième session de l'Assemblée générale en 1999. La Commission de la population et du développement (organe responsable du contrôle, de l'examen et de l'évaluation de la mise en place du programme d'action) s'est penchée sur le thème particulier : « Les adolescents et les jeunes ». La Division de la population du Département des affaires économiques et sociales a poursuivi l'analyse et la rédaction de rapports inhérentes aux tendances et aux politiques démographiques mondiales.

En novembre, la sixième réunion du Forum mondial sur la migration et le développement a porté sur le thème : « Renforcer le développement humain des migrants et leur contribution au développement des communautés et des États ». En décembre, l'Assemblée générale a décidé de tenir un dialogue sur la migration internationale et le développement en octobre 2013.

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a assisté les pays à mettre en œuvre le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des Objectifs du Millénaire pour le développement en utilisant les données relatives à la population pour élaborer des politiques et des programmes. En 2012, le FNUAP a assisté 156 pays et territoires, en mettant l'accent sur le développement et l'amélioration de la santé maternelle et néonatale, l'accès au planning familial volontaire, le renforcement des services relatifs à la prévention du VIH, la promotion de l'égalité des sexes et les droits en matière de procréation, et l'accès aux services pour les jeunes.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre IX (p. 1038–1079)

Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines

POLITIQUE SOCIALE, 1038 : Développement social, 1038 ; Vieillesse de la population, 1050 ; Personnes handicapées, 1055 ; Jeunes, 1060 ; Famille, 1061. DEVELOPPEMENT CULTUREL, 1064 : Culture de la paix, 1064 ; Sport au service du développement et de la paix, 1069 ; Patrimoine culturel, 1072. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1075 : Instituts de recherche et de formation des Nations Unies, 1075 ; Éducation, 1076.

En 2012, les Nations Unies ont poursuivi leurs travaux pour promouvoir le développement des ressources sociales, culturelles et humaines, et pour mettre en place ses programmes d'action inhérents à la situation des groupes sociaux, notamment les personnes handicapées, les jeunes, les personnes âgées et la famille.

En février, la Commission pour le développement social a fait de l'élimination de la pauvreté son thème principal. En septembre, le Conseil économique et social a exhorté les États membres à élaborer et à mettre en œuvre les politiques et les stratégies pour le travail à temps plein et un emploi décent pour tous, et ce comme moyens d'éradiquer la pauvreté dans le monde. L'Assemblée générale a examiné la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial pour le développement social de 1995 et des nouvelles initiatives adoptées lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée en 2000. L'Année internationale des coopératives a été l'occasion d'attirer l'attention des gouvernements, des entreprises et du grand public sur les avantages du modèle coopératif dans les pays développés et ceux en voie de développement.

L'Assemblée a continué de surveiller les progrès réalisés dans la mise en place et le suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Elle a également adopté une résolution appelant à un instrument juridique international intégré pour promouvoir et protéger les droits et la dignité des personnes âgées.

Les organes des Nations Unies ont continué de surveiller l'application du Programme d'action mondial de 1982 concernant les personnes handicapées, des Règles de 1993 pour l'égalisation des chances des personnes handicapées, et de la Convention de 2006 relative aux droits des personnes handicapées. Tout au long de l'année, les agences et les programmes des Nations Unies ont collaboré pour intégrer la question du handicap dans le programme de développement pour 2015 et au-delà. Le Conseil économique et social a créé le Fonds d'affectation multidonateurs pour le Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées. L'Assemblée générale a encouragé les États Membres à élaborer une réponse globale, coordonnée et multiforme à l'autisme et autres troubles du développement dans l'objectif de valoriser les intérêts et le bien-être de millions d'individus atteints d'autisme et de leur famille.

Les organismes des Nations Unies ont aidé aux préparatifs de la commémoration du douzième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014. L'Assemblée générale a proclamé le 1^{er} juin Journée mondiale des parents.

Dans le domaine du développement culturel, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en qualité d'organisme chef de file de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014), a aidé les États Membres à intégrer les principes du développement durable à des politiques et des programmes inclusifs. L'Alliance des civilisations des Nations Unies a encouragé le dialogue entre les différentes cultures et religions et une plus grande reconnaissance des cultures autochtones. L'Assemblée générale a convoqué un Forum de haut-niveau sur la culture de la paix, prêtant une attention particulière à l'éducation, à la sensibilisation des jeunes et à l'émancipation des femmes comme ouvertures vers un monde plus pacifique. Elle a adopté des résolutions sur la promotion du dialogue interreligieux et interculturel, sur la compréhension et le

partenariat pour la paix, sur le sport comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix, et sur le retour ou la restitution du patrimoine culturel dans les pays d'origine. L'Assemblée a désigné le 5 septembre Journée internationale de la charité. En juin, le Président de l'Assemblée générale a émis un appel solennel concernant le respect de la trêve olympique, demandant à tous les États Membres de démontrer leur engagement à l'égard de la trêve durant les Jeux olympiques et paralympiques de Londres en 2012.

En décembre, l'Assemblée a demandé au Secrétaire général d'envisager des moyens visant à renforcer la coopération entre les Nations Unies et l'Université pour la paix. Elle a également proclamé 2014 l'Année internationale de la cristallographie. Le Conseil économique et social a demandé aux programmes et aux agences du système des Nations Unies de traiter des facteurs de marginalisation en matière d'éducation pour tous, concernant notamment les femmes et les filles autochtones et en milieu rural.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre X (p. 1080–1125)

Femmes

SUIVI DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET DE BEIJING+5, 1080: Principaux domaines de préoccupation, 1085. MECANISME DES NATIONS UNIES, 1114: Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 1114; Commission de la condition de la femme, 1116; ONU-Femmes, 1117.

En 2012, les Nations Unies ont continué de promouvoir le statut des femmes dans le monde entier, guidées par la Déclaration et programme d'action de Beijing adoptée lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995 et par les conclusions de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000 (Beijing+5), laquelle a examiné la progression de leur mise en œuvre.

L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) créée en 2010 a fonctionné comme entité unifiée pour la deuxième année consécutive. Elle a rempli son mandat normatif en collaborant avec et en apportant son soutien à la Commission de la condition de la femme, à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Conseil de sécurité. Le Conseil d'administration d'ONU-Femmes a adopté des décisions sur les révisions du règlement financier et de la gestion de l'entité, sur la méthodologie proposée pour calculer sa réserve opérationnelle, sur les progrès de la mise en place de son plan stratégique 2011-2013, sur la politique d'évaluation de l'entité, et sur l'évolution vers une politique harmonisée de recouvrement des coûts. Le Comité a approuvé la structure régionale proposée, y compris les incidences administratives, budgétaires et financières inhérentes à sa mise en place.

Lors de sa cinquante-sixième session, la Commission de la condition de la femme a tenu une table ronde et un débat de haut niveau sur son thème principal : « L'autonomisation des femmes en milieu rural et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, dans le développement et les enjeux actuels », et a décidé de transmettre au Conseil économique et social les résumés de ces débats comme données à inclure dans l'examen ministériel annuel du Conseil. La Commission a porté à l'attention du Conseil les résolutions qu'elle a adopté concernant la libération des femmes et des enfants pris en otages au cours de conflits armés (y compris celles et ceux emprisonnés ultérieurement) ; l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les situations de catastrophes naturelles ; l'élimination de la mortalité et de la morbidité maternelles par le biais de l'autonomisation des femmes ; le rôle-clé des femmes autochtones dans l'élimination de la pauvreté et de la faim ; et les femmes, les fillettes et le VIH-Sida. Elle a également recommandé au Conseil l'adoption un projet de résolution sur la situation des et l'aide aux femmes palestiniennes, que le Conseil a adopté en juillet, de même qu'une résolution sur l'intégration d'une perspective sur l'égalité des sexes dans l'ensemble des politiques et des programmes du système des Nations Unies.

Les questions concernant la vie des femmes sur lesquelles l'Assemblée générale a adopté des résolutions comprenaient : le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la mise en œuvre complète de la Déclaration et du programme d'action de Beijing et celle des conclusions de sa vingt-troisième session extraordinaire ; le soutien à l'action engagée pour en finir avec la fistule obstétricale ; l'intensification des efforts pour l'élimination de la mutilation génitale féminine ; l'intensification des efforts pour éliminer toutes formes de violence à l'encontre des femmes ; la traite des femmes et des filles ; et la participation des

femmes dans les processus de décisions inhérentes au désarmement et à la non-prolifération et au contrôle des armes.

En février et en octobre, les deux déclarations présidentielles du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ont mis l'accent sur l'importance d'aborder la violence sexuelle dans des situations de conflits armés et à la suite d'un conflit dans le contexte de réforme du secteur de la sécurité, et a salué l'appel du Secrétaire général à renforcer la participation, la représentation et l'engagement des femmes dans la prévention et la résolution des conflits armés et dans la consolidation de la paix.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre XI (p. 1126–1135)
Enfants

SUIVI DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2002 CONSACREE AUX ENFANTS, 1126. FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE, 1127.

En 2012, les catastrophes naturelles, les crises humanitaires, les conflits et les troubles civils ont encore une fois prouvé avoir des effets dévastateurs sur les enfants, notamment les plus vulnérables et marginalisés.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a rejoint les gouvernements et l'ensemble de la communauté internationale pour combattre les causes profondes de l'inégalité en mettant en place des programmes permettant aux enfants d'atteindre leur potentiel et de bénéficier du développement. L'UNICEF a coopéré avec 155 pays, régions et territoires et a poursuivi ses activités dans cinq domaines importants : la survie et le développement du jeune enfant, l'éducation de base et l'égalité des sexes, les enfants et le VIH-Sida, la protection des enfants contre la violence, l'exploitation et les abus, et le plaidoyer en faveur de la politique et les partenariats pour la défense des droits des enfants.

Le réseau mondial des bureaux extérieurs de l'UNICEF a poursuivi ses efforts pour parvenir aux communautés pauvres et les plus reculées par des interventions et des approvisionnements de survie. Au niveau national, l'UNICEF a soutenu les efforts des gouvernements pour effectuer des interventions d'urgence et sanitaires de forte incidence, pour fournir des vaccins vitaux, et pour offrir des possibilités plus diverses et plus déterminantes en matière d'éducation et une meilleure protection des droits de l'homme. Reconnaissant que près de la moitié des enfants du monde entier vivaient en milieu urbain, l'UNICEF a préconisé des sociétés plus équitables et plus encourageantes pour tous, et surtout pour les enfants. En 2012, le total des dépenses du programme d'aide de l'UNICEF s'élevait à 2 933,20 millions de dollars.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XII (p. 1136–1154)

Réfugiés et personnes déplacées

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1136: Politique du programme, 1136; Protection et assistance aux réfugiés, 1140; Activités régionales, 1144; Elaboration de la politique générale et coopération, 1151; Questions financières et administratives, 1152.

En 2012, Le nombre de personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) était estimé à 35,8 millions, y compris 10,5 millions de réfugiés. En fin d'année, le nombre de personnes déplacées dans leur propre pays suite à un conflit était estimé à 28,8 millions, dont 17,7 millions ont bénéficié de la protection et de l'aide de l'UNHCR. Le nombre d'apatrides indetifiables s'élevait à 3,3 millions. Quelques 893 700 demandes d'asile ou de statut de réfugié ont été soumises aux gouvernements ou aux bureaux de l'UNHCR dans 164 pays et territoires, soit une augmentation de 3% par rapport à 2011. Le nombre de réfugiés ayant eu la possibilité de rentrer volontairement dans leur pays était estimé à 526 000.

Plusieurs situations d'urgence à grande échelle ont mis à l'épreuve les capacités du Haut-Commissariat à fournir une aide humanitaire. La complexité de nombreuses situations, impliquant l'insécurité, les obstacles administratifs, l'éloignement ou l'inaccessibilité de certaines régions, a entravé la prestation de protection. Le transfert de réfugiés hors des zones frontalières instables est demeuré une priorité pour l'UNHCR. Des attaques ciblées, la violence sexuelle et sexiste et le recrutement forcé, notamment des enfants, ont été des facteurs de risque en matière de protection. Les restrictions en matière de liberté de mouvement et la détention de demandeurs d'asile et de réfugiés sont demeurés des sujets de préoccupation. Durant l'année, le nombre important de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants ayant pris la mer a mis en exergue le besoin de solutions concertées au niveau régional. L'UNHCR a collaboré avec les États Membres pour développer et mettre en place des systèmes d'accès tenant compte des impératifs de protection. Le Haut-Commissariat est demeuré engagé dans les débats plus diversifiés en matière d'asile et de migration et a développé des stratégies et des programmes d'action pour faire face au trafic illicite et à la traite de personnes réfugiées. En outre, il a travaillé vers l'amélioration des lois sur la nationalité dans l'objectif d'empêcher et de réduire l'apatridie.

En 2012, la situation au Moyen-Orient est demeurée critique. La crise qui s'élevait en République arabe syrienne a dégénéré en guerre totale affectant des millions de syriens, y compris plus de 575 000 personnes ayant fui pour se réfugier en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie. En Syrie, le nombre de personnes affectées par le conflit a été estimé à 4 millions, dont 2 millions déplacées dans leur propre pays. La région a également continué d'accueillir près de 124 000 réfugiés irakiens. L'UNHCR a poursuivi ses efforts pour renforcer ses engagements avec les autorités et les organisations de société civile en Afrique du Nord.

L'Afrique subsaharienne a accueilli 12 millions de personnes relevant de la compétence de l'UNHCR et les efforts entrepris pour leur protection ont été critiques dans l'ensemble des opérations. L'instabilité politique au Mali, les affrontements continus dans les états soudanais du Kordofan méridional et du Nil bleu, une reprise des combats à l'est de la République démocratique du Congo et un regain d'activité rebelle en République centrafricaine ont entraîné le déplacement de milliers de personnes. Au cours de l'année, plus de 335 000 réfugiés sont retournés dans leur pays.

Dans la région Amériques, les activités de l'UNHCR ont porté principalement sur l'apatridie et sur l'intégration des domaines relatifs à l'âge, au sexe et à la diversité dans l'ensemble des programmes. Des milliers de personnes sans papier ont bénéficié des dossiers d'exécution en Haïti et en République dominicaine. Le soutien aux victimes de violence sexuelle et sexiste est devenu un objectif prioritaire dans la région.

La situation en Afghanistan restant la situation prolongée la plus importante pour l'UNHCR concernait environ 2,5 millions de réfugiés afghans immatriculés au Pakistan et en Iran. Avec le soutien du Haut-Commissariat, l'Afghanistan, l'Iran et le Pakistan ont convenu d'une stratégie pluriannuelle (2012-2014) pour des solutions concernant les réfugiés afghans visant à soutenir le rapatriement volontaire, la réintégration durable et l'aide aux pays d'accueil.

Les activités de l'UNHCR en Europe ont consisté à promouvoir l'accès au territoire et le renforcement des procédures, le développement et la maintenance de régimes d'asile efficaces et équitables, et la protection dans des contextes migratoires différents.

Le Haut-Commissariat a cherché des solutions aux situations prolongées concernant les réfugiés. En Afrique de l'Ouest, l'UNHCR a procédé au développement d'une stratégie de solutions complète visant à conclure les situations prolongées concernant les réfugiés. Dans la région des Balkans occidentaux, l'UNHCR a maintenu son soutien aux gouvernements de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, du Monténégro et de la Serbie dans le cadre de la mise en place d'un programme régional de solutions durables destinées aux personnes déplacées lors des conflits de 1991-1995 en ex-Yougoslavie.

Le cinquième Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection, qui s'est tenu à Genève le 12 et 13 décembre, était axé autour du thème de la foi et de la protection.

En avril, l'UNHCR a lancé l'Initiative de solidarité mondiale pour la réinstallation demandant aux États de considérer offrir des places pour la réinstallation aux réfugiés non-libyens venant de Libye ayant été accueillis aux frontières entre l'Égypte et la Tunisie, ainsi que pour les réfugiés à long terme habitant dans des centres urbains en Égypte.

En décembre, l'Assemblée générale a porté de 85 à 87 le nombre des membres du Conseil d'administration de l'UNHCR.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XIII (p. 1155–1175)

Santé, alimentation et nutrition

SANTE, 1155: Prévention et lutte contre le SIDA, 1155; Maladies non transmissibles, 1157; Tabac, 1158; Eau et assainissement, 1159; Paludisme, 1159; Santé publique mondiale, 1163; Sécurité routière, 1166. ALIMENTATION ET AGRICULTURE, 1169: Aide alimentaire, 1169; Sécurité alimentaire, 1169. NUTRITION, 1174.

En 2012, les Nations Unies ont continué de promouvoir la santé, la sécurité alimentaire et la nutrition. Un chiffre record de 9,7 millions de personnes issues de pays à revenu faible et intermédiaire ont bénéficié d'une thérapie antirétrovirale d'ici la fin de l'année. Malgré les progrès notables, le sida demeure un enjeu global. Au cours de l'année, on a estimé à 35,3 millions le nombre de personnes vivant avec le VIH, à 2,3 millions nouvellement infectées et à 1,6 million décédées des suites de maladies liées au VIH/Sida. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA) a collaboré avec ses co-sponsors et autres organisations et instances du système des Nations pour mettre en place une réponse coordonnée à la pandémie du VIH/Sida. Cette année, ONU-Femmes est devenu le onzième cosponsor d'ONUSIDA.

En mai, faisant suite à la Déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les maladies non-transmissibles, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté un objectif mondial volontaire visant à réduire de 25% la mortalité précoce associée aux maladies non transmissibles d'ici 2025. En décembre, l'Assemblée générale a demandé à la communauté internationale de désigner le 23 mai Journée internationale de l'élimination de la fistule obstétricale.

En novembre, la cinquième session de la Conférence des parties lors de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la lutte antitabac a adopté le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac. Reconnaisant les dangers du tabac comme élément précurseur aux autres facteurs de risques liés aux maladies non-transmissibles, l'Equipe spéciale inter-organisations de lutte contre le tabac a demandé l'intégration du contrôle du tabac dans les programmes nationaux sur le contrôle des maladies non-transmissibles des agences des Nations Unies.

Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons », les dirigeants mondiaux ont fait appel à l'engagement de tous les acteurs concernés vers une action multisectorielle coordonnée pour répondre aux besoins de santé de la population mondiale. Ils se sont engagés à redoubler leurs efforts pour parvenir à un accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien relatifs au VIH ; éliminer la transmission du VIH de la mère à l'enfant ; renforcer la lutte contre le paludisme, la tuberculose et les maladies tropicales négligées ; renforcer les systèmes de santé pour assurer des services équitables et universels ; et promouvoir un accès abordable à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien relatifs aux maladies non-transmissibles.

En septembre, dans sa résolution relative à la consolidation des acquis et l'accélération des efforts pour contrôler et éradiquer le paludisme dans les pays en voie de développement, notamment en Afrique, d'ici 2015, l'Assemblée générale a exhorté les pays touchés par l'épidémie de s'efforcer à

parvenir à une viabilité financière, d'accroître l'allocation de ressources allouées au contrôle du paludisme, et de créer des conditions favorables en vue de collaborer avec le secteur privé dans l'objectif d'améliorer l'accès à des services antipaludiques de qualité. Considérant les questions de santé mondiale et de politique étrangère, l'Assemblée a demandé aux États Membres d'évaluer leur contribution à l'assurance-santé universelle en vue de la réalisation des Objectifs étroitement liés du Millénaire pour le développement (OMD), et ce pour finalement parvenir à des vies plus saines, en particulier pour les femmes et les enfants. L'Assemblée a également demandé aux États Membres de mettre en place les activités de sécurité routière du Plan mondial pour la décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020.

Durant l'année, le Programme alimentaire mondial a fourni 3,5 millions de tonnes d'aide alimentaire à 97,2 millions de personnes dans 80 pays.

En mai, l'Assemblée mondiale de la santé a approuvé la mise en œuvre intégrale du Programme de l'OMS sur l'état nutritionnel de la mère, du nourrisson et du jeune enfant (un ensemble d'objectifs globaux relatifs à la nutrition allant au-delà du simple indicateur nutritionnel des OMD et se concentrant sur les indicateurs aux répercussions plus importantes sur la santé et la richesse).

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XIV (p. 1176–1241)

Système international de contrôle des drogues et de prévention du crime

OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME, 1176. CONTROLE INTERNATIONAL DES DROGUES, 1179 : Commission des stupéfiants, 1179 ; Conventions, 1191. PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE, 1198 : Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 1198 ; Suivi du douzième congrès des Nations Unies pour la prévention du crime, 1198 ; Tendances de la criminalité dans le monde et questions émergentes, 1201; Intégration et coordination, 1206 ; Règles et normes des Nations Unies, 1228.

En 2012, la Commission des stupéfiants, l'Organe international des contrôles des stupéfiants (OICS), la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CPCJ) et le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ont permis aux Nations Unies de continuer à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la corruption, la drogue et le terrorisme international. L'ONUDC a fourni une aide technique, des conseils juridiques et de recherche aux principaux organes des Nations Unies chargés d'élaborer des politiques dans le domaine du contrôle de la drogue et de la prévention du crime. Il a aidé les États Membres à développer une législation nationale et à mettre en œuvre les conventions internationales relatives au contrôle de la drogue et à la prévention du crime. Ses activités ont été guidées par sa stratégie pour la période 2012-2015 que le Conseil économique et social a approuvé dans une résolution de juillet. L'ONUDC a développé un certain nombre de nouveaux programmes thématiques et régionaux, y compris celui sur la prévention du crime et la justice pénale pour la période 2012-2015. Concernant la criminalité transnationale organisée, la Section de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants de l'ONUDC a collaboré étroitement avec ses bureaux régionaux pour fournir et contrôler les activités d'assistance technique. Afin de renforcer l'État de droit au niveau international, l'ONUDC, en collaboration avec la Banque Mondiale, a participé à la création d'un Forum mondial sur le droit, la justice et le développement.

La Commission des stupéfiants (principal organe de décision des Nations Unies en matière de contrôle de la drogue) a tenu sa cinquante-cinquième session en mars au cours de laquelle elle a recommandé l'adoption de deux résolutions par le Conseil économique et social, et l'adoption de 12 résolutions sur des sujets tels que les nouvelles substances psychoactives, les toxicomanes libérés de prison, les alternatives à l'emprisonnement pour certains délits, les mesures pour prévenir l'overdose, et l'élaboration de stratégies et de politiques de prévention fondées sur des évidences.

L'OICS a traité de la question de la responsabilité partagée dans le contrôle international de la drogue et le fonctionnement du système international du contrôle de la drogue. Il s'est dit préoccupé des propositions faites quant à la légalisation de la possession de stupéfiants à des fins autres que médicales ou scientifiques. Il a également considéré l'usage abusif de nouvelles substances psychoactives et a spécifié que les contrôles de telles substances au niveau national, ainsi que le contrôle et l'échange d'information sur les tendances d'usage, pourrait aider à contrer ce phénomène.

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, principal organe règlementaire des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, a tenu sa vingt-et-

unième session en avril durant laquelle il a recommandé au Conseil économique et social cinq résolutions à adopter par l'Assemblée générale, ainsi que deux résolutions et deux décisions par le Conseil. Les Principes et lignes directrices des Nations Unies relatifs à l'accès à l'assistance juridique dans les systèmes de justice pénale étaient annexés à une telle résolution pour être adoptés ultérieurement par l'Assemblée générale en décembre. Celle-ci a tenu un débat sur le thème de « La violence contre les migrants, les travailleurs migrants et leurs familles » et a adopté trois résolutions et deux décisions sur des sujets relatifs aux services de sécurité privée civile, au piratage maritime et aux liens éventuels entre les activités de la criminalité transnationale organisée et les activités terroristes.

En décembre, l'Assemblée générale s'est dite préoccupée par le fait que le problème mondial de la drogue constituait toujours une menace sérieuse pour la santé et la sûreté publiques et pour le bien-être de l'humanité, et qu'il compromettrait la stabilité socio-économique et politique et le développement durable. Elle a demandé aux États de prendre les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans la Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. L'Assemblée a également exprimé ses préoccupations concernant la situation financière de l'ONUDC et a insisté qu'il s'avérait nécessaire que le Bureau utilise les ressources aussi rationnellement que possible et de s'assurer qu'il a suffisamment de ressources pour s'acquitter de ses missions.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XV (p. 1242–1250)

Statistiques

COMMISSION DE STATISTIQUE, 1242: Statistiques démographiques et sociales, 1242; Statistiques économiques, 1244; Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement, 1247; Autres activités, 1248.

En 2012, ce sont principalement la Commission de statistiques et la Division de statistiques du Département des affaires économiques et sociales qui ont permis aux Nations Unies de poursuivre leurs activités relatives aux divers aspects des statistiques. En mars, la Commission a adopté le plan d'action de mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales et le processus pilote pour l'ensemble de statistiques fondamentales de l'environnement. Elle a approuvé le développement d'ouvrages de directives méthodologiques sur la compilation de statistiques relatives au gaz naturel et a salué la création d'une banque mondiale de données sur ces dernières. Elle a également apporté son soutien à la création d'un groupe d'étude de statistiques des économies fondées sur des ressources naturelles, a décidé d'inclure les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications dans son programme d'activités pluriannuel, et a adopté le modèle d'un cadre national d'assurance de la qualité et le Plan d'action de Busan pour la statistique.

Quatrième partie : Questions juridiques
Chapitre I (p. 1253–1268)
Cour internationale de Justice

TRAVAIL JUDICIAIRE DE LA COUR, 1253 : Procédures contentieuses, 1253 ; Procédures consultatives, 1266. AUTRES QUESTIONS, 1267: Fonctionnement et organisation de la Cour, 1267; Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États à porter leurs différends devant la Cour internationale de Justice, 1268.

En 2012, la Cour Internationale de Justice (CIJ) a rendu quatre arrêts, un avis consultatif et deux ordonnances, et avait 14 affaires contentieuses en cours. S'adressant à l'Assemblée générale en novembre, le juge Peter Tomka, Président de la CIJ depuis le 6 février pour un mandat de trois ans, a fait savoir que la Cour était parvenue à résorber l'arriéré d'affaires en cours, permettant ainsi aux États envisageant de soumettre leurs cas d'être assurés qu'une fois leur correspondance terminée, la Cour sera en mesure de procéder rapidement aux audiences.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre II (p. 1269–1292)

Cours et tribunaux internationaux

TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1269 : Chambres, 1269 ; Bureau du Procureur, 1272 ; Greffe, 1273 ; Financement, 1274. TRIBUNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1275 : Chambres, 1276 ; Bureau du Procureur, 1279 ; Greffe, 1280 ; Financement, 1280. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1282 : Mise en œuvre des stratégies de fin de mandat, 1282 ; Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles, 1283. COUR PENALE INTERNATIONALE, 1286 : Chambres, 1288 ; Bureau du Procureur, 1291 ; Greffe, 1291 ; Coopération internationale, 1292.

En 2012, le Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (TPIY) a continué d'accélérer le déroulement de ses procédures, conformément à sa stratégie de fin de mandat. Durant l'année, la Chambre de première instance a rendu cinq jugements et la Chambre d'appel a prononcé deux jugements définitifs. On ne comptait aucune condamnation exceptionnelle pour violations ou crimes fondamentaux.

Le Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves de droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (TPIR) a poursuivi ses travaux de mise en œuvre de sa stratégie de fin de mandat. En 2012, la Chambre de première instance et la Chambre d'appel ont rendu chacune quatre jugements. En décembre, le jugement final rendu dans l'affaire Ngirabatware fut le dernier des procès substantiels du TPIR.

Le 1^{er} juillet, le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (MTPI) a ouvert son agence d'Arusha. Celle-ci avait d'ores et déjà assumé les fonctions du TPIR, telles que la location et l'arrestation de trois fugitifs et le suivi d'affaires transférées aux juridictions nationales.

La Cour pénale internationale a poursuivi ses procédures judiciaires concernant les situations préoccupantes de sept pays. Le 18 juillet, le gouvernement du Mali a saisi le Procureur faisant référence à « la situation du Mali depuis 2012 », portant ainsi à huit le nombre d'audiences préliminaires menées par le Bureau du Procureur. Trois nouveaux mandats d'arrêts ont été émis, deux mandats initiaux contre Abdel Raheem Muhammad Hussein and Sylvestre Mudacumura et un second contre Bosco Ntaganda. En fin d'année, onze mandats d'arrêt restaient en suspens.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre III (p. 1293–1231)

Questions juridiques internationales

ASPECTS JURIDIQUES DES RELATIONS POLITIQUES INTERNATIONALES, 1293 : Commission du droit international, 1293 ; Relations politiques internationales et droit international, 1300 ; Terrorisme international, 1301 ; Relations diplomatiques, 1307 ; Traités et accords, 1308. DROIT INTERNATIONAL ECONOMIQUE, 1309 : Commission pour le droit commercial international, 1309. AUTRES QUESTIONS, 1318 : État de droit aux niveaux national et international, 1318 ; Renforcement du rôle des Nations Unies, 1323 ; Relations avec le pays hôte, 1330.

En 2012, la Commission du droit international (CDI) a poursuivi l'examen de questions relatives au développement progressif et à la codification du droit international. Elle a adopté un ensemble de 32 projets d'articles relatifs à l'expulsion des étrangers, a créé un groupe de travail sur l'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*), et a inclus dans son programme de travail les questions relatives à l'application provisoire des traités et à la formation et aux preuves du droit international coutumier. La Commission a reconstitué ses groupes de recherche sur la clause de la nation la plus favorisée et sur les traités dans le temps, qu'elle a renommé « Accords et pratiques ultérieures relatifs à l'interprétation des traités », avec la nomination d'un Rapporteur spécial.

La sixième Commission (Commission juridique) de l'Assemblée a créé un groupe de travail chargé de finaliser un projet de convention générale sur le terrorisme international basé sur le travail accompli par le Comité ad hoc créé par l'Assemblée générale dans la résolution 51/210 visant à élaborer le projet de convention. En juin, le Secrétaire général a rendu compte des progrès accomplis dans l'aide technique apportée aux États pour la mise en œuvre des conventions et des protocoles relatifs au terrorisme. En juillet, le Secrétaire général a rendu compte des mesures prises par les États, par les agences du système des Nations Unies et par les organisations intergouvernementales pour mettre en place la Déclaration de 1994 de l'Assemblée générale sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international.

En décembre, l'Assemblée a jugé de criminels et d'injustifiables l'ensemble des actes, des méthodes et des pratiques inhérentes au terrorisme. Elle en a appelé aux États Membres pour mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies sous tous ses aspects.

La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a adopté le Guide pour l'incorporation dans le droit interne de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics, ainsi que les recommandations pour aider les institutions d'arbitrage et autres organismes intéressés en cas d'arbitrages régis par le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI (version révisée en 2010), un document conçu pour contribuer à l'élaboration d'un cadre de travail légal harmonisé pour le règlement des différends commerciaux internationaux. Elle a poursuivi ses activités relatives aux marchés publics, à l'arbitrage et la conciliation, au règlement des différends en ligne, au commerce électronique, au droit de l'insolvabilité et aux intérêts de la sécurité ; et a envisagé de nouvelles activités dans le domaine du partenariat public-privé et des projets d'infrastructure à financement privé, la microfinance et le droit international des contrats.

Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a envisagé, entre autres, des propositions relatives au maintien de la paix et de la sécurité visant à renforcer l'Organisation, et la mise en place des provisions de la Charte en aide aux États tiers touchés par

l'application des sanctions. En décembre, sur la recommandation du Comité spécial, l'Assemblée générale a adopté une résolution commémorant le treizième anniversaire de la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux.

Le Comité des relations avec le pays hôte a considéré un certain nombre de questions soulevées par les missions permanentes des Nations Unies, notamment les activités relatives à l'assistance aux membres de la communauté des Nations Unies, aux délais dans la délivrance des visas, et à la sécurité des missions et de leur personnel.

En 2012, les Nations Unies ont fourni une assistance en matière d'État de droit à quelques 150 États Membres, y compris dans les domaines du développement, de la fragilité, du conflit et du renforcement de la paix. Le 24 septembre, l'Assemblée a convoqué une réunion de haut-niveau sur le sujet « L'État de droit au niveau national et international », et a adopté une Déclaration.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre IV (p. 1332–1374)

Droit de la mer

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, 1332. INSTITUTIONS CREEES PAR LA CONVENTION, 1349 : Autorité internationale des fonds marins, 1349 ; Tribunal international du droit de la mer, 1350; Commission des limites du plateau continental, 1350. AUTRES EVOLUTIONS RELATIVES A LA CONVENTION, 1351 : Évaluation mondiale de l'état du milieu marin, 1351 ; Ressources biologiques marines, 1351 ; Processus consultatif informel ouvert à tous, 1352 ; ONU-Océans, 1352 ; Piraterie, 1353 ; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1353.

En 2012, les Nations Unies ont commémoré le treizième anniversaire de l'ouverture pour la signature de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer de décembre 1982. Durant l'année, l'Organisation a continué de promouvoir l'acceptance universelle de la Convention et de ses deux accords de mise en œuvre, l'un relatif à la mise en place de la Onzième partie de la Convention, et l'autre relatif à la conservation et la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrants.

Les trois institutions créées par la Convention, l'Autorité internationale des fonds marins, le Tribunal international du droit de la mer et la Commission des limites du plateau continental, se sont réunies plusieurs fois dans l'année.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre I (p. 1377–1429)

Restructuration des Nations Unies et questions institutionnelles

QUESTIONS DE RESTRUCTURATION, 1377 : Programme de réformes, 1377. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, 1383 : Assemblée générale, 1383; Conseil de sécurité, 1389 ; Conseil économique et social, 1390. COORDINATION, SURVEILLANCE ET COOPERATION, 1390 : Mécanismes institutionnels, 1390 ; Autres questions, 1393. NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS, 1394 : Coopération avec les organisations, 1394 ; Participation au travail des Nations Unies, 1424.

En 2012, l'Assemblée générale a intégré les mécanismes institutionnels visant à améliorer la gouvernance des activités opérationnelles en faveur du développement, et ce afin de renforcer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Le Secrétaire général a présenté un examen indépendant des enseignements tirés du projet pilote « Unis dans l'action ».

L'Assemblée générale a envisagé le renforcement du système des Nations Unies et de leurs rôles dans la gouvernance mondiale. Le groupe de travail ad-hoc chargé de la revitalisation de l'Assemblée générale a poursuivi ses activités, se concentrant sur le rôle, les méthodes de travail et l'autorité de l'Assemblée, sa relation avec les autres organismes principaux des Nations Unies et avec les groupes extérieurs à l'Organisation. Un séminaire de haut-niveau sur le thème « Vers une Assemblée générale plus forte » a été organisé dans le but de revitaliser le travail de l'Assemblée.

L'Assemblée a repris sa soixante-seizième session en janvier et ouvert sa soixante-septième le 18 septembre. Elle a tenu une réunion de haut-niveau sur l'État de droit et des réunions plénières de haut-niveau pour commémorer le trentième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. L'Assemblée a accordé le statut d'observateur à plusieurs organisations internationales et régionales pour prendre part à ses activités. Elle a autorisé l'accréditation et la participation d'organisations non-gouvernementales et intergouvernementales à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).

Le Conseil de sécurité a tenu 199 réunions ordinaires et a traité de 47 questions relatives aux conflits régionaux, aux opérations pour le renforcement de la paix et d'autres questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. En novembre, le Conseil a ouvert un débat sur ses méthodes de travail.

Outre ses sessions d'organisation et de fonds, le Conseil économique et social a tenu une réunion de haut-niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination (instrument principal pour le soutien et le renforcement du rôle de coordination des organes intergouvernementaux des Nations Unies dans le domaine socio-économique et des questions connexes) a encouragé les échanges avec les États Membres et a étendu son champ d'action pour améliorer l'efficacité du système des Nations Unies en favorisant la cohérence et la coordination.

Le Comité du programme et de la coordination a considéré l'exécution du programme des Nations Unies pour l'exercice 2010-2011 et le projet de cadre stratégique pour l'exercice 2014-2015, ainsi que des questions relatives à l'évaluation et à la coordination.

La coopération entre les Nations Unies et 21 organisations régionales et autres a été soulignée dans un rapport de synthèse du Secrétaire général démontrant comment les arrangements prévus par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies pourraient être opérationnels et mener à des résultats concrets.

En Novembre, l'Assemblée a octroyé le statut d'observateur à l'État non-membre de la Palestine.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre II (p. 1430–1460)

Financement et activités de programmation des Nations Unies

SITUATION FINANCIERE, 1430. BUDGET DES NATIONS UNIES, 1431: Budget pour 2012–2013, 1431; Esquisse budgétaire 2014–2015, 1446. CONTRIBUTIONS, 1448: Évaluations, 1448. COMPTABILITE ET AUDIT, 1453: Pratiques de gestion financière, 1456; Examen du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, 1457. PLANIFICATION DES PROGRAMMES, 1458: Cadre stratégique pour 2014–2015, 1458; Performance des programmes, 1460.

En 2012, la situation financière des Nations Unies a été généralement satisfaisante. En fin d'année, les évaluations globales ont diminué pour passer à 7,3 milliards de dollars, comparé à 11,7 milliards en 2011. Le montant total des contributions impayées était plus bas, avec 327 millions pour le budget ordinaire et 1,3 milliard pour les opérations de maintien de la paix, une baisse par rapport aux 454 millions et 2,6 milliards respectivement en 2011. Le solde des liquidités s'est avéré positif dans tous les domaines excepté le budget ordinaire, alors que les dettes dues aux États Membres pour les troupes, les unités de police constituées et le matériel appartenant aux contingents ont montré une certaine amélioration pour reculer à 525 millions de dollars. Comme l'année précédente, 143 États Membres se sont acquittés de la totalité de leurs contributions au budget ordinaire.

En décembre, l'Assemblée générale a adopté les crédits budgétaires révisés pour l'exercice biennuel 2012-2013 d'un montant total de 5 395 556 500 dollars, soit une augmentation de 243 256 900 dollars par rapport au crédit initial approuvé en 2011. Elle a également adopté le cadre stratégique proposé pour l'exercice biennuel 2014-2015 concentré sur huit domaines prioritaires, et a invité le Secrétaire général à préparer son projet de budget-programme pour ledit exercice sur la base d'estimations préliminaires de 5 392 672 400 dollars.

L'Assemblée a exempté cinq États Membres conformément à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies afin de leur permettre de voter à l'Assemblée jusqu'à la fin de sa soixante-septième session. En juin, c'est avec succès que le Liberia a mis en place son échéancier de paiement pluriannuel et ne relevait donc plus des termes de l'Article 19.

Le Comité des contributions a poursuivi l'examen des éléments de méthodologie pour la préparation du barème des quotes-parts et le barème pour l'exercice 2013-2015. Il a recommandé des taux de contribution pour le Soudan du Sud, qui a été admis aux Nations Unies en 2011, et pour le Saint-Siège en tant que dernier État non-Membre.

La mise en place des normes comptables internationales pour le secteur public au Secrétariat des Nations Unies et à leurs organisations s'est poursuivie durant l'année.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre III (p. 1461–1502)

Questions administratives et relatives au personnel

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1461 : Réforme et contrôle de la gestion, 1461 ; Gestion des conférences, 1464 ; Systèmes d'information des Nations Unies, 1472 ; Locaux et biens des Nations Unies, 1474. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1476 : Conditions d'emploi, 1476 ; Sûreté et sécurité du personnel, 1483 ; Autres questions relatives au personnel, 1488 ; Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, 1495 ; Questions relatives aux voyages, 1497 ; Administration de la justice, 1497.

En 2012, les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour renforcer le fonctionnement organisationnel et administratif de l'Organisation en vue de mettre en place de façon plus effective les décisions et les mandats de ses organes législatifs. L'Assemblée générale et ses organes subsidiaires, y compris le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (CCIQA) et le Corps commun d'inspection (CCI), ont examiné les questions relatives à la réforme de la gestion et au contrôle externe et interne. L'Assemblée a approuvé les recommandations de ces organismes pour l'amélioration des contrôles internes, des mécanismes de la responsabilité et de l'efficacité de l'organisation, y compris la gouvernance effective des technologies des communications et de l'information. L'Assemblée a demandé au Secrétaire général de présenter un examen des services de conférence en vue d'identifier des idées nouvelles et des mesures visant à réduire les coûts.

Dans son rapport annuel sur la progression du projet de planification des ressources d'entreprise *Umoja*, le Secrétaire général a constaté que le facteur le plus important nuisant à la capacité des Nations Unies à mettre en place le projet conformément au programme et au budget établis tenait de la préparation organisationnelle. Pour y remédier, l'équipe d'*Umoja* a collaboré avec des actionnaires à travers l'ensemble des entités du Secrétariat afin de répondre à leurs besoins. En raison d'un dépassement des coûts de 433 millions de dollars prévus au plan-cadre d'équipement (programme de rénovation des quartiers généraux des Nations Unies sur une période de sept ans), l'Assemblée a demandé, en avril, au Secrétaire général de confier au BSCI des audits approfondis de la construction technique du plan-cadre d'équipement. Le BSCI a émis 26 recommandations au bureau du plan-cadre d'équipement et au Département de gestion pour renforcer de nouveau les contrôles internes. L'ensemble des recommandations a été accepté.

La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a examiné les conditions de service pour le personnel du régime commun, y compris les questions d'indemnité pour frais d'étude, la rémunération considérée aux fins de la pension, les normes de conduite, l'âge réglementaire de la cessation de service, les contrats et les engagements à durée limitée, le barème des traitements de base minima, les indemnités pour personne à charge, la politique de mobilité et l'indemnité d'évacuation pour raison de sécurité. En février, les organisations du régime commun ont réalisé que la mise en œuvre du cadre des congés et de la récupération adopté par l'Assemblée en 2011 s'avérait compliqué et coûteux. Par la suite, la CFPI a soumis un ensemble de critères révisés pour l'allocation de frais de voyages au titre des congés et de la récupération et la fréquence des déplacements correspondants, que l'Assemblée a approuvé en juillet.

Concernant la sûreté et la sécurité, le personnel des Nations Unies a continué de subir de violentes attaques et l'Organisation a dû faire face à une augmentation sans précédent des enlèvements de leur personnel. En décembre, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour

promouvoir le respect des droits de l'homme, les privilèges et l'immunité des Nations Unies et autres membres du personnel menant des activités relevant du mandat d'une opération des Nations Unies.

Le Secrétaire général a rendu compte des progrès réalisés dans la mise en place des réformes de la gestion des ressources humaines, des questions de mobilité, le nouveau système du régime des engagements ; et la gestion des aptitudes, y compris la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, la sélection du personnel et la gestion de la performance. En décembre, l'Assemblée générale s'est dite préoccupée par les résultats de l'évaluation actuarielle de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, laquelle a accusé un déficit de 1,87% de la rémunération considérée aux fins de la pension, et a salué la décision du Conseil d'administration de la Caisse de créer un groupe de travail pour envisager d'éventuelles mesures afin de garantir à long terme la durabilité de la Caisse.

L'Organisation a continué d'appliquer le nouveau système de l'administration de la justice pénale, par le biais notamment du Bureau des services d'ombudsman et de médiation, du Tribunal du contentieux administratif et du Tribunal d'appels des Nations Unies. Sur la base des points de vue et des recommandations du Conseil de justice interne, l'Assemblée a nommé trois juges pour chaque tribunal afin de pourvoir les postes vacants durant l'année.